



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale
Ministère des sports

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Année 2018

Lundi 11 juin 2018

13H00 à 17H00 (horaires de métropole)

ÉPREUVE N° 4 : rédaction, à partir d'un dossier, d'une note permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat (durée : quatre heures ; coefficient 4).

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 15 documents et 100 pages.

SUJET EPREUVE N° 4
Concours Externe
d'inspecteurs de la jeunesse et des sports - 2018

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la création du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) qui aura lieu en 2019, le directeur régional souhaite proposer au Préfet de la région dans laquelle vous exercez, l'organisation d'une rencontre associant tous les acteurs concernés par le sujet de l'information en direction des jeunes.

En votre qualité de chef du pôle « jeunesse », il vous demande une note présentant notamment l'évolution de la politique d'information jeunesse depuis sa création, son actualité et ses enjeux.

Liste des documents joints :

- document 1 : Article L. 1111-9 du Code général des collectivités territoriales (1 page).	Page 1
- document 2 : Article L. 6111-3 du Code du travail (1 page).	Page 2
- document 3 : Décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017 (2 pages).	Pages 3 à 4
- document 4 : Arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 (2 pages).	Pages 5 à 6
- document 5 : Instruction du Ministre de l'Education nationale n° 2017 – 154 du 1er décembre 2017 relative au label "Information Jeunesse" (extrait) (8 pages).	Pages 7 à 14
- document 6 : Charte européenne de l'information jeunesse (2 pages).	Pages 15 à 16
- document 7 : « Parcours d'information des jeunes : quelles passerelles entre le physique et le numérique ? » Rapport d'étude de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) - Octobre 2016 (extrait) (16 pages).	Pages 17 à 32
- document 8 : « Les pratiques informationnelles des adolescents sur Internet » Karine AILLERIE - Article paru dans la Revue lecture jeune – septembre 2012 (5 pages).	Pages 33 à 37
- document 9 : « Référentiel métier informateur jeunesse » - CIDJ – 2013 (extrait) (9 pages).	Pages 38 à 46

- document 10 : « L'information à destination des jeunes, produit de contraintes, de collaborations et de concurrence » Patrice BAUBEAU – SPIRALE - Revue de recherches en éducation, 1996 n°18 (39-57) (19 pages).	Pages 47 à 65
- document 11 : La lettre du réseau Eurodesk en France, 1 ^{er} trimestre 2018 – Europe Information Jeunesse n° 55 (10 pages).	Pages 66 à 75
- document 12 : Projet annuel de performances – Mission sport jeunesse vie associative – Programme n° 163 (extrait) (3 pages).	Pages 76 à 78
- document 13 : Brochure de l'Union nationale de l'information jeunesse – novembre 2015. (5 pages)	Pages 79 à 83
- document 14 : Lettre d'information de la DJEPVA – janvier/février 2018 (13 pages).	Pages 84 à 96
- document 15 : « Etude sur le dispositif information jeunesse en Languedoc Roussillon » - Préfet de la région Languedoc Roussillon/DRJSCS – octobre 2014 (extrait) (4 pages).	Pages 97 à 100

Chemin :**Code général des collectivités territoriales**

- ▶ Partie législative
 - ▶ PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES
 - ▶ LIVRE Ier : PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA DÉCENTRALISATION
 - ▶ TITRE UNIQUE : LIBRE ADMINISTRATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
 - ▶ CHAPITRE Ier : Principe de libre administration

Article L1111-9

Modifié par LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 54 (V)

I. - Les compétences des collectivités territoriales dont le présent article prévoit que l'exercice nécessite le concours de plusieurs collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales sont mises en œuvre dans le respect des règles suivantes :

1° Les délégations de compétence sont organisées dans le cadre de la convention territoriale d'exercice concerté prévue au V de l'article L. 1111-9-1 ;

2° La participation minimale du maître d'ouvrage, prévue au deuxième alinéa du III de l'article L. 1111-10, est fixée à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques ;

3° A l'exception des opérations figurant dans le contrat de plan conclu entre l'Etat et la région, les projets relevant de ces compétences peuvent bénéficier de subventions d'investissement et de fonctionnement soit de la région, soit d'un département.

II. - La région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives :

1° A l'aménagement et au développement durable du territoire ;

2° A la protection de la biodiversité ;

3° Au climat, à la qualité de l'air et à l'énergie ;

4° A la politique de la jeunesse ;

5° (Abrogé)

6° (Abrogé)

7° A l'intermodalité et à la complémentarité entre les modes de transports, notamment à l'aménagement des gares ;

8° Au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

III. - Le département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à :

1° L'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique ;

2° L'autonomie des personnes ;

3° La solidarité des territoires.

Il est consulté par la région en préalable à l'élaboration du contrat de plan conclu entre l'Etat et la région en application de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification afin de tenir compte des spécificités de son territoire.

IV. - La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre auquel elle a transféré ses compétences est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives :

1° A la mobilité durable ;

2° A l'organisation des services publics de proximité ;

3° A l'aménagement de l'espace ;

4° Au développement local.

V. - Les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs groupements pour l'exercice des compétences mentionnées aux II à IV sont débattues par la conférence territoriale de l'action publique prévue à l'article L. 1111-9-1.

Chemin :**Code du travail**

- ▶ Partie législative
 - ▶ Sixième partie : La formation professionnelle tout au long de la vie
 - ▶ Livre Ier : Principes généraux et organisation institutionnelle de la formation et de l'orientation professionnelles
 - ▶ Titre Ier : Principes généraux
 - ▶ Chapitre Ier : Objectifs et contenu de la formation et de l'orientation professionnelles.
 - ▶ Section 2 : L'orientation professionnelle tout au long de la vie

Article L6111-3

- ▶ Modifié par LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 54 (V)

I. - Toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun par l'article L. 111-1 du code de l'éducation.

Le service public de l'orientation tout au long de la vie garantit à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. Il concourt à la mixité professionnelle en luttant contre les stéréotypes de genre.

L'Etat et les régions assurent le service public de l'orientation tout au long de la vie et garantissent à tous les jeunes l'accès à une information généraliste, objective, fiable et de qualité ayant trait à tous les aspects de leur vie quotidienne.

L'Etat définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur. Avec l'appui, notamment, des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle et des services communs internes aux universités chargés de l'accueil, de l'information et de l'orientation des étudiants mentionnés, respectivement, aux articles L. 313-5 et L. 714-1 du même code, il met en œuvre cette politique dans ces établissements scolaires et d'enseignement supérieur et délivre à cet effet l'information nécessaire sur toutes les voies de formation aux élèves et aux étudiants.

La région coordonne les actions des autres organismes participant au service public régional de l'orientation ainsi que la mise en place du conseil en évolution professionnelle, assure un rôle d'information et met en place un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience.

Les organismes mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 6111-6 du présent code ainsi que les organismes consulaires participent au service public régional de l'orientation.

Une convention annuelle conclue entre l'Etat et la région dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles prévu au I de l'article L. 214-13 du code de l'éducation détermine les conditions dans lesquelles l'Etat et la région coordonnent l'exercice de leurs compétences respectives dans la région.

II. - La région coordonne également, de manière complémentaire avec le service public régional de l'orientation et sous réserve des missions de l'Etat, les initiatives des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des personnes morales, dont une ou plusieurs structures d'information des jeunes sont labellisées par l'Etat dans les conditions et selon les modalités prévues par décret. Ces structures visent à garantir à tous les jeunes l'accès à une information généraliste, objective, fiable et de qualité touchant tous les domaines de leur vie quotidienne.

Liens relatifs à cet article

Cite:

Code de l'éducation - art. L111-1
Code de l'éducation - art. L313-5
Code de l'éducation - art. L714-1

Cité par:

LOI n°2014-288 du 5 mars 2014 - art. 23, v. init.
Décret n°2015-1694 du 17 décembre 2015 - art. (V)
Formation professionnelle tout au long de la vie - art. 11 (VE)
Décret n°2016-1878 du 26 décembre 2016 - art. 1 (V)
Décret n°2017-574 du 19 avril 2017 - art. 1 (V)
Décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017 - art. 7
relatif à la sécurisation des parcours professi... - art. 3.4 (VNE)
Code de l'action sociale et des familles - art. L444-2 (VD)
Code de l'éducation - art. L214-12 (V)
Code de l'éducation - art. L214-13 (VD)
Code du travail - art. L6111-6 (VD)
Code du travail - art. L6241-10 (V)
Code du travail - art. L6314-3 (VT)

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017

NOR : VJSJ1709226D

Publics concernés : structures de droit public ou de droit privé dont l'objet est d'informer les jeunes sous le label « Information Jeunesse ».

Objet : labellisation, par l'Etat, des structures de droit public ou de droit privé dont l'objet est d'informer les jeunes sous le label « Information Jeunesse ».

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret définit les conditions et modalités par lesquelles les structures de droit public ou de droit privé dont l'objet est d'informer les jeunes peuvent solliciter la labellisation par l'Etat. Peuvent en bénéficier les structures qui garantissent à tous les jeunes un accès à une information généraliste, objective, fiable et de qualité touchant tous les domaines de leur vie quotidienne.

Références : le décret, pris pour l'application de l'article 54 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code du travail, notamment son article L. 6111-3 ;

Vu le décret n° 2006-665 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 30 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Sont éligibles au label « Information Jeunesse » en application de l'article L. 6111-3 du code du travail les structures de droit public ou de droit privé dont l'objet est d'informer les jeunes, qui respectent les conditions suivantes :

- 1° Garantir une information objective ;
- 2° Accueillir tous les jeunes sans distinction ;
- 3° Proposer une information personnalisée relative aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire ;
- 4° Offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes ;
- 5° Dispenser une information de manière professionnelle par des personnels formés à cet effet dans le cadre des réseaux régional, national et international de l'Information Jeunesse ;
- 6° Organiser avec les services de l'Etat l'évaluation de l'activité de la structure.

Un arrêté du ministre chargé de la jeunesse précise les conditions d'application du présent article.

Art. 2. – La demande de labellisation est adressée par tout moyen donnant date certaine à sa réception.

Les services départementaux de l'Etat compétents dans le domaine de la jeunesse instruisent les demandes formulées par les structures qui exercent leur activité à l'échelon infrarégional.

Les services régionaux de l'Etat compétents dans le domaine de la jeunesse instruisent les demandes formulées par les structures qui exercent une activité à l'échelon régional. Une seule structure exerçant une activité à l'échelon régional peut être labellisée par région.

La composition du dossier joint à la demande est fixée par arrêté du ministre chargé de la jeunesse.

Art. 3. – Le label « Information Jeunesse » est accordé, pour une durée de trois ans, sur décision du représentant de l'Etat dans la région, après avis de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Il peut faire l'objet d'une décision de retrait.

Art. 4. – Les structures qui, à la date d'entrée en vigueur du présent décret, utilisent la dénomination « Information Jeunesse » sollicitent le label « Information Jeunesse », selon la procédure prévue par le présent décret, dans un délai d'un an lorsqu'elles exercent une activité à l'échelon régional ou dans un délai de trois ans lorsqu'elles exercent une activité à l'échelon départemental ou local.

Art. 5. – Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 avril 2017.

BERNARD CAZENEUVE

Par le Premier ministre :

*Le ministre de la ville,
de la jeunesse et des sports,*

PATRICK KANNER

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté » n° 2017-86 du 27 janvier 2017

NOR : VJSJ1709229A

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code du travail, notamment son article L. 6111-3 ;

Vu le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les structures d'information éligibles au label « Information Jeunesse », en application de l'article 1^{er} du décret du 19 avril 2017 susvisé, sont soumises aux dispositions des articles 2 à 8 ci-après.

Art. 2. – Les structures sont réputées offrir une information objective dès lors que cette information est indépendante de toute influence religieuse, politique, idéologique ou commerciale.

Art. 3. – Les structures sont réputées accueillir tous les jeunes sans distinction dès lors qu'elles garantissent :

- accueillir et informer tous les jeunes, sans discrimination au sens de l'article 225-1 du code pénal ;
- mettre en place des modalités d'accueil adaptées aux publics les plus fragiles notamment les jeunes porteurs de handicap, les jeunes sous-main de justice, les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les jeunes en rupture familiale, les jeunes illettrés ;
- respecter et faire respecter le droit des jeunes à la vie privée et notamment le droit à l'anonymat.

Art. 4. – Les structures sont réputées proposer une information personnalisée relative aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire dès lors qu'elles garantissent :

- associer les jeunes et l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans les politiques de jeunesse au diagnostic et à la construction de l'offre d'information ;
- offrir aux usagers, sur demande, un accompagnement individualisé permettant d'identifier clairement le besoin et de sélectionner les acteurs qui seront le mieux à même d'y répondre ;
- produire des contenus d'information complets, à jour, exacts, pratiques et faciles d'accès.

Art. 5. – Les structures sont réputées offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes dès lors qu'elles garantissent :

- proposer des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et aux besoins des jeunes et mettre à disposition du matériel informatique en qualité et nombre suffisant ;
- recevoir les jeunes sans rendez-vous ;
- garantir le libre accès à l'information nationale et régionale ;
- délivrer des informations sur le fonctionnement de la structure par le biais de moyens de communication adaptés ;
- développer une formation à la recherche d'information et des compétences pour utiliser des différents supports numériques qui leur sont proposés ;
- accompagner les jeunes dans l'accès aux droits en développant à la fois une offre de services généralistes et une offre de services thématiques, notamment, dans les champs de l'insertion professionnelle, du logement, de l'emploi, de la santé, de la mobilité, et de l'engagement ;
- garantir les moyens humains nécessaires à l'animation de la structure.

Art. 6. – Les structures exerçant une activité à l'échelon régional garantissent en outre :

- organiser une activité d'animation des structures labellisées « Information Jeunesse » implantées sur le territoire de la région ;
- coordonner la formation des acteurs de l'Information Jeunesse au niveau régional ;

– coordonner la production de contenus d'information à caractère régional.

Art. 7. – Les structures sont réputées dispenser une information de manière professionnelle par des personnels formés à cet effet dans le cadre des réseaux régional, national et international de l'Information Jeunesse dès lors qu'elles garantissent que :

- le personnel affecté dans les structures exerçant une activité à l'échelon infrarégional dispose de qualifications en adéquation avec le projet de la structure ;
- au moins l'un des personnels affectés dans les structures exerçant une activité à l'échelon régional a les compétences indispensables permettant d'assurer la gestion des ressources humaines et l'équilibre financier de la structure.

Art. 8. – Les structures sont réputées organiser avec les services de l'Etat l'évaluation de l'activité de la structure dès lors qu'elles garantissent :

- collecter régulièrement des données relatives à la fréquentation et aux questions des jeunes, dans le respect de l'anonymat et de la vie privée ;
- évaluer périodiquement les actions menées ;
- prendre en compte les résultats de l'évaluation dans les projets d'évolution ;
- publier annuellement un rapport d'activité.

Art. 9. – Le dossier de demande de labellisation mentionné à l'article 2 du décret du 19 avril 2017 susvisé comporte les éléments suivants :

- le nom et l'adresse du siège de la structure ainsi que le nom de son représentant légal et, le cas échéant, le numéro unique d'identification attribué lors de l'inscription au répertoire des entreprises et des établissements ;
- le cas échéant, la date de déclaration d'existence de la structure ou de l'organisme auquel il se rattache ;
- le nom du responsable de l'Information Jeunesse dans la structure et la composition de l'équipe d'informateurs ;
- les éléments, dont un document d'autoévaluation, permettant d'apprécier que chacune des garanties applicables visées aux articles 2 à 8 du présent arrêté sont respectées ;
- le projet de la structure adapté au contexte du territoire.

Le dossier de demande de labellisation est accompagné des pièces suivantes :

- une copie de l'acte ou le document officiel (par exemple l'organigramme) justifiant de l'existence de la structure ;
- une copie de l'acte désignant la composition de l'organe dirigeant de la structure ou de l'assemblée délibérante sous la responsabilité de laquelle est placée la structure ;
- les copies des comptes et du rapport d'activité de l'organisme relatifs au dernier exercice clos ;
- toutes pièces étayant le respect des garanties visées aux articles 2 à 8 du présent arrêté.

Lors du renouvellement de la demande de labellisation, seules les copies des comptes et du rapport d'activité de l'organisme relatifs au dernier exercice clos, accompagnées, le cas échéant, des pièces qui témoignent d'une modification de l'organisme ou de son organe dirigeant ou des garanties visées aux articles 2 à 8 du présent arrêté, doivent être fournies en complément du dossier.

Art. 10. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 avril 2017.

PATRICK KANNER



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction DJEPVA
 Sous-direction SD1
 Bureau SD1A
 Personne chargée du dossier : Isabelle Defrance
 tél. : 01.40.45.93.48
 mél. : isabelle.defrance@jeunesse-sports.gouv.fr

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région
 Directions régionales de la jeunesse, des sports
 et de la cohésion sociale
 Directions régionales et départementales de la
 jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
 Directions de la jeunesse, des sports et de la
 cohésion sociale
 (pour attribution)

Mesdames et Messieurs les préfets de
 département
 Directions départementales de la cohésion sociale
 Directions départementales de la cohésion sociale
 et de la protection des populations
 (pour attribution)

INSTRUCTION N° 2017 – 154 du 1^{er} décembre 2017 relative au label "Information Jeunesse"

Date d'application : immédiate

NOR : MENV1726545J

Classement thématique : Jeunesse et vie associative

Examinée par le COMEX JSCS le 21/09/2017

Publiée au BO : oui

Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr : oui

Résumé : détaille le processus de labellisation des structures « information jeunesse ».
--

Mots clés : CRIJ, BIJ, PIJ, Information Jeunesse
--

Textes de référence :

- Article 54 de la Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017

- Décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

- Décret n° 2017-XXX du 2017 portant modification du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017

- Décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives

- Arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

- Instruction N°DJEPVA/SD1A/2017/100 du 24 avril 2017 relative au label "Information Jeunesse"

Annexes :

- Annexe 1 : dossier de première demande de labellisation
- Annexe 2 : dossier de renouvellement

Les politiques de jeunesse ont pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et l'accès aux droits. A ce titre, la qualité de l'information qui leur est délivrée revêt une importance capitale. Or, ceux-ci expriment de façon récurrente leurs difficultés pour définir leurs besoins et accéder à une information adaptée. Ils souhaitent une information individualisée et simplifiée.

L'information des jeunes, destinée prioritairement aux 13 – 29 ans, s'inscrit dans les attributions relevant du ministère en charge de la jeunesse. L'article 54 de la loi « Egalité et Citoyenneté » apporte une reconnaissance législative à l'Information Jeunesse.

Le travail de l'Information Jeunesse est dit généraliste. Il couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes dans leur vie quotidienne suivant plusieurs modalités : Orientation/ Etudes ; Métiers et formations ; Emploi - Jobs – Stages ; Alternance ; Formation continue ; Logement - Santé - Vie pratique ; Initiatives et projets ; Loisirs - Vacances – Sports ; Partir en Europe et à l'étranger ; Venir en France¹.

Pour mettre en œuvre cette mission, le ministère s'est prioritairement appuyé sur le réseau Information Jeunesse, représenté, piloté et animé par l'Union Nationale de l'Information Jeunesse (UNIJ) au niveau national. Le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) concourt à l'animation en élaborant l'information de niveau national qui est diffusée dans le réseau.

Dans la lignée des travaux préparatoires menés avec le réseau Information Jeunesse (IJ) fin 2015 et avec l'UNIJ en 2016, la refonte du label Information Jeunesse a pour objectifs :

¹ Soit les domaines de l'Information Jeunesse dans le champ du CIDJ.

- de passer de critères quantitatifs centrés sur les structures à des critères qualitatifs centrés sur les usagers ;
- de rendre la labellisation attractive pour les collectivités, en raison des garanties qu'elle procure et d'un ancrage renforcé de l'Information Jeunesse dans les stratégies des territoires, notamment le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) ;
- d'accompagner la transition numérique des structures Information Jeunesse ;
- de développer la participation des jeunes à la construction des politiques publiques qui les concernent.

Ces orientations ne modifient ni les principes déontologiques tels que mentionnés dans la charte IJ 2001 et la charte européenne de 2004, ni l'implication des structures IJ dans les politiques publiques territoriales d'insertion sociale et d'éducation des jeunes, mais en font évoluer la mise en œuvre.

Les administrations de l'Etat et les collectivités territoriales sont partenaires pour développer l'Information Jeunesse. Il est essentiel que les collectivités soient sensibilisées aux demandes des jeunes et associées aux démarches qui seront menées par les services de l'Etat pour faire évoluer la labellisation des structures IJ sur les territoires.

Le label IJ est une marque de qualité accordée par l'Etat à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective. L'exigence centrale qui guide cette évaluation est la capacité de la structure à se doter des moyens qui lui permettent de proposer à chaque usager une réponse à la fois individualisée et adaptée au contexte local. Le label traduit l'ambition de l'État d'être au service des jeunes, partout sur le territoire, dans une dynamique collective d'amélioration continue entre les structures labellisées mais également avec les autres structures qui délivrent de l'information spécialisée : logement, santé, formation, mobilité, emploi,

La labellisation peut permettre aux structures d'accéder à des contreparties qui sont mises en place et financées par l'Etat :

- utilisation du logo « Information Jeunesse »,
- participation aux actions locales ou nationales du réseau Information Jeunesse,
- soutien financier de l'Etat pour les Centres Régionaux Information Jeunesse (CRIJ),
- formation des personnels au respect des normes attestées par le label,
- animation nationale du réseau organisée par l'UNIJ,
- utilisation des outils élaborés par le CIDJ et les CRIJ,
- utilisation de l'application « boussole des droits ».

L'article 54 de la loi « Egalité et Citoyenneté » rappelle que l'État est seul habilité à délivrer le label « Information Jeunesse » aux structures d'information des jeunes qui le demandent.

A ce titre, le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 et l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application de ce décret, relatifs à la labellisation des structures « Information Jeunesse », définissent les conditions et modalités de labellisation des structures « Information Jeunesse ».

La présente instruction a pour objet de préciser les composantes et les étapes du processus de labellisation.

1/ Les structures éligibles

La demande de labellisation est une démarche volontaire. Elle peut concerner, soit une structure qui n'a pas été labellisée auparavant, soit l'une des structures appartenant déjà au réseau Information Jeunesse.

Il peut s'agir d'une structure ayant un rayonnement régional (telle que les Centres régionaux Information Jeunesse (CRIJ)) ou d'une structure ayant un rayonnement infrarégional (telle que les Bureaux Information Jeunesse (BIJ), les Points Information Jeunesse (PIJ)). Une seule structure exerçant une activité à l'échelon régional peut être labellisée par région.

Les structures candidates à la labellisation peuvent présenter des formes juridiques différentes : associations, GIP, service d'une collectivité locale, ...

Lorsqu'elles sont de forme associative, les structures éligibles doivent présenter un fonctionnement démocratique ; celui-ci est attesté par la réunion régulière, au moins une fois par an, de l'assemblée générale, l'effectivité de la participation et du droit de vote des membres à jour de leurs obligations ainsi que la communication à ceux-ci des documents nécessaires à leur information, selon les modalités fixées par ses statuts ou son règlement intérieur, l'élection de la moitié au moins des membres chargés de l'administration ou de la direction par l'assemblée générale et l'approbation par l'assemblée générale du renouvellement régulier des membres chargés de l'administration ou de la direction ainsi que du rapport annuel d'activités de l'association.

2/ Les acteurs impliqués dans le processus de labellisation

2.1 - Le rôle de la DR-D-JSCS et de la DJSCS

La DR-D-JSCS est garante du respect des valeurs du label. Elle est responsable de la mise en œuvre du label et de l'organisation du processus de labellisation. A cet égard, elle est notamment chargée d'établir le contenu du dossier régional de la labellisation en adaptant le contenu du dossier présenté en annexe.

Elle garantit un maillage du territoire régional par les structures labellisées Information Jeunesse et la pertinence de ce maillage par rapport à la stratégie régionale.

Elle garantit la qualité de l'offre d'information et de services proposée aux jeunes.

Elle recueille l'avis de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative ou de la formation spécialisée « Information Jeunesse » avant de proposer au représentant de l'Etat dans la région un avis sur les candidatures.

Elle tient les collectivités informées de la suite donnée aux demandes de labellisation présentées par les structures situées sur leur territoire.

Concernant Mayotte, la DJSCS recueille l'avis de la commission régionale, ou le cas échéant du conseil départemental, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ou de la formation spécialisée « Information Jeunesse » avant de proposer au représentant de l'Etat un avis sur les candidatures.

2.2 - Le service instructeur

Les demandes de labellisation sont instruites par le service déconcentré de l'État qui les a reçues (DRJSCS, DRDJSCS, DJSCS, DDCS, DDCSPP).

Les services départementaux de l'Etat compétents dans le domaine de la jeunesse instruisent les demandes formulées par les structures qui exercent leur activité à l'échelon infrarégional.

Les services régionaux de l'Etat compétents dans le domaine de la jeunesse instruisent les demandes formulées par les structures qui exercent une activité à l'échelon régional. Une seule structure exerçant une activité à l'échelon régional peut être labellisée par région.

Les services vérifient, sur pièces et le cas échéant sur site, l'exactitude des éléments présentés dans le dossier de candidature rempli par la structure. Au terme de la visite, le service instructeur fait part de ses conclusions à la structure.

Il prépare le rapport qui sera présenté à la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative – ou au conseil départementale le cas échéant pour Mayotte - ou à leur formation spécialisée « Information Jeunesse ».

S'agissant d'une demande initiale de labellisation, ce rapport comportera une proposition d'avis, favorable ou défavorable.

Dans le cas d'une demande de renouvellement de labellisation, le rapport comportera également des objectifs ciblés, déterminés conjointement par la structure et le service instructeur. L'atteinte de ces objectifs conditionnera le renouvellement ultérieur de la labellisation.

Les rapports concernant les structures à rayonnement infrarégional devront faire état de l'avis du CRIJ concernant la demande.

Pendant l'instruction de la demande, les services de l'État seront particulièrement attentifs au respect des éléments mentionnés dans les articles 2 à 8 inclus de l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse »

De plus, ils s'assureront que les outils d'information proposés sont en phase avec la transition numérique, notamment dans le cadre du déploiement de la « boussole des droits » et que, dans le cadre de ce déploiement, des actions sont menées pour permettre aux jeunes d'utiliser cet outil de façon autonome.

Ils vérifieront la cohérence des actions mentionnées par la structure candidate, dans le projet de la structure et le document d'autoévaluation, avec les actions menées par les autres structures Information Jeunesse du territoire. Ils s'assureront de l'existence effective de liens réguliers, au niveau local, entre la structure candidate et les autres services et organismes qui interviennent auprès des jeunes.

2.3 – Les commissions consultatives saisies pour avis

2.3.1 - La commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative

La commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CRJSVA) est compétente pour formuler un avis sur le développement de l'Information Jeunesse.

Vous veillerez à associer le conseil régional à la CRJSVA lorsque celle-ci examine des demandes de labellisation de structures qui exercent une activité à échelle régionale.

Elle rend un avis (labellisation, renouvellement de la labellisation, refus de labellisation, retrait de la labellisation) en s'appuyant sur le rapport présenté par le service instructeur. Les décisions négatives devront être dûment motivées.

La CRJSVA peut comporter une formation spécialisée « Information Jeunesse » appelée à formuler un avis sur les demandes de labellisation des structures. En cas de consultation de la formation spécialisée, son avis tient lieu d'avis de la CRJSVA.

Un procès-verbal retrace les décisions prises par la commission ou par la formation spécialisée « Information Jeunesse ».

2.3.2 – Disposition spécifique concernant Mayotte

Concernant Mayotte, le conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) peut être compétent pour formuler un avis sur le développement de l'Information Jeunesse, dans les conditions prévues au 2.3.1

3/ Les modalités de dépôt des candidatures

3.1 - Dossier de candidature

Le dossier de candidature à une première labellisation figure en annexe 1 de l'instruction. Il a été volontairement simplifié pour rendre plus lisibles les priorités nationales et rendre la labellisation plus attractive pour les structures candidates. Les structures qui utilisent la dénomination « Information Jeunesse » avant la publication du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 et de l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application de ce décret, et qui sollicitent le label « Information Jeunesse », sont réputées faire une première demande de labellisation et non un renouvellement.

S'agissant du renouvellement de la labellisation, le dossier allégé est présenté dans l'annexe 2 de l'instruction.

3.2 - Dépôt des candidatures

Il est vivement conseillé de mettre en place une procédure dématérialisée.

Les services régionaux et départementaux de l'Etat compétents dans le domaine de la jeunesse mettront en ligne le contenu attendu du dossier de labellisation ainsi qu'un document d'accompagnement expliquant les modalités de dépôt (adresse d'envoi, délais), le processus et le calendrier de labellisation, et donnant les contacts utiles aux candidats.

Les services déconcentrés de l'État veilleront à ce que les structures candidates informent de leur démarche de labellisation les collectivités territoriales ou locales qui les supportent.

Pour garantir la continuité, la structure qui souhaite renouveler son label, adresse, six mois avant la date d'expiration du label, le dossier de renouvellement au service instructeur.

4/ Les décisions

La décision est notifiée au responsable légal de la structure, dans un délai de 2 mois après réception du dossier de demande, conformément aux dispositions de l'article L. 231-1 du code des relations entre le public et l'administration portant sur le silence vaut accord.

4.1 - Décisions positives : labellisation ou renouvellement de la labellisation

La labellisation se matérialise par un arrêté du Préfet de région, ou du Préfet de département de Mayotte.

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans.

Pour les structures déjà labellisées, le nouveau label a vocation à remplacer l'ancien dès que celui-ci arrive à échéance.

L'octroi du label permet aux DR-D-JSCS de conventionner avec les structures de niveau régional.

4.2 - Décisions négatives : refus ou retrait de la labellisation

Le refus ou le retrait de labellisation peut être décidé par le Préfet de région, ou par le Préfet de département de Mayotte, si la structure candidate ne répond pas ou répond partiellement aux conditions d'obtention ou de renouvellement du label.

4.2.1. Refus de labellisation

Un refus peut être adressé à une structure demandant une labellisation. Le service déconcentré compétent peut accompagner la structure pour faciliter la mise en conformité en vue de l'obtention du label à une date ultérieure.

Un refus temporaire peut être adressé à une structure demandant un renouvellement du label. Le service déconcentré compétent peut accompagner la structure, pour une mise en conformité, jusqu'à la date limite de validité du label en cours. Un refus définitif est prononcé à l'issue du délai dans le cas où la structure ne s'est pas mise en conformité.

4.2.2. Retrait de labellisation

Un retrait de labellisation ne peut être pris qu'à la suite d'un échange contradictoire entre le responsable légal de la structure labélisée et le service de l'Etat compétent en matière de jeunesse qui a instruit la demande initiale de labellisation et, après avis de la commission consultative compétente (CRJSVA ou CDJSVA pour Mayotte) ou de leur formation spécialisée « Information Jeunesse ».

5/ Mise en œuvre de l'instruction

La présente instruction abroge l'instruction N°DJEPVA/SD1A/2017/100 du 24 avril 2017 relative au label "Information Jeunesse" et entre en vigueur le jour de sa publication.

Pour le ministre et par délégation,

signé

Jean-Benoît DUJOL
Délégué interministériel à la jeunesse
Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie
associative

CHARTRE EUROPEENNE DE L'INFORMATION JEUNESSE



*Adoptée à Bratislava (République Slovaque) le 19 novembre 2004
par la 15ème Assemblée générale de l'Agence européenne pour
l'information et le conseil des jeunes (ERYICA).*

Préambule

Dans des sociétés complexes et dans une Europe intégrée qui offre de nombreux défis et opportunités, l'accès à l'information et la capacité à l'analyser et l'utiliser sont de plus en plus importantes pour les jeunes européens. Le travail en information jeunesse peut les aider à réaliser leurs aspirations et peut promouvoir leur participation comme membres actifs dans la société. L'information jeunesse doit être dispensée de manière à élargir les choix offerts aux jeunes et promouvoir leur autonomie ainsi que leur capacité à penser et agir par eux-mêmes.

Le respect de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales implique le droit, pour tous les jeunes, d'avoir accès à une information complète, objective, compréhensible et fiable sur tous leurs questions et besoins. Ce droit à l'information a été reconnu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par la Convention relative aux Droits de l'Enfant, dans la Convention Européenne pour la Protection des Droits de l'Homme et par la Recommandation n° R (90) 7 du Conseil de l'Europe concernant l'information et les conseils à donner aux jeunes en Europe. Ce droit est également la base des actions en information jeunesse entreprises par l'Union Européenne.

Introduction

Le travail en information jeunesse généraliste couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes et peut inclure un éventail d'activités : information, conseil et avis, orientation, aide, accompagnement, "coaching" et formation, travail en réseau, ainsi que renvoi vers des services spécialisés. Ces activités peuvent être dispensées par des centres d'information jeunesse, ou par des services d'information jeunesse au sein d'autres structures, ou via des médias électroniques ou d'autres types de médias. Les principes de cette Charte sont destinés à être appliqués à toutes les formes de travail en information jeunesse généraliste. Ils constituent une base de standards minimums et de mesures de qualité qui doivent être établis dans chaque pays, en tant qu'éléments d'une approche globale, cohérente et coordonnée du travail d'information jeunesse, ce dernier faisant partie de la politique de jeunesse.

Principes

Les principes suivants constituent des lignes directrices pour le travail en information jeunesse généraliste qui vise à garantir aux jeunes le droit à l'information.

1. Les centres et les services d'information jeunesse sont ouverts à tous les jeunes sans exception.
2. Les centres et les services d'information jeunesse s'efforcent de garantir l'égalité d'accès à l'information à tous les jeunes, quels que soient leur situation, leur origine, leur sexe, leur religion, ou leur catégorie sociale. Une attention particulière doit être portée aux groupes défavorisés et aux jeunes ayant des besoins spécifiques.
3. Les centres et les services d'information jeunesse doivent être accessibles facilement et sans rendez-vous. Ils doivent être attrayants pour les jeunes et offrir une atmosphère

accueillante. Leurs horaires de fonctionnement doivent correspondre aux besoins des jeunes.

4. L'information fournie est déterminée par les demandes des jeunes, ainsi que par la perception de leurs besoins en information. Elle traite tous les sujets qui peuvent intéresser les jeunes et évolue constamment de manière à couvrir de nouveaux sujets.
5. Chaque usager est respecté comme un individu à part entière et la réponse à chaque question est personnalisée. Cela doit être fait d'une manière qui permette à l'utilisateur de renforcer sa capacité à penser et agir par lui-même, d'exercer son autonomie et de développer sa capacité à analyser et utiliser l'information.
6. Les services d'information jeunesse doivent être gratuits.
7. L'information est fournie de manière à respecter la vie privée de l'utilisateur ainsi que son droit à ne pas révéler son identité.
8. L'information est dispensée de manière professionnelle par du personnel qui est formé à cet effet.
9. L'information fournie est complète, à jour, exacte, pratique, conviviale et facile d'utilisation.
10. Tout est mis en œuvre afin d'assurer l'objectivité de l'information dispensée, et ce grâce au pluralisme des sources utilisées ainsi qu'à leur vérification.
11. L'information dispensée doit être indépendante de toute influence religieuse, politique, idéologique ou commerciale.
12. Les centres et les services d'information jeunesse s'efforcent d'atteindre le plus grand nombre possible de jeunes, en utilisant des moyens efficaces et appropriés selon les différents groupes et besoins. Ils doivent pour ce faire être créatifs et novateurs dans le choix de leurs stratégies, méthodes et outils.
13. Les jeunes doivent avoir l'opportunité de participer, de manière adaptée, aux différentes étapes du travail en information jeunesse, que cela soit au niveau local, régional, national ou international. Cela peut inclure, entre autres, une participation à l'identification des besoins en information, à la préparation et à la diffusion de l'information, à la gestion et à l'évaluation des services et projets d'information, ainsi que des activités impliquant les pairs.
14. Les services et les centres d'information jeunesse doivent coopérer avec d'autres services et structures de jeunesse, en particulier dans leur localité, et travailler en réseau avec des intermédiaires et d'autres organismes qui interviennent auprès des jeunes.
15. Les services et les centres d'information jeunesse doivent aider les jeunes à avoir accès à l'information par le biais des technologies modernes de l'information et de la communication, ainsi qu'à développer leurs compétences à les utiliser.
16. Aucune source de financement du travail en information jeunesse ne doit agir d'une manière qui empêche un service ou un centre d'information jeunesse d'appliquer l'ensemble des principes de cette Charte.

3 - LES PARCOURS D'INFORMATION DES JEUNES : QUELLES INTERACTIONS ENTRE LE PHYSIQUE ET LE NUMERIQUE ?

Le rapport des jeunes à l'information évolue considérablement avec les nouveaux environnements appelés « dématérialisés » et avec les changements rapides des supports (les smartphones, tablettes, demain les casques de réalité virtuelle...). Les modes d'accès à l'information ont changé, le processus est moins linéaire, plus « personnalisé » qu'auparavant, tout en se vivant davantage dans un contexte relationnel. Les pratiques des réseaux sociaux, par exemple, instaurent un rapport à l'information où le relationnel joue un rôle clé, où la dimension ludique est centrale, où la circulation des contenus est davantage « virale...²³ ». C'est aussi un rapport où la rencontre avec l'information se produit souvent dans un état « d'attention flottante », les jeunes, comme les adultes, sont désormais habitués à ce que l'information vienne à eux sans qu'ils aient à construire une recherche, et par des chemins divers, parfois très détournés. Ce rapport à l'information est quelque peu remodelé par la dimension commerciale des sites et de certains moteurs de recherche²⁴. Enfin, on observe de nouveaux modes d'autonomisation et d'apprentissage pour la recherche d'information. Un tel renouvellement du paysage informationnel appelle à des adaptations en termes d'offre, de sources, de services, de maillage... Tous ces aspects seront développés ici, à la lumière des investigations menées en partenariat avec un réseau Information jeunesse (IJ) départemental²⁵.

3-1 Types de cheminements entre physique et numérique

3-2 Un environnement informationnel qui change rapidement

3-3 Des pratiques d'information davantage imbriquées dans des relations et de la communication

3-4 Quels processus d'autonomisation pour le parcours d'information aujourd'hui ?

3-1 TYPES DE CHEMINEMENTS ENTRE PHYSIQUE ET NUMERIQUE

Nous avons tenté, avec les jeunes et avec les professionnels, d'élucider des cheminements et les étapes successives ou simultanées en fonction des moments du parcours, des profils de jeunes et des thématiques. Par exemple, quelles sont les phases dans le physique (avec des personnes, dans différents lieux...) précédant une recherche sur Internet et inversement ? Pourquoi l'orientation par une personne vers Internet n'est-elle pas toujours suivie d'effet ? Comment s'opère, ou pas, le passage d'un document papier à Internet et inversement ? Cette première exploration se limite à esquisser les dynamiques à l'œuvre ; il serait nécessaire de mener des

²³ Cordier A., Grandir connectés, les adolescents et la recherche d'information, C&F Éditions, Caen, 2015.

²⁴ Cardon D., *À quoi rêvent les algorithmes ? Nos vies à l'heure des big data*, Le Seuil, coll. « La République des Idées », Paris, 2015.

²⁵ Voir dans la partie 1, sous-partie 1-2, le détail du protocole de cette étude-action.

recherches ethnographiques et longitudinales pour visualiser en détail les étapes des parcours d'information, à travers les environnements physiques, numériques et mixtes et comment se font les passages de l'un à l'autre.

3-1-1 Passer du présentiel à Internet

Des choix fréquents du physique, avec des différences selon le genre et la thématique

Même si Internet est la source la plus souvent citée, l'interpellation d'une personne est fréquente dans l'enquête pilote et dans les entretiens auprès des jeunes fréquentant les structures IJ, ce qui est attendu puisqu'il s'agit de ceux qui se sont rendus dans une structure. Toutefois, on observe ce fonctionnement aussi dans l'échantillon des élèves de 15 à 18 ans interviewés dans un lycée. Notons que ces deux populations ont chacune des caractéristiques spécifiques et ne sont pas représentatives d'une population jeune dans son ensemble.

Dans cette enquête²⁶, à la question « pour votre parcours personnel (études, métier, job, logement, déplacement...) comment préférez-vous vous informer? », parmi les usagers du réseau IJ, même si la consultation d'Internet est l'item le plus souvent cité (point/bureau Information jeunesse [PIJ/BIJ] 48 % ou centre Information jeunesse [CIJ] 53 %), on remarque la fréquence du recours à un animateur, éducateur ou travailleur social (23 %) ainsi qu'aux parents (18 %) et amis (18 %). Ceci confirme et renforce les études précédentes de l'INJEP montrant l'articulation, la complémentarité entre ressources numériques et physiques.

On relève des différences importantes en fonction du genre : les filles apprécient plus particulièrement les salons (68 %), les médias, les réseaux sociaux (63 %), un site internet (58 %) et un PIJ, BIJ, CIJ (57 %). Les garçons préfèrent s'informer auprès d'un(e) ami(e) (61 %).

Des choix s'opèrent selon les thématiques. Pour l'orientation, ils passent beaucoup plus souvent par une personne physique, même ceux qui sont à l'aise avec la recherche d'information sur Internet. Et dans l'échantillon de lycéens, on constate que **l'importance de l'entourage proche (déjà soulignée dans les précédentes études) demeure aujourd'hui, malgré des pratiques d'Internet intensives**. Pour leur orientation, les lycéens considèrent qu'une validation des sites en amont par les professionnels est essentielle. Le site de l'ONISEP, s'il est reconnu parce que recommandé par les professionnels, leur paraît parfois lourd à manier. Pour les loisirs, le sport, en revanche Internet sera souvent consulté en premier.

« Si c'est sur Internet, je ne suis pas sûr à 100 %, je préfère demander à mes parents ou je demande à quelqu'un qui s'y connaît dans le milieu pour vérifier. Par exemple, sur la mécanique, je préfère demander à mon voisin qui est mécanicien. Et si c'est une autre information, je préfère demander à une autre personne que d'aller sur Internet. » (Romain, 18 ans.)

« Je demande à mes professeurs et je vais sur Internet directement. Je ne suis pas allée voir la conseillère d'orientation. J'ai demandé à ma prof et puis j'ai fait de moi-même après. » (Olivia, terminale.)

« Le PIJ, non, je n'y vais pas. J'ai les informations qu'il me faut, je n'en ai pas besoin. Je demande aux gens, je n'ai pas besoin parce qu'en fait je suis assez informée avec ma famille, avec tout ça. » (Audrey, 18 ans.)

²⁶ Rappelons qu'il s'agit, dans cette enquête pilote, d'une première approche de la question. L'échantillon est de 157 répondants et ne représente pas l'ensemble des structures du département.

La confiance dans les professionnels de l'IJ

Une préférence est souvent exprimée, y compris dans l'échantillon de lycéens, pour le contact avec un professionnel, « on est mieux orientés ». Une grande confiance est mise dans un professionnel que l'on connaît déjà, et, disent-ils, « les professionnels qui nous connaissent nous informent mieux qu'Internet car ils le font au plus proche de nos besoins ».

« Le PIJ, j'y suis déjà allée pour imprimer des trucs. Je trouve ça bien pour avoir des informations ou quoi que ce soit. Je préfère être en contact. On a affaire à des professionnels. On est mieux orientés, en fait. [L'information donnée par un professionnel est plus pertinente que sur Internet ?] Pas forcément mais je préfère, j'aime bien. » (Olivia, terminale.)

« Je vais voir C. au PIJ, je dis ce que je cherche et c'est lui qui m'oriente. Il a des applications, des annonces. Il me les sort avec l'imprimante. Pour la formation, c'est lui aussi. [Vous avez vérifié ?] Je fais confiance à C. Il m'a dit ce qui était le plus près de chez moi. J'ai confiance dans les personnes que je connais. Lui m'inspire confiance. Il m'aide, il me cherche des informations, il veut me suivre, il est disponible. » (Romain, 18 ans.)

Passer d'une personne à Internet : Internet par défaut ou en complément

Une préférence est souvent exprimée pour l'information par des personnes et un report sur Internet ensuite, parfois à défaut. Internet est consulté dans un deuxième temps, par exemple, pour démultiplier les candidatures faites en présentiel.

Parfois les deux types de démarches sont menés simultanément, en complémentarité. Ainsi pour la recherche d'emploi ou de job. Rarement, les réseaux sociaux sont utilisés pour demander un contact professionnel à des personnes de l'entourage.

« Je ne sais pas, Internet, moi ce n'est pas trop mon truc, je préfère aller directement au contact. J'ai Internet à la maison mais... Je suis inscrit à Pôle emploi donc je reçois des offres sur Internet, comme j'ai mon CV aussi en ligne, je l'ai mis sur Pôle emploi. Et sinon, j'ai le PIJ qui me donne des informations si un travail, si une offre est disponible qui m'intéresse. » (Donald, 20 ans.)

« Maintenant que je cherche un job d'été, je me dis que ce serait cool de le trouver par moi-même donc en tout premier je suis partie à la mairie et ils nous ont retournées vers les points jeunesse. Ensuite, on s'est tournée vers le centre commercial et à la fin, ben on est parti sur Internet. Enfin moi, ça a été mon parcours. Internet pour compléter un petit peu. Par exemple, des entreprises où on a déposé nos CV, j'ai aussi déposé des candidatures spontanées en ligne en plus, ça fait toujours plus de chances. Et aussi, parce que sur Internet, on peut choisir les lieux des entreprises. » (Marina, 17 ans.)

Quels sont les motifs du passage du physique à Internet ?

Parmi les usagers du réseau IJ, près d'un jeune sur deux va sur un site internet suite à une prescription du professionnel rencontré (le choix proposé dans le questionnaire était : « Je vais sur des sites internet que la personne m'a indiqués, que je ne connaissais pas »), ce qui met l'accent sur **la pertinence de ces cheminements mixtes dans l'information, en physique et en numérique et l'importance du guidage par un professionnel**. Les filles déclarent à 54 % qu'elles suivent les prescriptions d'un professionnel (indication d'un site internet) contre 39 % pour les garçons. Le fait d'accorder plus confiance à un site internet est corrélé à un âge plus avancé (moyenne d'âge 24,31 ans pour cette variable).

Près d'un tiers va sur Internet après un contact avec une personne parce qu'il considère que l'information reçue n'est pas complète (un quart dans le réseau PIJ/BIJ). Les répondants du CIJ sont nettement plus nombreux à trouver que l'information sur Internet est plus complète qu'en structure. On peut faire l'hypothèse que ce public, plus diplômé, estime mieux maîtriser la recherche sur Internet et y bénéficier d'une information plus complète. Cela peut être aussi pour se rassurer ou vérifier qu'ils ont bien eu toute l'information. (On le voit par exemple dans les verbatim de réponses ouvertes à l'item « Autre raison »²⁷.) Une autre motivation, moins fréquente est la rapidité : « Cela va plus vite, la personne prend trop de temps à me répondre » (27 %).

Enfin, ils sont 19 % à passer à Internet parce que « La personne n'a pas compris mon cas personnel ». Et 17 % vont sur Internet parce que « La personne n'est pas vraiment compétente sur le sujet ». Ces motivations ressortent également dans l'enquête qualitative.

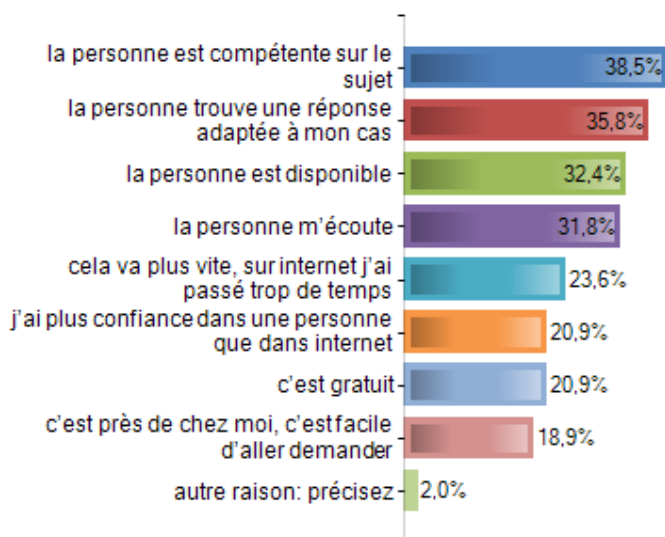
« Moi, je me renseigne autour de moi. Dans mon entourage, je vais aller voir ma voisine ou ma famille. Des fois, ils ne savent pas donc on regarde sur Internet, on regarde sur des brochures et une fois il m'est arrivé d'appeler pour demander. » (Jeune fille, classe de troisième.)

3-1-2 Passer d'Internet à une personne-ressource

Pour la compétence, l'individualisation, la disponibilité et l'écoute

Dans l'enquête pilote auprès des jeunes fréquentant le réseau IJ, ce sont les raisons qui sont les plus souvent citées pour se tourner vers une personne après avoir fait une recherche sur Internet.

Question : « Dans cette recherche d'information pour votre parcours personnel (études, métiers, jobs, logement, déplacements...), si vous passez d'Internet à une personne-ressource, c'est parce que... »



Source : enquête pilote réalisée auprès de professionnels du réseau information jeunesse d'un département d'Ile-de-France.

²⁷ Autre raison : « Pour confirmation » – « Pour vérifier les informations données » (2) – « Parce que le PIJ est fermé ou que ma mère n'est pas disponible » – « Curriculum avec... » – « Pour avoir une vue d'ensemble sur tous les choix d'études/jobs possibles » – « Hightech ».

Parmi les répondants, les plus jeunes accordent plus de confiance à la personne qu'à Internet. Cette confiance est aussi plus présente chez les filles que chez les garçons. Les filles étant aussi plus attachée à la compétence de la personne accueillante et encore plus au fait de bénéficier d'une réponse adaptée (42 % pour les filles, 25 % pour les garçons).

Dans l'enquête qualitative, la compétence est également souvent mise en avant comme raison de passer d'Internet à une personne. **Après être allé s'informer sur Internet, on se tourne vers un adulte « qui s'y connaît », qui est plus crédible qu'Internet, surtout pour l'orientation.** Parfois ils procèdent à des allers-retours : Internet pour une première recherche d'informations, puis des vérifications et explications sont demandées auprès du PIJ, puis ils font une recherche sur Internet à nouveau. Certains jeunes interviewés trouvent que l'information sur les offres d'emploi donnée par la structure est plus actualisée que celle issue d'Internet. Comme dans l'enquête quantitative, l'attente de personnalisation de la réponse est un motif fréquent.

« Ça dépend, par exemple, soit ils nous donnent des documents ou bien ils nous expliquent et en plus de ça, ben parfois on fait des recherches, on fait nos recherches et après on va voir C. ou A. pour voir si c'est vrai ou bien s'il n'y avait pas n'importe quoi sur Internet. » (Jeune fille, classe de 3^e.)

« J'aurais plus confiance dans les réponses du PIJ que dans Internet en fait. Parce que sur Internet des fois, il y a même des exemples où on va postuler à une annonce et il y a déjà quelqu'un qui l'a prise, en fait, et ils ne l'ont toujours pas enlevée donc... » [...] [Que serait un PIJ idéal pour vous ?] Un PIJ idéal, il y aurait plus de personnes, plus d'aide en fait, mais vraiment personnelle. Parce qu'une personne ne peut pas aider 5-6 jeunes à vraiment situer leur objectif et un travail, en fait. Ils sont obligés de rester toujours dans le global, dans la généralité donc... » (Donald, 20 ans.)

Des différences selon le niveau scolaire

Les professionnels, dans leurs analyses des parcours entre le physique et le numérique, en majorité distinguent ceux des jeunes de bon niveau scolaire de ceux des autres, qui sont « loin de l'information²⁸ ». Les jeunes de bon niveau scolaire viennent moins au PIJ et y arrivent avec « des demandes bien précises » au sujet d'un projet déjà formulé, ils font, disent-ils, une recherche plus « cohérente ». Et surtout, contrairement aux autres, ils ont repéré le PIJ sur Internet et y ont vu quels services ils pouvaient en attendre. Ceci représente donc une autre variante du chemin qui mène d'Internet vers le présentiel.

« Tous les jeunes qui sont formés dans les lycées, qui vont aller vers un niveau assez bon scolairement, je pense qu'on les voit de moins en moins et on va plutôt les voir arriver au PIJ pour des demandes bien précises parce qu'ils vont avoir vu sur Internet qu'on peut répondre à leurs demandes de type accompagnement sur un projet, monter une association, un projet solidaire, avoir un financement... On sait déjà qu'ils savent très bien chercher l'information sur Internet parce que quand on commence à leur parler, tout de suite ils vont nous dire : "ah oui, c'est bon, celui-là je l'ai fait, celui-là je l'ai fait"... » (Informateur jeunesse.)

²⁸ Voir à ce sujet également l'étude d'Agnès van Zanten sur les inégalités devant Internet pour l'information sur l'orientation. Interview : www.letudiant.fr/educpros/entretiens/agnes-van-zanten-l-orientation-doit-etre-prise-comme-une-mission-generale.html

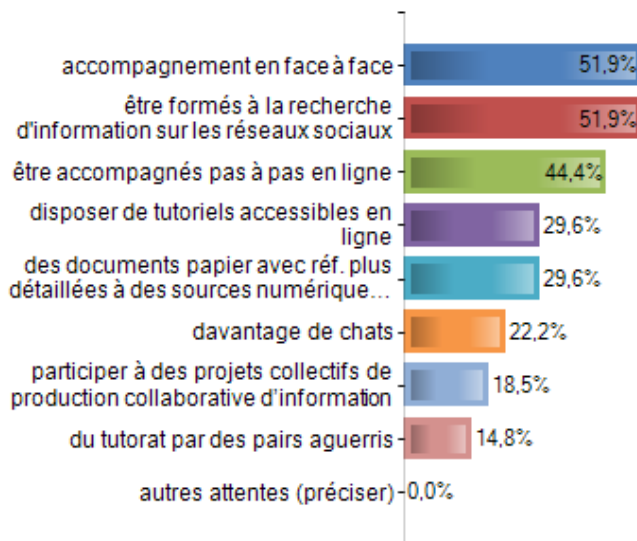
Un besoin de médiation numérique

Une autre raison mentionnée par les jeunes de passer d'Internet à un professionnel est celle de la difficulté à se repérer, sélectionner, évaluer l'information, qui, nous l'avons vu dans la Partie 2, est un facteur clé dans les choix de supports (physiques ou numériques) et dans les cheminements d'un support à l'autre. Ils recherchent aussi une aide à la compréhension des contenus et à la navigation car Internet les met en échec.

« **Je vais sur Internet, je lis mais je n'ai pas très confiance.** Si c'est dans un forum je n'aurais pas trop confiance mais si c'est sur Wikipédia je vais plus les croire parce que c'est plus sérieux. Souvent, je tape la question mais je ne sais pas toujours où je vais. Je vais regarder l'URL, si je vois que c'est une page de cuisine je ne vais pas continuer à lire. [...] **Sur Internet, je ne comprenais pas très bien pour m'inscrire à un BPJEPS** [brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport], **j'avais besoin d'une aide.** »
(Natacha, 19 ans.)

Les professionnels, de leur côté, soulignent cette forte demande de médiation numérique. « Quand je suis à l'accueil, les gens nous sollicitent tout le temps pour ça. » D'après l'enquête pilote menée auprès des professionnels de l'IJ, comme le montre le graphique ci-dessous, la demande des jeunes d'accompagnement et de formation à la recherche d'information en numérique est très forte, que ce soit en ligne ou en face à face.

Question : « D'après vous, quelles seraient, en priorité, les attentes des jeunes de votre public pour un parcours d'information combinant mieux les dimensions : numériques, physiques et mixtes »



Source : enquête pilote réalisée auprès de professionnels du réseau information jeunesse d'un département d'Ile-de-France.

3-1-3 Une importance accordée aux documents papier

Une partie des jeunes rencontrés privilégie la documentation papier. Certains, minoritaires, préfèrent ce support par rapport à la sollicitation d'une personne.

Les professionnels disent n'avoir pas de visibilité sur les complémentarités pouvant concrètement s'opérer entre le papier et Internet. Il n'est pas évident, par exemple, que les jeunes aillent sur les sites indiqués sur une plaquette ou un document. Mais ils soulignent que nombre d'entre eux demandent à repartir du PIJ avec du

papier, « quelque chose de physique », retraçant leur recherche sur Internet. Certains invoquent l'influence des pratiques scolaires pour expliquer cette façon « de chercher dans des livres, de chercher sur des choses physiques et pas encore de chercher sur le numérique », dira un informateur jeunesse.

Ceci ressort également dans l'enquête pilote par questionnaire auprès des professionnels. À la question : « Lorsqu'un jeune passe d'Internet à la documentation papier, au PIJ/BIJ vous observez que... », la modalité la plus choisie est « **c'est pour pouvoir garder une trace physique ou photocopier** », ce qui indique que, du point de vue des professionnels, les jeunes usagers des PIJ/BIJ restent attachés au support papier. Pour les répondants à ce questionnaire, cependant, le passage d'Internet au support papier est moins lié à une difficulté à naviguer sur Internet qu'à une perception de plus de clarté sur le papier par rapport au support numérique.

Dans le sens inverse, lorsque le jeune passe de la documentation papier à Internet, les raisons les plus citées sont : le fait d'approfondir ou d'élargir sa recherche et la notion de vitesse. Il serait intéressant de savoir si la perception de ces pratiques est corrélée à des publics différents en termes de genre, de statut ou d'âge.

« Je ne vais pas demander à quelqu'un de m'aider mais je prendrai des papiers. Là, je cherche du travail pour cet été. J'ai regardé ce qu'ils avaient. C'est plus des tracts que des classeurs. D'ailleurs, il n'y a pas de classeur ici au PIJ. » (Nadège, 20 ans.)

« Le papier, ce n'est pas une étape qui nous concerne vraiment c'est-à-dire que je ne les vois pas faire, si effectivement ils doivent avoir un document numérique, ou pour imprimer, mais après, je n'ai pas vu sur le papier. » (Informateur jeunesse.)

3-2 UN ENVIRONNEMENT INFORMATIONNEL QUI CHANGE RAPIDEMENT

Dans cette partie nous aborderons l'information de manière plus générale. Si dans la première partie nous la considérons sous l'angle du parcours personnel du jeune, nous constatons que les perceptions et les pratiques sont à resituer dans un environnement informationnel plus général qui interagit avec ce parcours. Cette information générale impacte aussi les choix : les actualités nationales ou internationales peuvent conditionner les choix d'orientation ou d'insertion, de même que l'information culturelle ou sportive...

3-2-1 Une information en flux, des cheminements vers l'information qui se diversifient et souvent bifurquent

Comme les adultes, les jeunes vivent aujourd'hui dans une sorte de « bain d'information », constamment renouvelé et par divers canaux. Et, comme pour l'ensemble de la consommation sur Internet (séries, interactions sociales, achat-vente, rencontres...), ces flux s'accroissent et les volumes augmentent. L'on est passé d'un vécu où l'information était rare et difficile à trouver à celui d'**une information surabondante mais peut-être plus difficile à valider (sources multiples et apparition constante de nouvelles sources), à organiser et à retrouver ensuite (possibilités d'archivage diverses mais souvent éphémères au gré des changements d'applications)**. Ceci provoque, chez les jeunes comme chez les adultes, une sensation de liberté lors de recherches au hasard, en « divaguant » dira une jeune

filles, sans avoir réellement conscience que les sites dirigent, proposent, obligent à certains parcours dans l'information²⁹.

Sur une même plateforme ou application se combinent pour les jeunes les pratiques de loisirs et d'information. Le jeu, la communication avec les amis, l'information, tout cela est fait dans les mêmes « lieux » d'Internet, il existe une sorte de *continuum* dans les pratiques. Mais les entretiens montrent que ceci n'empêche pas les jeunes de faire aussi des choix d'application ou de plateforme ponctuellement, en fonction de leurs besoins et des objectifs. Ils font d'ailleurs preuve d'une grande capacité à se mouvoir d'un site à l'autre. Et ils accèdent à l'information en continu, notamment en pratiquant le multifenêtrage.

« J'utilise Konbini parce que je suis sur Facebook. Sur Facebook en fait j'aime plusieurs pages d'information. Du coup, j'ai les articles qui apparaissent et ceux qui m'intéressent, je les regarde. Il y a Konbini et plein d'autres choses mais en fait, au final, c'est Google que j'utilise. Par moments, ça m'arrive quand je me perds dans Google, je tombe sur un blog qui m'intéresse et voilà, mais sinon, les blogs ce n'est pas ma source d'information principale. » (Audrey, 18 ans.)

« Je regarde un petit peu tout. De toutes manières, avec Facebook on peut vraiment voir toute l'actualité parce qu'il y a un nombre innombrable de posts déjà, donc il n'y a pas forcément besoin d'aller sur *Le Figaro* ou quoi. » (Julie, 18 ans.)

« Pour faire mes recherches et comme source d'information j'utilise régulièrement Google News. Je m'informe principalement sur ce site et à part ça, je regarde les informations à la télé, les chaînes d'information comme France 24... Pour des informations sur un job, j'utilise surtout Internet. » (Quentin, 16 ans, classe de seconde.)

« Ça dépend, je vais voir sur des sites, des fois, les infos rapides sur BFM, des trucs comme ça, je le mets sur une part d'écran et puis je regarde rapidement. » (Cyril, 17 ans.)

3-2-2 Une place grandissante des contenus visuels et audiovisuels

Les sources vidéo pour s'informer sont au cœur des pratiques

Tout d'abord, la télévision est une source d'information encore très pratiquée par les jeunes d'âge lycée, d'après les interviews menées, et comme d'autres études le montrent aussi. D'une manière générale, l'information par l'image est très appréciée. Les vidéos, les clips, les témoignages filmés, les différentes variantes de tutoriels sont pour eux des sources quotidiennes d'information. **Ces sources sont valorisées par les jeunes depuis longtemps mais aujourd'hui, les nouveaux outils sociaux (Snapchat, WhatsApp, Instagram...), couplés à la généralisation des smartphones, ont en outre fait évoluer leurs formes d'expression et d'échange**

²⁹ « Loin d'être dénués de toute contrainte, ces parcours relèvent pour une part d'une prise en charge automatisée par les sites visités des contenus et des sujets explorés, au moyen de suggestions et de propositions plus ou moins coercitives. L'élaboration de dispositifs d'encadrement et d'orientation de la trajectoire de l'internaute représente même, à travers la problématique de la recommandation, un enjeu (marchand) essentiel des services de contenus en ligne. » (Combes C., « Les jeunes amateurs à l'assaut des séries : découverte et information à l'heure d'internet », in Julier-Coste M., Lachance J. (dir.), *Séries cultes et culte de la série chez les jeunes*, Hermann, Paris, 2014.)

d'informations. Danah Boyd analyse cela dans un ouvrage collectif portant sur la culture participative à l'ère des réseaux³⁰.

YouTube, par exemple, fréquenté depuis de nombreuses années par les jeunes et cité comme première source d'information, prend de plus en plus d'importance dans tous les domaines d'information. Les jeunes y passent très facilement de sujets légers à des sujets sérieux.

« J'utilise YouTube, pour la danse, la musique. Sur la musique, c'est une source d'information. Et sur l'orientation, j'ai déjà regardé sur YouTube, ils montraient des structures, des animateurs. » (Natacha, 19 ans.)

« Je pense que YouTube est une bonne source d'information. Après, tu trouves du n'importe quoi aussi. Pour moi, c'est comme Wikipédia et tout, je rentre, je regarde s'il y a des informations. Des nouveaux clips, de Nicki Minaj et même parfois, il y a des interviews de François Hollande, je regarde ça. Tu peux rater à la télé et après tu peux te rattraper sur YouTube, enfin je trouve ça pas mal, moi je trouve ça intéressant. » (Thomas, 15 ans.)

« Ça permet de voir différemment l'information. Sur des choses graves, ça peut choquer. Par exemple, sur l'alcool au volant, les chiffres ça choque moins qu'un accident. Mais aussi pour des choses plus petites, c'est mieux que des documents de six pages avec des chiffres. C'est mieux pour expliquer l'importance de l'école, par exemple. » (Fabrice, 18 ans.)

Un potentiel de plateformes vidéo pour l'information sur l'orientation, la santé...

Aux yeux de nombre de jeunes interviewés, YouTube, par exemple, pourrait être un lieu plus moderne pour ce type de contenus. Ces jeunes considèrent que ce canal, s'il était utilisé plus largement par des sources institutionnelles, leur permettrait de s'informer sur les sujets qu'ils ont tendance à éviter car trop anxiogènes, tels que l'orientation ou la santé.

« YouTube, je crois que c'est la chose que j'utilise le plus. YouTube c'est vraiment l'avenir. [Par exemple, l'ONISEP, si ça se met sur YouTube, tu serais intéressé de voir leurs vidéos ?] Ben oui, ce qui est bien c'est que YouTube c'est une plateforme, ils peuvent lancer leur vidéo, tu n'es pas obligé d'être sur des trucs spécialisés comme à l'époque où il y avait des vieilles cassettes que tu rentrais comme ça dans des magnétophones... » (Matthieu, 15 ans et demi.)

« YouTube, j'y vais beaucoup pour écouter de la musique mais aussi pour regarder des vidéos humoristiques. [Si par exemple l'ONISEP fait un partenariat avec Norman pour l'orientation, tu penses que ça peut être intéressant ?] Oui, ça ouvre pour des jeunes qui sont plus relâchés, ces YouTubers justement. Comme ça, ils sont moins réticents. Il y a des jeunes qui n'ont pas trop envie de s'orienter. (Juliette, 16 ans.)

Mais selon certains professionnels, le support vidéo est prisé surtout par facilité et recherche de rapidité

Pour ces professionnels, l'analyse diffère. Pour eux, si la vidéo est très appréciée par les jeunes comme source d'information c'est parce que c'est plus rapide et aussi plus efficace « pour apprendre quelque chose ».

Et, contrairement aux jeunes interviewés, ils considèrent que la vidéo est perçue par les jeunes comme un support moins sérieux que l'écrit, même sur les sujets sérieux.

³⁰ « We're also seeing a movement towards self-expression channels that are more about photos and videos, because they provide a different mechanism for self-expression than previous genres. And, of course, the widespread availability of smartphones helps. » (Boyd D., Jenkins H., Ito M., *Participatory Culture in a Networked Era*, Polity Press, Cambridge, Royaume-Uni, 2016, p. 57.)

« Je les vois souvent sur YouTube mais je ne les vois pas faire des recherches sérieuses, c'est par exemple, "je veux découvrir quelque chose", ils veulent s'informer et c'est une façon d'aller vite. Parce que si je suis obligé de lire tout un texte alors qu'il y a quelqu'un sur YouTube qui me montre et qui me dit en même temps, ça prend 3 minutes. Il y a une histoire de rapidité et il y a peut-être aussi une histoire de démonstration parce que parfois on voit en même temps ce qui se passe. C'est un facteur de rapidité mais ça ne leur apporte pas forcément un crédit plus important que l'écrit, peut-être au contraire que dans leur imaginaire, quand on écrit c'est très sérieux, et regarder une vidéo, même si elle parle d'un sujet très sérieux, ça reste une vidéo. C'est plutôt amusant et c'est plus facile. » (Informateur jeunesse.)

3-2-3 Un contexte de marchandisation croissante de l'information et de son environnement

On peut observer dans les pratiques d'information des jeunes le poids de la dimension commerciale des sites et le rôle central des GAFAM³¹. On l'a évoqué ci-dessus, beaucoup s'informent sur des fils d'actualités préformatés sur ces sites et plateformes, certains exclusivement, et la plupart sont convaincus que ces sources sont les plus sérieuses puisque les plus populaires et les mieux référencées sur les moteurs de recherche. Cet environnement commercial impacte profondément le regard et les attentes en matière d'information, ce qui pourrait devenir préoccupant dans une période d'intégration croissante de services, de supports et de médias différents par les mêmes opérateurs. Par exemple, on note qu'actuellement, la puissance combinée du mobile et de la vidéo attise toutes les convoitises³².

Une confusion fréquente entre information et annonces commerciales

Ceci, bien repéré par une partie des professionnels, concerne beaucoup les plus jeunes, et révèle le poids du marketing sur leurs pratiques. Notons que cette confusion est fortement entretenue par les grandes plateformes, pour qui elle facilite non seulement la fréquentation des jeunes mais aussi leur « engagement » et, de plus en plus, la production de contenus (UGC³³), qui sont ensuite réutilisés au profit de marques ou d'annonceurs.

Un autre impact se situe dans une forme de limitation à la circulation horizontale d'informations, qui est instaurée par les plateformes elles-mêmes. Ainsi Facebook restreint les timelines des pages, en sélectionnant les posts contenant des références ou des liens qui servent les intérêts de la plateforme et de ses annonceurs.

« Je voudrais revenir sur l'approche marketing. La génération Y., j'ai plus l'impression qu'ils sont des victimes des grosses plateformes, que 90 % de leurs usages sont basés sur ces plateformes que sont Facebook, Google... Une fois sortis de cela, il n'y a plus rien. » (Responsable IJ.)

« Yahoo, ça c'est bien car il y a des informations aussi bien politiques que sportives donc je me suis mis sur Yahoo car j'utilise l'information chaque jour sur le monde. C'est une source d'information fiable, en plus il y a des spécialistes et tout donc j'aime bien. » (Florent, 16 ans.)

³¹ GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft.

³² Pour donner un exemple, le directeur de BuzzFeed a déclaré récemment dans une interview : « Le social, le mobile et la vidéo digitale ont convergé. Cette convergence ouvre de nouvelles voies pour créer du contenu qui touche une audience globale massive. [...] Autrement dit, commente le journal, la vidéo trouvée sur un réseau social et consommée sur un mobile est devenue le format roi. » BuzzFeed devient une « entreprise de média globale et multiplateforme ». (*Libération*, 23/2/2016.)

³³ User Generated Content.

« Je n'ai plus que Twitter mais un (compte) Twitter officiel ! Parce que j'aime bien, parce qu'en fait, je suis l'actualité plus rapidement. Par exemple, la Xbox, dès qu'il y a des nouveautés sur la Xbox, ils nous les envoient directement. [Le professeur : Mais ça, c'est de la publicité. – Non, c'est de l'information. [Pour vous, c'est une façon de s'informer qui est plus efficace ?] Oui. » (Garçon, classe de troisième.)

Une recherche de ludique et de visuels attractifs

Ceci est un autre effet de la primauté des sites commerciaux, leur qualité visuelle et leur navigation facile crée de nouvelles attentes. Pour les jeunes, il est important que l'expérience d'un site soit un peu ludique et que la présentation soit visuellement agréable, sinon il ne sera que peu visité. Dans ce domaine, les grandes plateformes s'adaptent régulièrement et rapidement aux nouvelles pratiques des jeunes. Aujourd'hui par exemple, elles développent les messageries visuelles et les gifs animés³⁴.

Ces évolutions du rapport à l'information sont aussi à analyser dans le contexte de leurs pratiques de jeux et il serait intéressant d'approfondir les façons de s'informer issues de ces pratiques ludiques. Des compétences et des habitudes sont acquises pour se tenir informé sur et pour les jeux, que ce soit en suivant des leaders, en étant membres de communautés, en s'inscrivant sur des blogs de spécialistes... Certains lycéens interviewés se déclarent par exemple favorables à une information sur l'orientation sous forme de jeu vidéo.

« Je vais parfois sur l'ONISEP mais sinon, il y a d'autres sites comme "lesmetiers.net", il me semble, où je trouve que c'est plus ludique, il y a des quiz, il y a des fiches métiers alors que sur l'ONISEP, franchement il y a beaucoup de catégories et... ce n'est pas très intéressant. » (Justine, 15 ans.)

« Vine, c'est assez sympa quand on n'a rien à faire. On partage les vidéos sur des réseaux sociaux comme Twitter ou Instagram. [Et si le PIJ avait Vine, tu irais dessus ou non ?] Si c'est drôle, je pense que ça marcherait, après si c'est trop formel, ça ne marcherait pas. » (Agathe, classe de terminale.)

Un rapport plus affectif à l'information ?

On peut observer dans les témoignages recueillis un rôle important de la **présentation de soi** dans la recherche et le partage d'informations, de fait du contexte de pratiques sociales et visuelles dans lequel ils se déroulent.

Par ailleurs, l'environnement de l'information décrit plus haut, qui adapte toujours davantage les réponses aux requêtes passées et aux traces laissées par la personne sur les sites, a pour effet de renforcer les attentes de **personnalisation**, à la fois de la réception et des contenus.

Enfin, dans la relation des usagers aux lieux et aux sources d'information, on parle davantage aujourd'hui **d'attachement et d'adhésion** comme facteur nécessaire pour pérenniser la pratique et diversifier les lieux d'information. (En partie sous l'influence des pratiques des grandes plateformes du Web.) Ceci tendrait à encourager aussi un rapport plus affectif à l'information. Dans l'article du *Monde* cité dans la note 34, portant sur les pratiques d'information des jeunes sur les séries, il est par exemple constaté chez les jeunes l'abandon

³⁴ Elles sont à la recherche de nouvelles formes de marketing « générées par les utilisateurs » et lorsque les jeunes migrent des réseaux sociaux vers les messageries vidéo (Snapchat, Giphy...), elles les y suivent, proposant par exemple de nouvelles formes de « filtres sponsorisés, permettant de créer des clips à thèmes. » (*Le Monde*, 21-22/2/2016.)

préventif du visionnage d'une série par peur de vivre une frustration si le site les informe qu'elle ne sera peut-être pas poursuivie³⁵.

3-3 DES PRATIQUES D'INFORMATION DAVANTAGE IMBRIQUEES DANS DES RELATIONS ET DE LA COMMUNICATION

Qu'il soit physique ou numérique, chez les jeunes, le parcours d'information est davantage ancré dans un vécu de pair à pair, dans des réseaux et, plus généralement, dans des systèmes relationnels. Sur les réseaux sociaux en particulier, ils acquièrent l'habitude de poser des questions autour d'eux. Ceux qui s'y expriment moins observent ce que les autres recherchent et les questions qu'ils posent au réseau. Toutefois, on l'a évoqué, ce n'est pas pour autant qu'ils ont conscience de s'informer sur ces réseaux sociaux.

3-3-1 L'entrée vers l'information par les réseaux sociaux, une pratique fréquente

Les jeunes témoignent d'une utilisation soutenue d'applications de communication avec les proches. Pour beaucoup, ces applications sont aussi *de facto* des sources d'information. Twitter, Facebook, Snapchat sont pour certains des sources d'information au quotidien. Ceci est devenu pour nombre de jeunes un moyen naturel d'accès à l'information, même s'ils ne perçoivent pas d'emblée toujours ces réseaux comme des lieux d'information et même si ces réseaux sociaux n'ont pas une grande image de fiabilité chez ces jeunes (comme on l'a vu dans la Partie 2).

Dans l'enquête pilote auprès des jeunes usagers du réseau IJ, c'est un quart des répondants qui déclare une préférence pour les réseaux sociaux pour s'informer. Les entretiens qualitatifs menés révèlent une connaissance inégale des réseaux sociaux selon les jeunes. Certains jeunes de notre échantillon, comme indiqué dans la Partie 2, vont très peu sur les réseaux sociaux. Rappelons qu'il existe une grande disparité des pratiques en matière de réseaux sociaux.

« La plupart du temps, je vais sur Twitter. C'est pas détaillé mais ça me permet d'être au courant de ce qui se passe. De ce que les gens pensent aussi. Voilà. » (Emma, 17 ans.)

« Twitter, ça fait aussi agenda, je trouve. Parce qu'il y a certains comptes, par exemple, qui vont te dire "le 16 mars, Untel est en concert là-bas, les places sont en vente...", enfin je trouve que c'est quelque chose dans la vie de tous les jours. Ou même par exemple, tu tapes un mot clé et tu peux savoir si l'autoroute est bouchée ou pas. Bon après, je sais qu'il y a Mappy mais voilà, enfin, moi j'aime bien Twitter. Je le pratique depuis 2010. » (Amandine, 17 ans.)

« Instagram peut être une bonne source d'information à condition de suivre les bonnes pages, il y a plein de pages intéressantes, par exemple, que ce soit des informations d'actualités, par exemple *Le Parisien*, ou que

³⁵ Combes, *op. cit.*, p. 183, note.

ce soit des informations, par exemple, moi je suis une fille, pour suivre des actualités sur la mode, des trucs comme ça, moi je trouve que c'est plutôt pas mal. » (Louise, 17 ans.)

3-3-2 Des pratiques de partage d'informations entre pairs sur les réseaux

Une partie des jeunes interviewés, que ce soit des usagers du PIJ ou des lycéens, partagent des informations avec d'autres sur différents réseaux sociaux. Certains y sont incités par leurs enseignants dans le cadre de leurs études. **Cette fréquence du partage ressort également dans l'enquête pilote par questionnaire auprès des jeunes fréquentant le PIJ/BIJ.** À la question : « Les informations que vous avez trouvées, aimez-vous les partager avec d'autres ? », ils sont 46 % à répondre par l'affirmative. Et 10 % déclarent aimer « les publier sur un réseau social, une plateforme ou un blog ».

Plusieurs jeunes de l'échantillon de l'enquête qualitative, dans les deux populations étudiées, (usagers des PIJ/BIJ et lycéens), sont créateurs de contenus sur Dailymotion et YouTube. Ils le font à la fois pour « s'exprimer », « donner un avis », « partager des idées, de l'information » et aussi, pour l'un d'eux, « montrer qu'on n'est pas qu'un pion dans la foule ».

« Dans le cadre de mes études par exemple, si je trouve des informations sur un employeur, sur un travail, je partage avec d'autres. J'envoie la page par Gmail ou je donne le lien à la personne. J'utilise aussi Google Drive pour les travaux en commun et ça permet aussi au prof de nous transférer des documents. C'est la prof qui nous a demandé d'ouvrir un compte. » (Fabrice, 18 ans.)

« J'ai commencé à faire des vidéos sur Dailymotion et maintenant je suis sur YouTube. C'est un bon moyen de pouvoir s'exprimer, je trouve. Partager des idées, des informations. Dailymotion est pas mal tombé puisqu'il y a eu une grande migration sur YouTube. Dailymotion a perdu de sa simplicité qu'il y avait avant. Mais ça permet de s'exprimer, de donner un avis. De pouvoir transparaître aux yeux des autres. De montrer qu'on n'est pas qu'un pion dans la foule. » (Benoît, 16 ans.)

Certains professionnels sont dubitatifs quant à l'efficacité des pratiques d'information en interaction avec les pairs, leurs perceptions ici sont en net décalage avec celles des jeunes

Certains professionnels se montrent réservés sur cette tendance à l'information dans un contexte d'interaction. Ils ne voient pas ces pratiques comme très prometteuses car, selon eux, les jeunes prennent l'habitude que l'information « leur tombe dessus » par les réseaux sociaux. Cela représente selon eux une façon d'éviter de rechercher soi-même, cela s'apparente davantage à une pratique de « copier-coller ».

Ensuite, en décalage par rapport aux témoignages des jeunes notés ci-dessus, ces professionnels doutent que ces derniers partagent beaucoup sur certaines questions comme la recherche d'emploi.

Enfin, ce qui pose également question aux professionnels, c'est que l'information reçue par les « amis » des réseaux sociaux ait un statut élevé de légitimité, là aussi, en divergence nette par rapport aux analyses rapportées plus haut (Partie 2).

« Spontanément, ils vont aller aussi sur leurs réseaux sociaux, c'est-à-dire Facebook ou Twitter, c'est à dire qu'ils ont l'information qui leur tombe dessus, ils ne vont pas la chercher. Et après, la recherche d'information, là c'est autre chose... Pour de la recherche, ils ne se tourneraient pas forcément vers Internet mais essentiellement vers les réseaux sociaux, à savoir "est-ce qu'il y en a un qui l'a déjà fait ou est-ce qu'il y en a un qui a la réponse ?" C'est plus du copier-coller qu'autre chose... Il y a quand même un imbroglio avec leurs histoires de 'mes amis,' qu'ils ne connaissent absolument pas, et "si on me le dit, je peux y aller avec

confiance”, donc ils font une confiance à ce média alors qu’ils ne connaissent pas la personne... Il n’y a pas de réflexion sur “qui me répond et quelle est sa légitimité”. » (Informateur jeunesse.)

La participation, des interactions complexes entre le physique et le numérique

Avec le numérique, les formes de participation changent et se diversifient et les publics concernés également. S’il faut bien entendu prendre en compte le rôle des nouvelles formes de participation culturelles, il faut aussi rappeler qu’elles ne se réduisent pas au numérique. Dans le récent ouvrage collectif déjà cité³⁶, **Henry Jenkins insiste sur le fait que la culture participative existait bien avant l’arrivée du numérique et qu’elle relève d’autres forces** (sociales, culturelles, économiques). Il ne faut donc pas la réduire aux « potentialités et promesse des plateformes technologiques récentes ».

Le numérique, nous dit Jenkins, favorise la participation mais produit aussi de l’exclusion car il n’est *de facto* pas porteur des valeurs associées à la participation culturelle. Les évolutions de ses formes depuis une dizaine d’années, dans un sens de plus en plus capitalistique, concentré et fonctionnant beaucoup plus verticalement qu’on ne se le représente, ne vont pas précisément dans le sens d’une participation plus démocratique. Au contraire, souvent des stratégies « propriétaires » bloquent les échanges...

3-4 Quels processus d’autonomisation pour le parcours d’information aujourd’hui ?

3-4-1 Un rapport de plus en plus « actif » à l’information et des attentes de réponses rapides et personnalisées

Une habitude d’actions diverses en matière d’information sur le Web

Dans ces environnements informationnels en changement, une attitude plus active s’observe de la part des jeunes, dans le sens où des habitudes sont prises :

- d’interagir ;
- de donner son opinion ;
- d’évaluer les contenus par une note ou des points ;
- de proposer du contenu ;
- de poster un commentaire...

Certains jeunes, minoritaires dans notre échantillon, déclarent préférer rechercher sur Internet pour se sentir plus autonomes. « Je préfère Internet parce que j’aime bien chercher toute seule. » (Nadège, 20 ans.)

On l’a évoqué ci-dessus, plusieurs jeunes de notre échantillon créent des contenus vidéo. Par ailleurs, on observe que plusieurs des lycéens interviewés ont une activité rémunérée sur le Web, par exemple sur des plateformes de marketing.

³⁶ Participatory Culture in a Networked Era, *op. cit.*, p. 125.

Des attentes de réponse immédiate et sans passer par plusieurs étapes

Du fait des caractéristiques des environnements informationnels (numériques, physiques, mixtes), décrites au début de cette partie, les jeunes attendent que **le processus d'information soit direct et rapide**, c'est-à-dire qu'il ne comporte pas une navigation trop longue. La notion d'étapes à suivre dans la recherche d'information serait de moins en moins la norme courante. Les professionnels regrettent cette disparition d'un « cheminement » similaire à une recherche en bibliothèque. Leur positionnement n'est pas facile car ils doivent gérer quotidiennement **la frustration de jeunes qui n'obtiennent pas la réponse immédiate qu'ils anticipaient**.

« Ils ne sont pas dans le même monde donc ils ne font pas le rapprochement parce que **nous qui ne sommes pas nés avec le numérique, on a des rapports à l'espace et à l'organisation qui sont différents**. Eux sont sur un outil qui est censé tout savoir et ils croient qu'en mettant un mot, on va leur répondre ce qu'ils veulent. Et c'est peut-être ça le vrai problème, c'est qu'au niveau de leur organisation, de leur recherche, ils n'associent pas du tout le numérique à : "ah oui, si j'étais dans une bibliothèque, je chercherais dans l'armoire ou dans le coin psychologie, après chercher l'auteur avec telle lettre", ils n'ont pas du tout ce cheminement-là. Et ils veulent immédiatement : "je marque un thème ou cette chose-là et il faut qu'on me ponde tout". » (Informateur jeunesse.)

Des professionnels de l'IJ pessimistes sur l'autonomisation de leur public

Ils identifient deux types de mécanismes qui, selon eux, bloquent la motivation et les processus d'apprentissage. Tout d'abord, le fait que les jeunes ont une « représentation de l'outil numérique » comme devant faire les choses à leur place et qu'ils ne voient pas la nécessité de « connaître un outil ». Ensuite, constatent-ils, ils ne paraissent pas mobiliser les savoir-faire scolaires dans le contexte de leurs recherches pour leur parcours personnel.

« Les jeunes qui viennent nous voir viennent pour un emploi, déjà si on part sur un CV ou une lettre de motivation, ça commence à les gonfler parce qu'ils croyaient qu'on allait leur donner des numéros de téléphone ou un site et on s'inscrit et on a du boulot, c'est ça, que ce soit ce sujet-là ou un autre. Ils ont besoin d'un renseignement et ils ont du mal à accepter le fait qu'on va passer une heure dessus... Pour eux, le CV ou la lettre de motivation c'est un logiciel va s'en occuper, je lui dis mon âge, mon nom et il va mettre tout ça en forme... Leur objectif ce n'est pas d'apprendre à utiliser le logiciel pour pouvoir communiquer, c'est directement de communiquer et donc ils sautent une étape, à mon sens, ça ne les intéresse pas de connaître un outil, ce qu'ils veulent c'est communiquer et pas apprendre à se servir d'un outil pour qu'ils puissent communiquer plus tard. » (Informateur jeunesse.)

3-4-2 Des processus d'autonomisation complexifiés

Sous les apparences d'une **facilité d'accès à l'information**, les compétences requises pour une recherche d'information en autonomie sont en fait de plus en plus complexes et variées, à mesure que les lieux, les applications, les codes sociaux sur les réseaux changent et se diversifient. En réalité aujourd'hui, s'informer de manière efficace et dans la durée nécessite **des compétences à la fois techniques et cognitives**, que les jeunes rencontrés dans le cadre de cette étude-action sont loin de posséder, à quelques exceptions près. Il faut savoir par exemple s'abonner à un flux de discussion, trouver la source la plus pertinente parmi une multitude de sources, comprendre une adresse url, formuler correctement les requêtes, poser une question sur un forum...

Leurs apprentissages en matière de recherche et de mobilisation de l'information se font de façon différente, ce sont davantage des apprentissages en faisant (« hands on ») et en interaction, là aussi.

Alexandre Serres signale les enjeux renouvelés aujourd'hui de l'évaluation de l'information : « L'évaluation de l'information est une opération à la fois plus cruciale qu'avant Internet, plus complexe avec le numérique, plus importante dans les études universitaires et encore sacrifiée et méconnue. » Selon lui, il se produit aujourd'hui une « aggravation par les "bulles de filtrage des moteurs" : résultats adaptés selon l'utilisateur, selon de nombreux critères et effets pervers de la "personnalisation" des résultats³⁷ ».

Une évaluation de l'information davantage par itération

Tout d'abord, on peut observer que les jeunes pratiquent des modes d'évaluation qui sont influencés par les codes et la culture du Web. Ils procèdent à **une évaluation par approximations successives, d'une part en comparant des sites et, d'autre part, en confrontant leur opinion à celle d'autres internautes jusqu'à se faire « sa propre idée »**. Pour certains, les forums sont de vrais lieux d'information, à condition « d'en lire plusieurs ». Mais ils ne rechignent pas non plus à utiliser des sources qu'ils considèrent comme peu fiables.

« Je recherche comme une malade. Et je sens les choses. Je vais sur des forums et je lis ce que disent les autres. Quand je cherche une école, je tape sur Google "information sur l'école..." Je m'informe par rapport à ce qu'ils disent sur un forum. Je lis pour m'informer mais je me fais ma propre idée sur ce qui est bien ou pas bien. Il y a des sites sur les écoles et des sites, je ne sais pas, ce sont des foires aux questions, je pense. Je vais partout, je ne me lasse pas, je fais plusieurs forums... Les forums, ça va parce que c'est des gens un peu comme nous qui écrivent. Pour savoir si l'information est fiable sur le forum, je ne sais pas, il faut prendre du recul un peu, enfin, et en lire plusieurs, pas qu'un seul avis... Sur Internet, je regarde tout... La bonne information, c'est quand il y a plus de commentaires positifs que négatifs. Mais s'il y a plus de commentaires négatifs, je peux me dire que c'est bon aussi. » (Nadège, 20 ans.)

« Wikipédia, c'est pour chercher des informations, c'est tout. J'avoue que même si ce n'est pas fiable, j'y vais. Des gens comme toi ou moi on peut mettre des informations. C'est à moitié fiable. » (Agathe, classe de terminale.)

La progression des outils mobiles repose fortement la question de l'autonomie, en lien avec celle du contrôle des outils

On peut supposer en effet qu'avec les outils nomades, les jeunes accèdent davantage et plus tôt à l'autonomie dans leur parcours d'information, en théorie du moins, et à certaines formes d'autonomie seulement. La grande maniabilité et versatilité de ces outils leur offrent aussi la possibilité d'avoir le contrôle de l'équipement utilisé pour accéder à l'information et des outils manipulés (logiciels, applications, réseaux...). Il est dès lors possible d'imaginer qu'à terme, le contrôle des outils de l'offre d'information et des services par des structures ou des institutions sera amené à être davantage partagé entre offreurs et utilisateurs³⁸.

³⁷ Serres A., « Évaluer la crédibilité d'une ressource sur le web », URFIST de Rennes, stage organisé par l'URFIST de Strasbourg pour le SCD de Besançon, juin 2015.

³⁸ On peut citer à titre d'exemple, l'étude canadienne récente de T. Karsenti sur les effets du TBI, où il remarque : « Dans un contexte où les élèves ont l'habitude de contrôler eux-mêmes leur outil technologique, ils ont pu être heurtés par une situation où l'enseignant contrôle le TBI. Avec une tablette ils ont par contre l'impression d'être maîtres de l'outil. » (Karsenti T., Interview sur le site *Le café pédagogique*, 1/3/2016.)

Les pratiques informationnelles des adolescents sur Internet

L'appellation « digital native », par opposition à « digital immigrant », désigne la génération née à la fin des années 90. Le consultant Marc Prensky souligne que ces jeunes, en fréquentant assidument les écrans, auraient développé des capacités de raisonnement privilégiant les démarches inductives et aléatoires. Néanmoins, les études scientifiques démontrent que cette maîtrise « spontanée » des TIC est à reconsidérer. En effet, les jeunes connectés de manière intensive ne développent pas automatiquement des compétences techniques nécessaires à une tâche précise ou à un contexte donné⁽¹⁾.

L'enquête menée à l'initiative de la British Library fut l'une des premières à établir clairement les difficultés des jeunes à rechercher ou à trouver l'information sur Internet et à affirmer l'insuffisance de la seule entrée générationnelle pour caractériser leurs pratiques informationnelles⁽²⁾. Cette perspective a été celle de notre travail de thèse – sur lequel nos propos s'appuieront – mené en 2008-2009 à partir de 59 entretiens semi-directifs auprès de collégiens et lycéens âgés de 14 à 18 ans et disposant d'un accès à Internet (connexion à domicile et dans l'établissement scolaire).

Se baser uniquement sur le facteur générationnel masque en effet les disparités individuelles existantes dans l'appropriation des TIC. Cela atténue paradoxalement la portée des enjeux spécifiques de la jeunesse en matière de maîtrise de l'information numérique : haut niveau d'exigence des institutions politiques et scolaires, autonomisation des pratiques culturelles et médiatiques, individualisation du rapport à l'information et au savoir, crises des instances de médiation... La recherche informationnelle et documentaire est déterminante dans une « société du savoir » où la formation n'est plus restreinte au seul temps scolaire et où l'esprit d'initiative est valorisé comme une compétence à part entière alors même que ces dispositions sont de plus en plus indissociables de l'espace privé, voire intime, et de ses ressources propres⁽³⁾.

Nous présenterons ici l'hétérogénéité des pratiques individuelles d'information via le numérique en revenant tout d'abord sur la notion générale de « culture numérique » avant d'analyser la relation particulière que les jeunes utilisateurs de Google entretiennent avec l'information. Notre troisième et dernier point permettra d'insister sur la distinction entre recherches privées et prospection pour l'école, caractéristique d'un public d'âge scolaire et révélatrice d'implications personnelles tout aussi diverses que discriminantes dans les recherches.

Vous avez dit « culture numérique » ?

Depuis les années 50, la culture jeune est inséparable de l'innovation technique : électrification des instruments de musique et de la guitare en particulier, apparition de la télévision et développement des radios... Travaillée par un « [...] contact quotidien avec les médias [qui] tend à structurer leur temps extra-scolaire [...]»⁽⁴⁾, elle se transmet aujourd'hui par les appareils de communication multifonctionnels (smartphone, Ipad, Ipad, téléchargement, streaming...), comme elle s'est auparavant diffusée par le transistor, premier média mobile et individuel.

La notion de « culture numérique » est ainsi étroitement associée à celle de « culture jeune ». Cependant, insistons sur le fait que le concept parfois flou de « culture numérique » ne concerne pas seulement les jeunes : cette désignation renvoie fondamentalement au processus de numérisation, c'est-à-dire de quantification de l'information. Cette « représentation par nombres » de l'information est indissociable des réseaux de communication qui la transportent, aux dimensions tout aussi sociales que techniques. Ensuite, cette désignation s'applique aujourd'hui à tous les contenus, textes, photos, vidéos, sons et même objets, voire personnes au travers du principe émergent de l'« identité » ou de la « présence » numériques. En ce sens, « le numérique », constitutif de notre rapport au monde, est d'essence culturelle. Cela dit, s'inscrivant dans l'histoire des supports de mémoire, la « culture numérique » ne saurait être entièrement résumée par la culture « tout court ». La numérisation des contenus et ses usages afférents s'enchâssent en effet dans les dispositifs préexistants d'externalisation de la mémoire. Paradoxalement, elle oblige dans le même temps à en repenser les modalités et les enjeux.

« Le numérique » n'est pas seulement un moyen parmi d'autres qui permet le rapport de l'homme au monde : il s'agit d'un modèle tout à fait spécifique dont la particularité repose sur le choix individuel. Le rapport mondial de l'UNESCO, *Vers les sociétés du savoir*⁽⁵⁾, délimite ainsi la culture numérique : « il existe une culture propre à la Toile, qui se construit par un processus de distribution où tous les acteurs ont un rôle à jouer, ne serait-ce que par les choix et les tris auxquels ils procèdent entre toutes les sources d'information disponibles, contribuant à une circulation créative continue d'informations et de savoirs dont aucun individu ou aucune institution n'a l'initiative [...] ». Ce qui apparaît ici comme fondement de la culture numérique comprise comme culture en tant que telle, c'est effectivement la place centrale qui y est attribuée à l'acteur social.

En outre, l'information, ubiqué et obsoléscente, notion capitale qui sous-tend le numérique, se construit par opposition aux techniques scripturales forgées sur l'idée de conservation d'un patrimoine et de formalisation d'une somme de savoirs. Cette constatation établit la fin des ambitions encyclopédiques à l'échelle humaine et atteste de la capacité individuelle à trouver puis traiter l'information, c'est-à-dire à la critiquer d'une part et à la transformer en connaissance

d'autre part. C'est à partir de cette perspective qu'émerge le concept de « culture informationnelle », valorisant la connaissance en train de se construire. Le rapport au savoir de tout un chacun s'en trouve renouvelé et désormais basé sur le rôle réaffirmé de l'autonomie individuelle ainsi que sur la capacité singulière à critiquer et à donner un sens à des informations. Ces nouvelles formes d'expertises sont celles dont devront se rendre maîtres les plus jeunes alors même que les dispositifs de formation actuels ne font qu'effleurer les compétences sur lesquelles elles reposent.

L'« information Google »

La culture numérique se nourrit des usages quotidiens que font les personnes des procédés communicationnels, parmi lesquels les pratiques informationnelles occupent une place prépondérante. Au regard du rôle structurant joué par les TIC dans le rapport au savoir aujourd'hui, ces pratiques d'information ne sauraient être seulement circonscrites au loisir ou à la satisfaction personnelle momentanée. Au cœur de cette relation à l'information et à la connaissance, nous trouvons le Web et les moteurs de recherche qui en permettent l'exploration, en particulier Google. Là encore, les jeunes ne sont pas les seuls concernés – les professionnels de l'information, le « grand public » et des personnes de tous âges ayant recours quasi quotidiennement à cet outil pour une multitude de tâches.

Ainsi, lorsque les jeunes sont interrogés sur les moteurs de recherche qu'ils connaissent, très peu sont capables d'en citer un autre que Google, la notion même de moteur de recherche étant très vague dans certains de leurs propos. Ce recours systématique à Google tient de l'ordre du réflexe, voire du rituel. Il faut souligner ici que cette mobilisation exclusive du géant américain est toujours présentée comme une habitude personnelle, un choix assumé, valable quels que soient les contextes : « Les autres doivent être bien aussi mais moi, c'est Google ». Lorsque les utilisateurs sont questionnés sur les raisons éventuelles qui président à cette option, beaucoup les résument par l'habitude. Le pas est cependant vite franchi entre ne pas connaître d'autres outils et estimer le seul que l'on utilise comme le plus performant de tous. Google est ainsi défini par les qualités attribuées par les jeunes : rapidité, simplicité, exhaustivité, popularité. Ce sont là des arguments vantés par la marque elle-même.

Concernant leur ressenti quant à leur degré de compétence en recherche d'information sur Internet, ces jeunes s'attribuent un niveau de qualification proportionnel à des objectifs informationnels jugés modestes : « C'est pas très compliqué ce que je recherche... ». Nous notons surtout que s'opère une forte confusion entre l'efficacité perçue du moteur de recherche et les capacités du chercheur d'information lui-même : « C'est pas compliqué, les moteurs sont efficaces » ; « Ça trouve toujours, il y a tout... ». Les capacités individuelles sont ici directement reliées, voire totalement dédiées, à la performance supposée de l'outil. Ce sont ces arguments

qui contredisent à leurs yeux l'idée même d'apprentissage en matière de recherche d'information sur le Web. L'expert est alors envisagé comme celui qui arrive à se détacher de cette soumission à l'outil ou alors qui parvient à coller parfaitement à son fonctionnement. Peu importe l'objet de la recherche à ce stade, la compétence se place bien ici majoritairement du côté de la trouvaille et plus rarement du côté de l'acte de recherche. C'est ainsi que dans leurs discours peuvent être confondus l'utilisabilité de l'outil, qui « trouve » à tous les coups, avec l'habileté du chercheur d'informations.

Une implication personnelle déterminante

Les démarches informationnelles des adolescents peuvent être abordées de manière globale, du point de vue du groupe d'utilisateurs. Il est pourtant possible d'entrevoir une grande diversité de pratiques derrière le recours aux mêmes outils pour tous (Google mais aussi Wikipédia, Facebook...). En effet, parmi les jeunes interrogés, il a été possible de distinguer de multiples relations à l'information via Internet. Pour ces élèves scolarisés en collège ou en lycée, la recherche menée pour l'école, sur prescription d'un enseignant ou non, est une motivation unanimement partagée.

Cependant, cette recherche scolaire résume à elle seule l'activité informationnelle de certains, qui n'expriment pas de réels besoins personnels de quérir de l'information sur le Web : « Généralement quand je vais sur internet c'est pour aller sur MSN ou pour écouter de la musique mais sinon la recherche c'est pour l'école, ce n'est pas de mon plein gré que je ferais une recherche ». Ces derniers effectuent des recherches personnelles qui s'apparentent à du renseignement ponctuel et pragmatique, prélevé sur des sites précis (résultats sportifs, horaires de transports, actualités cinéma...). D'autres pourtant décrivent une activité informationnelle dense, embrassant des thèmes d'origine tout autant scolaire que personnelle, ouverte à l'incertitude⁽⁶⁾ et basée sur une prise d'initiative fortement subjective. Ainsi, ils déclarent comme « personnelles » des recherches menées pour l'école, y compris pour répondre à la demande explicite d'un enseignant... Le scolaire est donc très présent dans les recherches considérées comme personnelles, l'inverse ne se vérifiant pas.

Pour parler véritablement de pratique informationnelle, l'activité de recherche limitée à sa forme scolaire ne suffit pas. Sur la toile, les jeunes qui prennent des initiatives sont conscients d'ignorer l'objet de leur recherche initiale, ont la capacité de formuler un besoin d'information, ou de reconnaître leurs lacunes pour vouloir les combler. La résolution ici évoquée renvoie à l'investissement de l'individu dans la recherche et à la prise de contrôle sur le fonctionnement imposé par les outils de recherche tels Google. Cette implication personnelle gomme la différenciation qui existe au départ entre investigations personnelles et prospection scolaire.

L'écart entre l'école et la maison est une thématique largement abordée par les études sur les pratiques numériques des jeunes. Ce sujet revient systématiquement sur le devant de la scène dès qu'il est question de « crise de la culture scolaire » ou de l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques. Ce hiatus peut constituer une entrée valable pour réfléchir à la possible prise en compte des pratiques informelles dans les dispositifs de formation. Reste toutefois indispensable de garder à l'esprit que la pratique informationnelle ne fait que déplacer ce constat de l'écart entre l'individualité des pratiques et l'implication personnelle dans la recherche d'information via Internet.

Le rapport général à quelques outils récurrents plébiscités par les jeunes ne suffit pas à décrire cette relation fondamentalement individuelle qui se tisse entre un sujet et Internet comme moyen d'information. Les disparités d'une personne à l'autre peuvent s'avérer considérables : ainsi chaque individu entretiendra un rapport différent à cette possibilité. Ces conclusions sont à rapprocher des réflexions qui tendent à définir de façon plus fine la notion de « fracture numérique » en démontrant l'hétérogénéité distinctive des pratiques numériques juvéniles, toutes familles d'usages confondues. Le trait est accentué, concernant les adolescents, au vu de la relation intense qu'ils entretiennent avec l'internet comme moyen de communication et d'information. Les enjeux sociaux et culturels s'en trouvent démultipliés car les conséquences d'une maîtrise plus ou moins affirmée de l'information, de leur capacité à distinguer ce qui fait information et à choisir en connaissance de cause, seront directement lisibles dans leurs vies d'adultes et de citoyens. Ainsi, les pratiques informationnelles ordinaires de ces jeunes mettent en lumière un processus d'agrégation plus que d'exclusion entre recherches personnelles et recherches scolaires, entre pratiques de loisir et pratiques d'apprentissages, entre lectures traditionnelles et lectures numériques... Ce processus est le marqueur de la pratique et l'initiative personnelle y est déterminante.

Karine Aillerie

a été documentaliste pendant une quinzaine d'années et en charge de la formation continue des enseignants documentalistes. Aujourd'hui, elle est chargée de mission à l'Agence nationale des usages des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) (<http://www.cndp.fr/agence-usages-tice/index.htm>). En 2011, elle a soutenu une thèse en sciences de l'information et de la communication traitant des « pratiques informationnelles informelles d'adolescents (14 -18 ans) sur le Web » (thèse à l'Université Paris-Nord – Paris XIII, sous la direction de Roger Bautier).

PAR KARINE AILLERIE, ARTICLE PARU DANS LA REVUE LECTURE JEUNE 143 (SEPTEMBRE 2012)

Le référentiel « activités »

I - Activités d'accueil

Organiser l'espace, accueillir les publics, gérer l'espace d'accueil, organiser la consultation multimédia

Activités incontournables pour tous

*Activités associées
si les moyens le permettent*

*Activités associées selon
les projets et les missions
spécifiques de la structure*

Connaître le public pour l'informer

- **Analyser** la fréquentation : public ciblé/public réel, comportements, besoins d'information...
- **Recueillir** les commentaires et les suggestions du public (notamment par une boîte à idées) et les exploiter
- **Analyser** les données de fréquentation IJ comme observatoire des besoins d'information des jeunes, afin d'éclairer les politiques locales de jeunesse

- **Concevoir** des outils d'enquête et/ou d'évaluation adaptés (grille de fréquentation, questionnaire) et les utiliser
- **Contribuer** à des études destinées à mieux connaître les besoins des jeunes, y compris ceux ne fréquentant pas la structure IJ

Organiser l'espace

- Disposer le mobilier de façon à **faciliter la circulation** et l'appropriation des outils
 - **Aménager** l'espace : l'organiser, l'optimiser en fonction des comportements du public
 - **Sécuriser** l'espace selon la réglementation en vigueur pour les espaces publics
 - **Mettre en place** une signalétique intérieure et extérieure adaptée pour faciliter la lisibilité de l'espace
 - **Rendre l'espace attractif** par un choix approprié de mobilier, de couleurs, d'éclairage et d'affichage...
 - **Mettre en place** des espaces pour faciliter la consultation autonome de la documentation
 - **Prévoir et organiser** un espace permettant la confidentialité de certains entretiens
- **Associer le public** aux choix d'aménagement de l'espace
- **Organiser** des espaces thématiques spécialisés : initiative des jeunes, aide aux projets, santé...
 - **Accueillir** des réalisations de jeunes (expositions contribuant à l'information de leurs pairs)

Gérer l'espace d'accueil

- **Mettre à disposition** les ressources JJ et autres supports d'information papier et multimédias
 - **Sélectionner/mettre à jour** régulièrement les affichages : petites annonces, infos culturelles, affiches sur les forums ou les salons...
- **Animer** l'espace d'accueil : créer des aménagements temporaires liés à une actualité ou à une animation événementielle
- **Gérer et accueillir** des permanences de partenaires : missions locales, CIO, CCAS, Point d'accès au droit...

Recevoir le public

- **Accueillir** l'utilisateur (en face-à-face ou de façon dématérialisée) en mettant en œuvre une posture conforme à la déontologie de l'IJ
- **Présenter** la structure, son rôle et son fonctionnement (de façon individuelle ou collective)
- **Accompagner** l'utilisateur dans sa recherche d'information
- **Veiller** au respect des **règles de fonctionnement** de l'espace d'accueil (règlement intérieur, charte d'utilisation...)
- **Recueillir** les données concernant la fréquentation pour alimenter les statistiques
- **Gérer** les flux, **orienter** l'utilisateur vers et au sein de l'espace
- **Gérer** les situations de tension et de crise
- **Participer** à la démarche d'amélioration de la qualité de service adoptée par le réseau IJ en utilisant les outils disponibles (Référentiel de bonnes pratiques Afnor et son guide d'auto-évaluation, enquêtes qualité, bilans annuels, statistiques de fréquentation)

Organiser la consultation multimédia

- **Faciliter** la navigation sur internet pour une recherche d'information (ex. : page d'accueil Netvibes, logiciels libres, portails spécifiques...)
 - **Mettre à disposition** une sélection de sites de référence (listes de favoris...)
 - **Rappeler** et **veiller aux règles d'usage** en matière de protection du matériel ainsi qu'à l'application des règles de fonctionnement du point d'accès à internet
 - **Mettre** en place des outils de suivi des consultations
 - **Sensibiliser** les usagers à une utilisation responsable d'internet, notamment en matière de protection des données personnelles (en particulier des mineurs), de respect de l'anonymat et de la « Nétiquette »
 - **Organiser l'accès** aux services multimédias : gestion des impressions, utilisation des clés USB et autres périphériques, courrier électronique
 - **Vérifier** la conformité des services au regard des obligations légales (licences, conservation des données de connexion¹)
- **Rendre possible** l'accès à certains services dématérialisés (rédaction de CV, téléprocédures...)
- **Assurer la maintenance** de base des outils informatiques : vérifier les protections (pare-feu, antivirus...)

1. Conformément à la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme.

II - Activités d'information

Dans une démarche d'éducation à l'information, informer l'utilisateur, dans une logique d'accès à l'autonomie (sur place et à distance), mettre en œuvre une démarche de pédagogie de l'information adaptée au public et à son rythme

Activités incontournables pour tous

Activités associées si les moyens le permettent

Activités associées selon les projets et les missions spécifiques de la structure

Mener des entretiens individuels d'information

- **Identifier et analyser** la demande : repérer les besoins exprimés ou non, reformuler et évaluer le niveau de réponse à apporter
- **Informer** : communiquer les éléments d'information répondant à la demande de l'utilisateur, présenter l'éventail des possibilités et donner les moyens de faire des choix
- **Conseiller** : proposer un premier niveau d'aide au choix en repérant avec l'utilisateur les options les plus adaptées à sa situation
- **Accompagner** l'utilisateur dans sa réflexion pour lui donner les moyens de mettre en œuvre les démarches résultant de la recherche d'information
- **Repérer les structures** les mieux à même de répondre à des demandes spécifiques du public, orienter l'utilisateur vers ces structures lorsque nécessaire après l'avoir informé du rôle, des missions et des modalités d'accueil de chacune

- **Répondre** aux demandes d'information via les supports internet (chat, réseaux sociaux, mail...)
- **Accompagner** le public, individuellement ou collectivement, dans la mise en œuvre d'une démarche de projet d'initiatives personnel et/ou professionnel

- **Aider** à formaliser, à rédiger le projet d'initiative personnel et à accompagner la recherche de financements
- **Délocaliser**, si besoin, le service d'information IJ (stands, permanences d'information régulières) au plus près des publics ciblés
- **Solliciter et accueillir** les partenaires à même de répondre au mieux aux besoins spécifiques des usagers

- **Vérifier** l'appropriation de l'information et du parcours proposé à l'utilisateur, si possible en les lui faisant reformuler

Animer l'information

Proposer des accueils collectifs

- **Concevoir et animer** des séances d'animation (ateliers, information collective, accueil de groupes...)
- **Planifier** les séances, en organiser l'inscription et la communication
- **Organiser** le déroulement de la séance (contenu, support, matériel pédagogique), sélectionner les méthodes en fonction du public, des objectifs et du thème abordé

- **Concevoir et animer** des séquences/ateliers participant de l'éducation à l'information via les outils numériques (outils d'information, apprendre à s'informer sur le Net, usage responsable du numérique...)
- **Animer** l'info sur le web (réseaux sociaux, forum de discussion, Web TV...)

- **Proposer** des ateliers d'accompagnement ou de services : rédaction CV et LM, aide aux démarches administratives, multimédia...
- **Élaborer** des supports d'animations : expositions, mallette pédagogique, jeux, serious games

Organiser des manifestations

- **Concevoir et organiser** des actions d'animation de l'information (forum, journées thématiques, journées festives...) au plus près des publics captifs (aller vers le public) et/ou au sein de sa structure (faire venir le public)
- **Identifier, mobiliser et organiser** l'intervention des partenaires et/ou des intervenants spécialisés

- **Participer** à des manifestations extérieures (forums, manifestations, animations...)

- **Valoriser** les initiatives de jeunes par une présentation dynamique de leurs projets individuels ou collectifs

Proposer des services complémentaires

- **Proposer des services** d'offres de jobs, de logement, de missions de volontariat...

- **Proposer des services** de mise en relation (baby-sitting, aide aux devoirs, covoiturage...)

- **Mettre en œuvre** des dispositifs locaux à destination des jeunes (bourses Bafa, Pass Loisirs, séjour de vacances, bourses permis de conduire...)

III - Activités de documentation

Collecter, sélectionner, analyser et mémoriser des informations

Concevoir et réaliser des produits documentaires

Activités incontournables pour tous

- **Analyser** les besoins du public, ses demandes, ses comportements...
- **Recenser** l'existant, les sources d'information et les personnes ressources...
- **Collecter** et **sélectionner** l'information (abonnements, revues, sites web, flux RSS...)
- **Analyser** (indexer), **mémoriser** et organiser les documents selon la classification « IJ »
- **Mettre à jour** la documentation et maintenir une veille
- **Mettre à disposition** (ou créer) des supports facilitant l'autodocumentation des usagers (liste de dossiers, index, mode d'emploi...)
- **Inform**er les éditeurs de produits Information Jeunesse (CIDJ ou CRIJ) de modifications à apporter ou de manques constatés dans leurs éditions.

Activités associées si les moyens le permettent

- **Concevoir** et **réaliser** des supports d'information adaptés au public (dossiers, affiches informatives, fiches documentaires, brochures, documents de synthèse, revues de presse, sites, pages Web...)
- **Créer des tutoriels** ou des outils pour faciliter les démarches de recherche : index, listes de favoris...
- **Développer** de nouvelles modalités de travail impliquant le public dans la production de l'information

Activités associées selon les projets et les missions spécifiques de la structure

- **Assurer** une veille informative en direction des professionnels de la jeunesse (revue de presse, flux RSS...)
- **Créer des fiches** IJ régionales et locales, en particulier pour les CRIJ (ex. : complément régional d'Actuel-Cidj)
- **Utiliser** la base de données nationale du réseau IJ pour classer, saisir, extraire des données
- **Produire** des supports d'information multimédias

IV - Activités de communication

Communiquer pour se faire connaître et reconnaître des publics, des partenaires, des décideurs

Activités incontournables pour tous

- **Identifier et communiquer** auprès des relais et prescripteurs de nos services (parents d'élèves, enseignants, professionnels éducateurs, travailleurs sociaux, emploi-formation...), les décideurs et financeurs : élus, responsables de services, administrations de tutelle...
- **Participer** à la définition d'une stratégie de communication interne et externe ainsi qu'à l'identification des cibles
- **Identifier les supports** les plus appropriés (affiches, réseaux sociaux, rapports d'activité, pages ou sites web...) pour communiquer sur la structure elle-même, sur de nouveaux services, sur des événements...
- **Concevoir** les contenus des supports de communication (affiches, flyers, plaquettes, messages web...)
- **Organiser** la diffusion des supports de communication
- **Animer les outils multimédias** (mise à jour des pages web, contribution au Netvibes...) ou en l'absence de site web propre, communiquer sur celui du CRIJ

Activités associées si les moyens le permettent

- **Concevoir** un planning de communication
- **Animer** les actions de la structure sur les réseaux sociaux : création d'un compte, d'une page, utilisation des applications tierces, insertion des supports multimédias, suivi des « fans »
- **Suivre et analyser** la fréquentation des sites, pages web et réseaux sociaux de sa structure pour adapter la communication aux pratiques des usagers
- **Réaliser** les outils et supports de communication (ou **participer** à leur réalisation)

Activités associées selon les projets et les missions spécifiques de la structure

- **Concevoir et utiliser** des supports événementiels : affichages numériques, totems extérieurs, kakémonos...

Patrice BAUBEAU

L'INFORMATION À DESTINATION DES JEUNES, PRODUIT DE CONTRAINTES, DE COLLABORATIONS ET DE CONCURRENCE

L'EXEMPLE DU CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE DE PARIS

Résumé : La création du Centre d'information et de documentation jeunesse — CIDJ — découle de trois facteurs : l'apparition d'une « politique pour la jeunesse », la concurrence institutionnelle entre les différents acteurs de cette politique, la crise de mai 1968. Le CIDJ, destiné à répondre à la totalité des besoins d'information des jeunes, doit simultanément définir l'étendue de ses missions, former son personnel à ses nouveaux métiers et s'insérer dans un paysage institutionnel déjà riche (ONISEP, ANPE, etc.). C'est en oscillant entre deux formules générales de fonctionnement — le centre à tout faire ou le guichet unique — que le CIDJ tente de répondre à ses missions et de trouver sa place parmi les autres organismes.

Mots-clés : Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) — Information et documentation jeunesse — Ministère de la Jeunesse et des sports — Politique de la jeunesse.

« Il faut que les jeunes apportent la remise en cause de tout. La remise en ordre, c'est la tâche de ceux qui gouvernent. »
Georges Pompidou, 21 mars 1968.

L'information de la jeunesse présente deux caractères difficilement conciliables. Les jeunes ne savent pas toujours où chercher l'information ni quel crédit lui accorder. Parallèlement, ils ont besoin de cette information pour éclairer leurs choix : orientation scolaire, mé-

SPIRALE - Revue de Recherches en Éducation - 1996 N° 18 (39-57)

tiers, loisirs. Ce sont ces éléments qui ont amené le développement en Europe, depuis une trentaine d'années, d'organismes spécialisés dans l'information des jeunes, organismes souvent dotés d'une éthique professionnelle forte.

En France, le CIDJ¹ est le premier organisme chargé de répondre, au niveau national, à l'ensemble des besoins d'information des jeunes. Cette mission lui est dévolue en 1969 par la puissance publique, du fait de l'évolution du paysage institutionnel et de la conception de la jeunesse comme public politique. Le jeune Centre entreprend alors de se situer par rapport à son public : les jeunes, et sa tutelle : l'État, et se structure tout en subissant une contrainte budgétaire croissante et la « concurrence/coopération » d'autres organismes publics. Il doit alors opter entre deux modes de fonctionnement : le centre à tout faire ou le guichet unique². Ainsi, le CIDJ apparaît un peu comme le produit des contraintes, des collaborations et des concurrences qui ont présidé à sa naissance puis à son institutionnalisation.

1. DE LA DÉFINITION D'UNE « POLITIQUE POUR LA JEUNESSE » À LA CRÉATION DU CIDJ

1.1. Le développement d'une « politique pour la jeunesse »

A l'origine du CIDJ se trouve le Rapport d'enquête sur la jeunesse française³, ou « Livre Blanc sur la Jeunesse », paru en 1967. Ce

¹ Étant basé sur les seules archives du CIDJ (cf. note 2), cet article présente un biais important. Les exemples concernent davantage le CIDJ que d'autres institutions citées, car il est difficile de tirer parti des archives d'une institution pour mettre en évidence les actions d'une autre. Je tiens à préciser que des exemples équivalents peuvent être puisés dans l'histoire d'autres institutions.

² Pour rédiger cet article, nous nous sommes appuyés sur les excellentes archives du CIDJ. Plus précisément ont été consultés : les PV des conseils d'administration et des assemblées générales, les courriers, les notes de service et les notes internes, les bilans et les comptes de résultat, les actes des colloques organisés par le CIDJ, ses publications et des documents divers. En outre, une vingtaine d'entretiens ont été conduits — qui ne sont pas cités ici pour des raisons de confidentialité — avec une quarantaine de personnes du CIDJ ou d'organismes parisiens ou provinciaux. Nous tenons particulièrement à remercier le CIDJ de nous avoir permis d'accéder à ces archives et à ces personnes, puis de nous avoir autorisé à rédiger cet article.

³ Ministère de la Jeunesse et des Sports. *Rapport d'enquête sur la jeunesse française. Analyse des études et opinions exprimées*, 1966-1967. Préface de François Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports. S.l., ministère de la Jeunesse et des Sports, s.d. (1967). N.p. Cf.

travail, réalisé en grande partie par René Haby⁴, directeur de cabinet de François Missoffe, répond à deux exigences. Il s'agit à la fois de fonder une « politique pour la jeunesse » (François Missoffe dans la préface au *Livre Blanc*) et de conforter la légitimité du ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce ministère est en effet de création récente et l'administration qu'il dirige évolue progressivement vers une indépendance croissante par rapport au ministère de l'Éducation Nationale. *Le Livre Blanc* doit donc permettre de définir un domaine propre par rapport à ce dernier ministère et qui ne relève pas des seules activités sportives. Le gouvernement Pompidou installé après les élections présidentielles de 1965 prolonge cette évolution en plaçant un « politique » à la place d'un sportif, François Missoffe, à la tête du nouveau ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Livre Blanc, lancé au mois de mai 1966⁵, repose sur une vaste consultation : « Il s'agit de permettre à tous, et particulièrement aux jeunes, qu'ils appartiennent ou non à des organisations constituées, d'exprimer leur opinion sur ce que doit être une politique pour la jeunesse »⁶. Sept mille dossiers renvoyés au ministère par des associations de jeunesse et un sondage réalisé en novembre 1966 auprès de trois mille jeunes permettent de photographier la jeunesse française cette année-là⁷.

L'approche globale choisie, qui ressort clairement du découpage du *Livre Blanc*⁸, met en évidence le décalage croissant entre les formes institutionnelles de la socialisation des jeunes et leurs aspirations. La conclusion pose les principes d'une solution à ces problèmes : « L'une d'elles peut résider dans une conception nouvelle des tâches d'éducation ajoutant à l'objectif traditionnel des acquisitions intellec-

également : Ministère de la Jeunesse et des Sports. *Jeunes d'aujourd'hui* [d'après le rapport d'enquête sur la jeunesse française 1966-1967]. Paris, la Documentation française, s.d. (1967). 339 p.

⁴- René Haby est ministre de l'Éducation nationale de 1974 à 1978. Député, il devient président du CIDJ en 1987, jusqu'en 1992.

⁵- Lettre de François Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports, jointe au dossier d'enquête pour le livre blanc de la jeunesse et datée du 23 mai 1966.

⁶- Idem.

⁷- Ces indications sont extraites du préambule au *Livre Blanc*.

⁸- Les 8 chapitres qui composent le *Livre Blanc* sont : Données démographiques et économiques ; Psychologie de la personnalité juvénile ; Attitudes sociologiques ; Les formations scolaires et professionnelles ; Les jeunes travailleurs ; Utilisation des temps de loisirs ; Les jeunes en tant que citoyens ; Inadaptés et handicapés.

tuelles et culturelles, celui d'un apprentissage progressif de l'autonomie »⁹. La traduction concrète de cette « conception nouvelle », c'est l'information des jeunes, dans un cadre favorisant le dialogue et l'autonomie : à la fin 1967, le ministère projette la création du Centre d'information et de dialogue, futur CIDJ

1.2. Mai 1968, révélateur des enjeux institutionnels

mai 1968 rend l'action politique urgente et « la Jeunesse et les Sports » en tire un nouveau poids, après le remplacement de François Missoffe par Joseph Comiti avec le rang de secrétaire d'État, rattaché directement au Premier Ministre. La crise justifie la mise au point de réponses aux questions des moins de vingt-cinq ans, qui représentent près de 40 % de la population française, soit un maximum au XXe siècle.

Les années 1966-1967 avaient vu une augmentation importante — selon les critères de l'époque — du chômage, entraînant la réorganisation du dispositif public en faveur de l'emploi en 1967, avec la création de l'Agence Nationale pour l'Emploi. Peu après, une enquête effectuée par l'IFOP en janvier 1969 vient rappeler qu'un tiers des jeunes choisissent leur métier par hasard¹⁰. C'est alors qu'est décidée la réforme du Bureau Universitaire de Statistiques et des Centres d'Information et d'Orientation qui débouchera sur la création de l'ONISEP en 1970, sous la tutelle de l'Éducation Nationale.

Ainsi, dès sa création en 1969, le CIDJ se trouve pris dans un débat institutionnel et de compétences du fait des nombreuses initiatives publiques à cette période, tandis que l'ONISEP et le CIDJ prolongent la lutte d'influence entre l'Éducation Nationale et la Jeunesse et les Sports.

⁹- Ministère de la Jeunesse et des Sports. Rapport d'enquête sur la jeunesse française. Op. Cit.

¹⁰- Archives du CIDJ

2. LE CIDJ : AU SERVICE DES JEUNES OU DE L'ÉTAT ?

Le 14 janvier 1968 une note¹¹ de Christian Reboul¹² apporte quelques indications sur les enjeux institutionnels de la création du Centre d'information et de dialogue. Il s'oppose à un contrôle trop étroit du fonctionnement du futur Centre sinon, « En gros, c'est recréer le ministère, c'est demander aux gens du CID de subir les inconvénients que les fonctionnaires connaissent sur le plan du salaire, en exigeant d'eux une productivité identique à celle du secteur privé, sans pour autant leur accorder les garanties dont bénéficient les fonctionnaires ».

Début 1969, alors que différentes versions des statuts se succèdent, les fonctions et les structures du CID se précisent. Placée sous le haut patronage du secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports, « Cette association a pour objet de mettre à la disposition des jeunes, par les moyens et procédés qui lui sembleront les plus appropriés à cet effet, les informations dont ceux-ci souhaitent disposer dans tous les domaines »¹³. Ainsi, le CIDJ a pour objet la diffusion de toutes les informations que son public peut lui demander, sans objectifs opérationnels. Au contraire, l'ANPE et l'ONISEP mettent leur mission d'information spécifique au service d'actions concrètes : faciliter l'insertion professionnelle pour l'une, l'orientation scolaire et professionnelle pour l'autre.

Le 19 juin 1969, le CID, devenu Centre d'information et de documentation jeunesse, ouvre ses portes. L'inauguration officielle a lieu quelques jours plus tard, en présence notamment de Michel Debré, nouveau ministre de la Défense nationale. Jean-Pierre Danaud, président du CIDJ, lui adresse, le 14 août suivant, une lettre précisant : « L'objectif second du Centre est d'amener les jeunes à entrer, par son intermédiaire, en contact avec l'Administration et à prendre conscience des initiatives et des efforts entrepris par l'État en faveur

¹¹- Archives du CIDJ

¹²- Christian Reboul est journaliste et chef des services de presse et d'information au ministère de la Jeunesse et des Sports, proche collaborateur de François Missoffe puis de son successeur Joseph Comiti. Il est la cheville ouvrière de la création du CIDJ Il sera délégué général du CIDJ de 1969 à 1971.

¹³- Deuxième version des statuts, 9 janvier 1969, archives du CIDJ

de la jeunesse ». Le CIDJ est pris dès l'origine dans les contradictions d'une double mission. Il doit mettre à la disposition des jeunes une information neutre, utilisable, à jour et dans tous les domaines demandés. En direction de l'État, il doit faire valoir auprès des mêmes jeunes les réalisations des Pouvoirs publics, traduire auprès du ministère les attentes des jeunes, servir de relais d'influence de l'État auprès de son public. La marge entre cette dernière mission et la propagande est étroite : le problème resurgira à plusieurs reprises, notamment en 1973 et en 1978, à l'occasion des élections législatives où l'on tente d'utiliser la — réelle — crédibilité du CIDJ auprès des jeunes à des fins électorales. Ce conflit sera peu à peu tranché par le retrait croissant du CIDJ de la sphère politique. Un exemple de cette évolution pourrait être trouvé dans le profil du « couple » Président — Délégué général : en vingt ans, il y a eu un renversement total de l'équilibre, puisqu'à l'origine, c'est le Président qui incarne l'autorité administrative et le Délégué général qui représente la « communication ». Le profil en 1995 est exactement inverse, avec un Directeur général issu du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports et un Président, Jean-Marie Cavada, qui représente les métiers de la communication. Cette évolution, fait notable, a été progressive et régulière, parallèle à la « dépolitisation » de la fonction de Délégué (ou Directeur) général.

3. LE CIDJ SE « PROFESSIONNALISE » ET SE STRUCTURE

Premier organisme de la sorte en France¹⁴, même si quelques pays européens avaient ouvert la voie depuis le milieu des années soixante, le CIDJ devait trouver son public, définir sa vocation, créer ses métiers. Ces différents aspects n'avaient été que partiellement entrevus et ont souvent été masqués, au cours des premières années, par des crises internes et des conflits de voisinage — ou au contraire des collaborations — avec d'autres institutions.

¹⁴ - Des bureaux d'information avaient été ouverts dans certaines villes de France auparavant, notamment à Pontoise. Mais le CIDJ est la première réalisation nationale et l'amorce d'un véritable réseau.

3.1. Vers la « professionnalisation »

Face à l'ampleur de ses missions, les horaires du CIDJ sont très étendus : 7 jours sur 7, de 9 heures à 21 heures. L'organisation du Centre découle d'abord de conceptions préétablies. L'accueil doit être le fait d'hôtesse, qui guident le jeune à la recherche d'informations en direction des informateurs, lesquels doivent mettre à sa disposition des dossiers de documentation, réalisés par ailleurs par des documentalistes.

En fait, cette formule s'avère rapidement inapplicable. Le 27 mai 1969, C. Reboul écrit au contrôleur financier du CIDJ : «... il est absolument indispensable que le service d'accueil ne soit pas uniquement composé de jeunes filles. J'ai à ce sujet d'ailleurs reçu des instructions précises du ministre à la suite de la visite qu'il a effectuée au service d'information de Pontoise dont les promoteurs ont très vite constaté que certains jeunes gens hésitaient pour des questions particulières à s'adresser aux jeunes filles. »¹⁵ Dès l'été 1969, il n'est plus question d'hôtesse, mais seulement d'informateurs, à l'accueil, et de documentalistes, qui réalisent les dossiers.

Le succès du centre, tel qu'il transparait dans l'augmentation continue du nombre de visiteurs, se profile dès le premier mois : le CIDJ répond bien à des besoins jusque-là ignorés. Nous n'avons malheureusement pas de relevés précis de la fréquentation du Centre de 1969 à 1971. Néanmoins, quelques indications sont disponibles. Le premier conseil d'administration de l'association après constitution, le 3 juillet 1969, dresse le bilan d'un mois d'ouverture au public : 500 demandes de renseignement par jour, sous forme de lettres, de visites ou d'appels téléphoniques. Le public est essentiellement constitué d'étudiants (y compris lycéens et collégiens) et de jeunes travailleurs. A la fin de 1971, la fréquentation atteint à peu près 1 000 visites par jour. Cette affluence et le constat de la difficulté de toucher les jeunes ruraux amènent deux modifications dans l'organisation du CIDJ

Au début de 1972, le Conseil d'administration décide d'autoriser l'expérience du « CIDJ itinérant ». Il s'agit d'une camionnette aménagée pour distribuer les informations et documents. Cette opération est soutenue par le ministère de l'Agriculture et se déroule en

¹⁵ - Lettre du 27 mai 1969 de C. Reboul à J. Coti. Archives du CIDJ Correspondance avec le Contrôleur financier.

premier lieu dans l'Eure, en particulier auprès des lycées agricoles. Ainsi, le CIDJ ne se contente plus d'attendre la visite des jeunes qu'il informe de son existence par la presse, la radio ou la télévision¹⁶ : il va vers eux. C'est le sens d'une autre expérience du CIDJ, réalisée à la demande du ministère de la Défense nationale, et dont les prolongements seront beaucoup plus importants. En 1971, l'armée propose au CIDJ de concevoir, pour les officiers instructeurs, une documentation qui permette de répondre aux demandes des jeunes gens effectuant leur service national, en vue de faciliter leur information en matière professionnelle.

Ces nouvelles formes d'intervention supposent une profonde transformation des métiers du CIDJ. En effet, il n'est plus possible de communiquer des dossiers de documentation, à la fois uniques, volumineux et difficiles d'accès, aux jeunes concernés. Anticipant sur cette évolution, de façon tout à fait pragmatique, informateurs et documentalistes avaient commencé à établir des listes de questions types et des vade-mecum comportant les éléments principaux de réponse — les nouveaux dossiers étant créés lorsqu'apparaissait une nouvelle demande. La demande globale émanant du ministère de la Défense incite à la formalisation de ces fiches de synthèse, remises à jour chaque année et rédigées dans un style clair et accessible.

Cette évolution est facilitée par le recrutement voulu par C. Reboul : des jeunes diplômés, bac + 3 ou bac + 4, car selon le slogan alors en vigueur « des jeunes informent des jeunes ». Le contact établi facilement, le caractère convivial du hall d'accueil où s'attardent les visiteurs, accentuent la personnalité du CIDJ. Démembrement¹⁷ de l'État du point de vue des missions assumées, le CIDJ en est alors très éloigné par son fonctionnement. Cette ambiance et l'évolution du métier vers la constitution de fiches de synthèse favorisent un rapprochement entre informateurs et documentalistes.

¹⁶- Dès 1969, le CIDJ entame des campagnes d'affichage et de publicité pour se faire connaître, notamment avec le parrainage de la RATP. Par la suite, le Centre s'efforce d'assurer une présence régulière dans la presse écrite et parlée qui touche les jeunes.

¹⁷- En droit public, la notion de « démembrement », à manier avec précaution puisqu'elle peut impliquer une critique de cette pratique, désigne la dévolution, à des organismes publics hiérarchiquement séparés de l'Administration, de tâches dont le caractère technique ou politique justifie cette dévolution.

3.2. *La crise de 1971 et la structuration du CIDJ*

L'évolution ainsi perceptible est cristallisée par un violent conflit avec la direction. De latent, en raison surtout des horaires de travail, le conflit devient ouvert en raison du refus de contractualiser des personnes enfermées de longs mois dans des statuts précaires. En fait, le CIDJ n'était pas sorti du joyeux désordre administratif, financier et humain d'un organisme en voie de constitution. En posant les questions des méthodes de direction, de la gestion à long terme des effectifs, des carrières et des qualifications, des horaires, les grévistes du printemps 1971 transforment profondément l'association.

Cette transformation s'opère dans deux sens contradictoires. A la recherche d'un statut du personnel, les employés et la tutelle, soucieuse de mettre un terme aux débordements, se tournent vers le modèle le plus proche : la fonction publique. Même refusé, voire contesté, le rapprochement avec la fonction publique apparaît évident sur la moyenne période : les hausses de salaires sont contraintes par les budgets publics, les évolutions des traitements et des échelons de la fonction publique servent de référence. Les classifications, la définition des qualifications aboutissent à une structuration croissante du CIDJ, qui vient s'insérer en douceur dans l'organigramme global du ministère à la Jeunesse et aux Sports, le délégué général, devenu directeur général, étant de plus en plus fréquemment issu de ce ministère.

En revanche, l'ordre du discours récupère la dimension égalitaire de la crise de 1971, qui prend une signification politique : « le CIDJ est de gauche mais il est dirigé par des gens de droite » entend-on. Cette identification des salariés, et en particulier des informateurs et des documentalistes, à « l'âme » du CIDJ conduit à une appropriation de son objet. Désormais, le CIDJ relève d'une mission de service public, assimilée à un service non marchand, cette assimilation étant facilitée par le statut d'association à but non lucratif du Centre. Surtout, ce phénomène de corps qui rapproche informateurs et documentalistes débouche sur la constitution d'un statut commun d'« informateur-documentaliste », définitif début 1977. Mais ce corps intellectuel cherche à ne pas exclure les autres employés du CIDJ : personnel administratif (comptabilité, juridique, secrétariat) et personnel technique (entretien, imprimerie du Centre). Pour cela, le discours s'appuie sur

les thèmes de l'égalité et de l'opposition au « patron » : jusqu'au milieu des années quatre-vingts, il n'y aura pas à proprement parler de chefs de service, malgré la croissance des effectifs (près de cent personnes).

Alain Quintrie-Lamothe, qui succède à Christian Reboul comme délégué général¹⁸ conduit les premières modernisations du CIDJ tout en laissant s'opérer la fusion information-documentation. Mais Philippe Atger, qui lui succède, ne peut éviter les crispations avec le personnel. Elles trouvent des motifs supplémentaires dans un discours politique qui vient justifier l'opposition délégué général-salariés tout en masquant l'hétérogénéité¹⁹ entre ces derniers. En 1981, un tract est distribué entre les deux tours qui vise autant Philippe Atger que Valéry Giscard d'Estaing. Cette contradiction entre un discours égalitaire et un modèle administratif évolue vers un corporatisme croissant autour du métier d'informateur-documentaliste et d'une éthique construite sur le « service public » gratuit et la qualité de l'information fournie. En s'érigeant comme experts, les personnels du CIDJ s'affranchissent d'un débat sur la justification de leur intervention dans l'information des jeunes et le financement de cette intervention par l'État, et reportent le débat politique sur la conception de la « politique pour la jeunesse ».

La rigueur budgétaire, qui débute en 1976 mais qu'accroissent les gouvernements Mauroy et Fabius, impose des évolutions, à travers le recours croissant à l'autofinancement, c'est-à-dire à la vente des produits à valeur ajoutée du CIDJ

4. LE CIDJ, CENTRE A TOUT FAIRE OU GUICHET UNIQUE ?

Les coopérations engagées par le CIDJ avec des organismes pu-

¹⁸ - Christian Reboul quitte le CIDJ en août 1971 et est remplacé à titre intérimaire par Michel Delaborde, du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Alain Quintrie-Lamothe, journaliste, devient délégué général à partir de février 1972, jusqu'en octobre 1978.

¹⁹ - Largement démontrée par les taux de participation aux grèves de salariés selon qu'ils sont informateurs-documentalistes (les plus engagés), agents administratifs, personnels d'entretien et technique hors imprimerie, techniciens de l'imprimerie (très engagés sur des conflits ponctuels).

blics ou parapublics correspondent à deux schémas : la recherche de diffuseurs pour l'information qu'il produit, ou l'enrichissement de l'information qu'il peut mettre à la disposition des jeunes. Ces deux schémas impliquent eux-mêmes deux conceptions du CIDJ : le centre à tout faire ou le guichet unique. Entre ces deux voies, le CIDJ hésite, en tenant compte du système de contraintes auquel il est soumis.

4.1. Les contraintes de financement moteur de l'interinstitutionnalité²⁰

La recherche de diffuseurs, ou la constitution d'un réseau, est d'abord conditionnée par la contrainte financière. En effet, le budget du CIDJ au début des années soixante-dix est financé à près de 100 % par la dotation du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. Très tôt, le succès du CIDJ entraîne des tensions sur son budget, et C. Reboul précise, dans une lettre du 18 mars 1971²¹ : « Contrairement à la plupart des associations, le CIDJ ne peut pas limiter son activité en fonction de son budget. [...]. C'est la « clientèle » qui fixe le nombre de demandes journalières qui nous sont adressées. Nous n'avons aucun moyen de limiter cette dernière. Si les moyens qui nous sont nécessaires pour y répondre ne nous sont pas donnés, à échéance, nous n'avons pour faire face à la demande qu'un seul moyen : diminuer la qualité de la prestation de service. Je ne pense pas que ce soit la solution ! »

En août 1971, c'est-à-dire au moment de la crise aiguë du CIDJ — fermé depuis la grève avec occupation du 5 juillet — et du départ de C. Reboul, « le président Chazal, appuyé par le Conseil d'administration, a décidé de cesser la fourniture des prestations du CIDJ génératrices de recettes si celles-ci doivent systématiquement venir en diminution de la subvention initiale »²². Ainsi la question de l'autofinancement implique-t-elle une remise en question de la dotation budgétaire.

²⁰- Par « interinstitutionnalité » nous entendons coopération entre organismes publics ou para-publics.

²¹- Lettre de Christian Reboul au cabinet du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, du 18 mars 1971. Archives du CIDJ

²²- Archives du CIDJ Correspondance avec le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, août 1971. Laurent Chazal a remplacé Jean-Pierre Dannaud à la présidence du CIDJ le 10 mai 1971.

taire. La crise de 1971, avec les menaces qu'elle fait peser sur la pérennité du Centre, repousse de quelques années un début de solution.

En 1973, alors que le redémarrage du Centre est très satisfaisant, l'Assemblée générale du 22 mai est l'occasion de poser de nouveau la question de l'autofinancement²³. L'accord passé avec l'armée prévoyait la vente, par le CIDJ, des fiches de synthèse réalisées sur les métiers ou les études. Depuis septembre 1972, la communication des dossiers de documentation au public a été limitée puis supprimée, ne serait-ce qu'en raison de l'affluence, pour être remplacée par un entretien personnalisé, la remise de fiches de synthèse, de listes d'adresses, etc. L'impression de ces fiches prend bientôt une certaine ampleur, obligeant le CIDJ à investir dans un matériel adéquat. Le 14 janvier 1975, le Conseil d'administration autorise l'expérimentation pour un an d'un service d'abonnement aux fiches métiers et aux fiches jeunesse, sports et loisirs. De nouveaux investissements sont réalisés et les fiches sont peu à peu normalisées. Actuel CIDJ est cet abonnement qui permet de recevoir tout ou partie des fiches de synthèse du CIDJ. Le premier client reste l'armée (plus de 1 000 commandes pour 1977), mais les ventes se développent régulièrement. Le taux d'autofinancement²⁴, proche de zéro en 1973, atteint 1,9 % en 1975, 8,4 % en 1980, 21,1 % en 1985 et 46 % en 1990.

Cette croissance de l'autofinancement couvre deux phases principales : de 1973 à 1983, la subvention du ministère croît de manière continue, même si parfois cette croissance a simplement compensé la dérive inflationniste. En revanche, depuis 1983, la subvention est restée à peu près stable en francs courants, passant de 10 à 11 millions de francs de 1983 à 1993. La croissance de l'autofinancement durant cette période est donc un impératif, non pas seulement de poursuite du développement du CIDJ, mais de maintien de ses activités.

Il faut toutefois noter que l'autofinancement provient largement de ventes effectuées en direction d'organismes ou de collectivités publiques. Il n'y a donc pas à proprement parler désengagement budgé-

²³ - « Une part d'autofinancement permettrait peut-être au CIDJ d'accomplir sa mission loi de 1901 sans sortir du cadre qui lui a été tracé. » Procès-verbal de l'Assemblée générale du CIDJ du 22 mai 1973.

²⁴ - Calculé comme le rapport entre les ressources des ventes de publications et des services facturés et la somme des recettes courantes du CIDJ Sources : secrétariat général du CIDJ, rapports annuels.

taire, mais le CIDJ a été placé dans une position contractuelle par rapport à ses clients de la sphère publique, impliquant à la fois des facteurs d'incertitude (renouvellement des contrats, plan de charge à moyen terme) et des éléments de dynamisme (qualité des prestations, réponse à des besoins exprimés).

4.2. Le réseau Information jeunesse ou le retour du politique

Du CIDJ Méditerranée à la constitution du réseau d'information jeunesse

La contrainte politique à la constitution d'un réseau de diffusion de l'information s'apprécie mieux une fois connues ces données financières. La première tentative du CIDJ a bien entendu été de développer un réseau autour du concept de l'information jeunesse. Cette démarche a été accélérée par Joseph Comiti, élu de la région marseillaise, qui a encouragé et soutenu la constitution du CIDJ-Méditerranée inauguré à Marseille en août 1971. En premier lieu, on peut s'interroger sur l'opportunité de développer un tel réseau : les mairies, les CIO, les MJC, mais également les services préfectoraux de la Jeunesse et des Sports, tant aux niveaux départemental que régional, offraient de nombreuses possibilités de collaboration.

Outre les intérêts politiques, cette volonté de développer un réseau propre est justifiée par les personnels du CIDJ eux-mêmes. Ils considèrent en effet qu'ils proposent une information à la fois plus neutre, plus accessible et de meilleure qualité que les autres pourvoyeurs d'information : l'un de leur rôle consiste par exemple à rendre plus « digestes » les documents vendus ou distribués par l'ONISEP. Cette position entraîne évidemment des conflits avec les autres pourvoyeurs ou créateurs de supports d'information. L'ONISEP se plaint, parfois, que ses propres documents sont exploités par le CIDJ, à son profit : ce conflit prend même une tournure aiguë au cours des années 1973 à 1975, puis resurgira de manière épisodique. De fait, ce conflit était peut-être inévitable à partir du moment où les questions posées au CIDJ portaient surtout sur les métiers et les formations²⁵. De ce point de vue, la création du CIDJ-Méditerranée n'est

²⁵ - Selon un sondage réalisé en 1976 dans le hall du CIDJ, les deux catégories de questions les plus souvent posées portent sur les métiers et les activités des associations. Les

pas nécessairement bien perçue. Dès novembre 1972, le directeur régional de l'ONISEP note que les fonctions des deux centres se recoupent et qu'une meilleure coordination serait souhaitable²⁶. Un problème similaire s'était posé peu avant vis-à-vis de l'ANPE : en février 1972, le CIDJ-Méditerranée a diffusé une plaquette destinée aux entreprises, les incitant à lui transmettre leurs offres de travail pour des jeunes. Le directeur régional du travail signale alors au CIDJ-Méditerranée qu'il s'agit des fonctions d'une entreprise de placement, « activité confiée par le législateur à l'ANPE ».

Par ailleurs, le CIDJ veut éviter de se voir coller une étiquette politique, c'est-à-dire, en pratique, l'étiquette politique de son ministre de tutelle à Paris et des autorités locales en province. Les relations avec les municipalités proches de Marseille apparaissent ainsi favorables, mais elles sont parfois plus tendues, comme avec Narbonne : « Malheureusement, beaucoup affectent de poser des problèmes politiques qui leur interdiraient d'entretenir des relations qu'ils estiment coupables avec nous »²⁷. L'élargissement du réseau, avec l'ouverture en 1974 du CIDJ-Auvergne puis en 1975 du CIDJ-Aquitaine, accroissent la pression sur le CIDJ parisien. En effet, le succès de ces centres régionaux dépend largement de leur insertion locale, donc de la qualité de leurs contacts politiques et administratifs. De plus, les moyens limités que souhaite affecter le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, l'amène à rechercher des financements complémentaires auprès des collectivités locales. C'est pourquoi les CIDJ de province sont érigés en 1976 en associations à part entière — ce ne sont plus de simples antennes — dont le Conseil d'administration peut être ouvert aux bailleurs de fonds, aux autorités locales, aux directions départementales et régionales à la Jeunesse et aux Sports, aux représentants locaux de l'ONISEP

Le CIDJ, centre de ressources national

Dès lors, le CIDJ devient « centre de ressources national » en matière d'information des jeunes : *primus inter pares*, il n'a aucun

15 fiches de synthèse les plus demandées sont des fiches sur les métiers. 35,59 % des visiteurs sont étudiants, 30,03 % sont des jeunes travailleurs et 17,93 % sont sans emploi. Source : rapport moral de l'AGO du 21 avril 1977.

²⁶ - CIDJ-Méditerranée — Comptes-rendus mensuels.

²⁷ - CIDJ-Méditerranée — Comptes-rendus mensuels, juin 1973.

pouvoir hiérarchique sur les Centre d'Information Jeunesse de province et l'appellation CIDJ lui est réservée en compensation du démantèlement de « son » réseau. Son rôle consiste à procurer aux C.I.J. l'abonnement à Actuel CIDJ dont il reste le seul maître d'œuvre et à proposer des formations aux métiers de l'information et de la documentation des jeunes. Phénomène classique, la perte du poids « politique » du CIDJ est compensée par la reconnaissance de son rôle d'expert. Par ailleurs, la décision d'élargir le réseau des C.I.J. découle d'un discours prononcé par Valéry Giscard d'Estaing le 9 décembre 1978 : « L'expérience du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse est un succès. Je vous annonce qu'en 1980 chaque région disposera d'un tel Centre »²⁸.

Recentré sur Paris, le CIDJ doit également composer avec l'ANPE ou l'ONISEP. En effet, s'il sont concurrents dans la diffusion de l'information, le CIDJ en est dépendant pour produire l'information qu'il dispense. C'est le sens des nombreuses réunions et conciliations tentées entre le CIDJ et l'ONISEP de 1973 à 1988, lorsque René Haby parvient à un accord. Ce qui est en cause, dans cette attitude du CIDJ, c'est l'idée d'un « Centre à tout faire ». Cette notion, qui fait abstraction de l'environnement, n'est pourtant pas la seule voie explorée.

4.3. Vers le « guichet unique »

En effet, dès janvier 1969, C. Reboul avait envisagé la présence d'un conseiller d'orientation dans les locaux du CIDJ afin de compléter l'offre de services et d'informations en direction des jeunes. Cette idée préfigure largement l'idée de « guichet unique » développée notamment lors de la mission de Bertrand Schwartz qui devait déboucher, sur l'ordonnance du 26 mars 1982 créant les PAIO²⁹ et les Missions locales³⁰. La tension entre ces deux visions du CIDJ couvre

²⁸- Allocution de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, à la Semaine de la jeunesse, Porte de Versailles, le 9 décembre 1978.

²⁹- Les Permanences d'accueil, d'information et d'orientation ainsi que les Missions locales ont été créées par l'ordonnance du 26 mars 1982, consécutive au rapport de Bertrand Schwartz sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté (J.O. du 28 mars 1982, p. 956-958).

³⁰- Le CIDJ a collaboré à cette mission ; aujourd'hui, une PAIO fonctionne dans le cadre du CIDJ.

toute la période, jusqu'à la réorganisation interne appliquée par Brigitte Cahen en 1990, qui impose l'orientation « guichet unique ».

La première ébauche de guichet unique fut esquissée en 1972-1973. M. Guillebeau, directeur de l'ONISEP avait fait part de sa crainte, peu de temps auparavant, de voir se développer en France un réseau parallèle aux délégations de l'ONISEP existant dans chaque académie³¹. A partir de septembre 1972, un conseiller d'orientation du ministère de l'Éducation Nationale est présent dans le hall d'accueil du CIDJ et le CIDJ distribue ou vend plusieurs milliers de brochures de l'ONISEP. En janvier 1973, l'ANPE détache une conseillère d'information professionnelle. Les relations avec l'ANPE débouchent sur une opération « Emplois temporaires de l'été ». C'est également à cette période qu'est passé l'accord avec le ministère de l'Agriculture concernant le CIDJ-itinérant. D'autres collaborations sont établies, avec les syndicats d'initiatives locaux (1971), avec le Commissariat général au Tourisme (1972). Il faut également rappeler que la ville de Paris est propriétaire du terrain qu'occupe le CIDJ dans des conditions très favorables.

Pourtant, les vicissitudes de ces collaborations, l'affluence croissante dans le hall, puis le déménagement en 1978 du CIDJ dans les bâtiments actuels, viennent freiner ces relations de proximité. Les recouvrements de compétence, quelques difficultés pratiques, tenant notamment à la responsabilité juridique du CIDJ dans la publication des annonces (emplois, logements) et, de manière plus étonnante, une quasi-absence de dialogue entre les personnels du CIDJ et les conseillers de l'ANPE ou de l'ONISEP présents dans le hall expliquent ce demi-échec. Le fonctionnement du hall du CIDJ comme guichet unique n'intervient que lorsque des collaborations croisées sont établies. Cette évolution est facilitée par la reconnaissance d'Actuel CIDJ comme support de référence, dont témoigne la présence du

³¹- AG du CIDJ du 24 juin 1971, procès-verbal des débats. Cf. la réponse du président du CIDJ, Laurent Chazal, associé à la création de l'ONISEP : « J'ai participé à la création de l'ONISEP dont vous êtes maintenant directeur. Je peux presque dire que je suis votre père et je m'en excuse, par conséquent, je puis faire la différence et la comparaison entre l'objet même et la vocation du CIDJ et ceux de l'ONISEP : le CIDJ, c'est une plaque tournante et un point de rencontre. C'est un lieu où les jeunes viennent très librement en dehors de toute contrainte, d'une part, et dans un cadre qui ne ressemble en rien à un cadre administratif ».

« module »³² dans les CIO, les ANPE, les Bureaux d'information jeunesse et autres PIJ³³, dans les lycées ou chez les officiers-conseils. Doté d'une identité mieux assurée, le CIDJ négocie alors, entre 1988 et 1991, des conventions et des accords avec d'autres organismes.

CONCLUSION

Nous avons cherché à mettre en évidence l'influence des choix budgétaires et des structures institutionnelles, des concurrences et des collaborations, dans l'évolution du CIDJ, le poids et la dynamique propres au Centre modifiant souvent cette équation trop simple. La multiplicité de ces interactions et leur caractère parfois imprévisible — à la suite de la crise de 1971, ou lors d'initiatives politiques — ont contribué à forger l'identité du CIDJ autour des valeurs d'expertise et d'intégrité.

Les deux options d'organisation du CIDJ, « centre à tout faire » ou « guichet unique », entre lesquelles le Centre oscille sans cesse, nous paraissent caractériser son attitude au cours du temps, selon l'évolution du système de contraintes auquel il est soumis. L'option privilégiée dépend aussi du degré de cohésion du Centre. Lorsque celle-ci s'établit à un degré élevé autour des positions du personnel, la valorisation des compétences techniques et éthiques favorise une démarche « centre à tout faire ». Lorsque la direction conquiert un poids suffisant, le CIDJ dispose de davantage d'assurance pour engager des coopérations et s'orienter vers la solution du « guichet unique ». Mais que ces collaborations soient mal engagées, mal gérées, et la tentation est forte de revenir au centre à tout faire.

Cette attitude peut amener (c'est également vrai de l'ONISEP ou de l'ANPE) la tentation de considérer le public jeune ou son information comme un monopole. Très vite apparaissent alors des dérapages de fonctionnement, souvent renforcés par l'absence ou l'ignorance des passerelles entre institutions. Mais l'évolution constante de

³²- Ce meuble destiné à recevoir la collection des fiches qui composent Actuel-CIDJ a été conçu par René Haby, peu après son arrivée à la présidence du CIDJ

³³- Point d'information jeunesse : ce sont, avec les Bureaux d'information jeunesse (BIJ), les correspondants des centres régionaux d'information jeunesse, CRIJ, qui ont compétence régionale, au niveau local.

P. BAUBEAU

la demande sociale, adressée au CIDJ ou à sa tutelle, empêche les situations de se figer : on a vu son impact sur l'évolution du CIDJ, d'abord conçu comme un lieu d'information sur les sports et les loisirs, puis devenu concepteur d'informations dans tous les domaines. C'est cette demande sociale, les réponses qu'elle suscite ou qu'elle provoque qu'il faudrait maintenant étudier.

Patrice BAUBEAU
Étudiant en thèse d'histoire
à l'IEP de Paris

Abstract : The foundation of the Centre d'information et de documentation jeunesse — CIDJ (Centre for youth information and documentation) results from three factors : the constitution of a « youth state policy », the institutional competition between the different public bodies in charge of this policy, the may 68 crisis. The CIDJ, designed to adress young people information needs, has simultaneously had to define the width of its missions, train its crew to new jobs, and define its function in a crowded institutional context (ONISEP, ANPE, etc.). The CIDJ, hesitating between two general functional forms — all-purpose centre or open-to-all position — tries to fulfil its missions and to find its place among other public bodies.**Key words :** Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) — Youth information and documentation — State Ministry of Youth and Sports — Youth policy.

Orientation bibliographique

- Danvers, F. « Enseignement supérieur et logique de marché : le cas des salons étudiants. » *Bulletin de l'ACOF*, vol. 56, n° 2, juin 1993. pp. 5-17.
- Danvers, F. « Le Bureau universitaire de statistique d'Alfred Rosier : mémoire et modernité. » *L'orientation Scolaire et Professionnelle*, n° spécial : contribution à l'histoire de l'orientation, mars 1990, vol. 19, n° 1. pp. 5-23.
- Ministère de l'Éducation Nationale. Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports. *Au service de la jeunesse*. Paris : Imprimerie Nationale, 1960. 87 pages. Cote B.N. : 8-Lf-242.249C

L'INFORMATION À DESTINATION DES JEUNES : LE CIDJ DE PARIS

- Ministère de la Jeunesse et des Sports. *Dossier d'enquête pour le livre blanc de la jeunesse*. Paris : ministère de la Jeunesse et des Sports, 1966. Cote B.N. : Fol-Fw-Pièce 37
- Ministère de la Jeunesse et des Sports. *Jeunes d'aujourd'hui — Rapport d'enquête*. Paris : ministère de la Jeunesse et des Sports, s.d. Cote B.N. : 4-Lf-242.284
- Ministère de la Jeunesse et des Sports. *Jeunes d'aujourd'hui*. Paris : la Documentation française, s.d. [1967]. 339 p. Cote B.N. : 4-Lf-242.284.A
- Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. *Jeunes pour notre temps. Bilan de sept ans (1958-1965)*. Paris : secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports ; Lyon : éd. Gougenheim, 1965. 91 pages. Cote B.N. : 4-Lf-242.281

Europe Information Jeunesse

La lettre du réseau **EURODESK** en France

N°55 - 1^{er} trimestre 2018



Sommaire

L'Europe dans le réseau IJ.	p.2
Actualité OFAJ.....	p.2
Nouvelles de l'Union.....	p.3
A découvrir	p.4
Clic sur la Bulgarie	p.5
Où s'informer ?	p.7

Campagne Jobs d'été 2018



Baby-sitting, accueil dans un camping, réponse aux clients pour une compagnie d'assistance, vente de glaces sur les plages, centres aérés, hôtellerie-restauration, tourisme, travaux saisonniers agricoles, commerce...
Nombreux sont les domaines d'activité qui proposent des offres de jobs pour l'été ou pendant les vacances scolaires.

Le réseau Information Jeunesse et le CIDJ proposent des forums jobs d'été pour rencontrer les entreprises, rédiger son CV ou sa lettre de motivation, consulter des milliers d'offres de jobs d'été, emplois saisonniers dans toute la France.

Le réseau EURODESK sera présent pour vous accompagner dans votre recherche de jobs à l'international.
<http://www.jobs-ete.com/>

L'Europe dans le réseau IJ

Campagne Time to move

Pendant tout le mois d'octobre 2017 et à travers toute l'Europe, s'est déroulée la 4ème édition de la campagne Eurodesk « Time to Move ».

Sur les plus de 800 événements européens organisés pour le public, la France a organisé 69 évènements.

Rendez-vous en octobre 2018 pour l'édition 2018 de notre campagne Time to Move !

<http://timetomove.eurodesk.eu>



Time to move au BIJ de la Ciotat

La structure Bureau Information jeunesse de la Ciotat a été labellisée Eurodesk en juin 2017 et a organisé sa première journée Time to Move de sensibilisation des jeunes du territoire à la mobilité européenne et internationale dans le cadre de leur parcours « Jeune ».

Le BIJ a travaillé en partenariat avec le lycée Lumière et a organisé la journée avec les 3 volontaires internationaux qu'il accueille.

160 lycéens ont participé à des ateliers d'échanges d'expériences et d'interculturalité, sur la citoyenneté européenne et sont venus s'informer sur le stand d'information Eurodesk sur la mobilité européenne et internationale.

Chaque lycéen a reçu un certificat de la ville de La Ciotat validant leur participation à l'évènement. Le bilan positif des enseignants a permis au BIJ de participer au Forum des formations organisé par le lycée et 13 projets mobilité de jeunes sont en réflexion.

Actualité de l'OFAJ

La famille des Jeunes ambassadeurs de l'OFAJ s'élargit !

Vous connaissez déjà les jeunes ambassadeurs de l'OFAJ (JAO). Leur mission est d'informer un public élargi sur les programmes de mobilité et les actions de l'OFAJ.

Les « JAO Diversité et participation » encouragent la participation de jeunes n'ayant jamais participé à des programmes et rencontres franco-allemands ou qui n'y ont pas facilement accès.

Cette année inaugure le premier groupe de « JAO pour les programmes trinationaux », qui participent à l'information des associations, des institutions et des jeunes. L'objectif est de les accompagner dans

des projets d'échanges avec des pays tiers (Europe centrale et orientale, Europe du Sud-Est, pourtour méditerranéen).



Pour vos journées d'information et rencontres culturelles franco-allemandes, n'hésitez pas à les contacter :

Réseau des JAO :

<http://urlz.fr/6Cfk>

Diversité et participation :

<http://urlz.fr/6Cfp>

JAO pour les programmes trinationaux :

<http://urlz.fr/6Cfs>

Nouvelles de l'Union

La Bulgarie à la présidence de l'Union européenne



La Bulgarie assure la présidence de l'Union européenne entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018.

Les priorités définies sont l'économie numérique, les Balkans occidentaux, la sécurité et la stabilité et l'avenir de l'Europe et les jeunes. Concernant la jeunesse, l'objectif

général est d'assurer l'accès à l'éducation et au développement des compétences à n'importe quel âge, de promouvoir les compétences numériques, entrepreneuriales et créatives et de mettre à disposition des infrastructures appropriées en matière d'éducation, de formation et de recherche.

Plusieurs axes de travail seront abordés : l'évaluation du programme Erasmus+, l'enseignement supérieur et les entreprises, le corps européen de solidarité, un cadre européen d'apprentissage de qualité et la promotion de l'inclusion sociale et des valeurs communes par l'éducation et la formation formelles et informelles.

<https://eu2018bg.bg/fr/home>

Concours photo EYE2018 :

Gagnez votre place pour la rencontre des jeunes européens



Pour participer à ce concours Instagram, vous devez résider dans un pays de l'Union européenne, avoir plus de 18 ans et être le seul détenteur des droits d'auteur des photos que vous partagez.

Si vous gagnez, vous remporterez votre place pour l'édition

2018 de la rencontre des jeunes européens (EYE) les 1^{er} et 2 juin à Strasbourg.

Les photos soumises doivent couvrir l'un des thèmes suivants : #YoungOld, #RichPoor, #ApartTogether, #SafeDangerous, #LocalGlobal

Date limite : 22 avril 2018.

<http://urlz.fr/6Ada>

Evaluation à mi-parcours du programme Erasmus+ 2014-2020



Erasmus+

La Commission européenne a adopté le rapport de l'évaluation à mi-parcours d'Erasmus+.

Globalement, l'évaluation

montre qu'Erasmus+ est sur la bonne voie pour atteindre son objectif de 4 millions participants.

Le grand public voit en ce programme la troisième réalisation la plus positive de l'Union européenne.

Les bénéficiaires des programmes déclarent des taux de satisfaction supérieurs à 90 %.

L'évaluation souligne toutefois la nécessité d'intensifier les efforts pour atteindre les personnes les plus vulnérables dans la société et pour faciliter la participation d'organisations de taille plus réduite.

<http://urlz.fr/6AdH>

Jeu-concours « Euroscola » : Dans la peau d'un.e eurodéputé.e !



Le Bureau en France du Parlement européen organise un jeu-concours en ligne afin de sélectionner les lauréats qui participeront aux journées Euroscola pour l'année scolaire 2018-2019.

Des lycéens des 28 États membres de l'UE seront sélectionnés et deviendront pour une journée députés au Parlement européen à Strasbourg.

Le concours se déroulera pour la France métropolitaine du 12 mars au 23 mars 2018. Le module d'entraînement au jeu-concours est sur www.euroscola.fr et sur une nouvelle application : Euroscola - Quiz sur l'Europe.

Cascais : Capitale européenne de la jeunesse en 2018



La capitale européenne de la jeunesse se trouve cette année au Portugal. Cascais, située près Lisbonne, centre son programme sur le thème « Jeunesse globale » afin de lier les dimensions globale

et locale. L'objectif est de contribuer à plus de cohésion en Europe, à la création d'opportunités pour l'autonomie des jeunes, à une citoyenneté globale renforcée et centrée sur le dialogue entre les générations.

<http://cascaisjovem.pt>

A découvrir

Trouver un job à l'étranger



La nouvelle brochure d'Eurodesk France est une mine d'informations pour tous ceux qui cherchent un job dans un autre pays : secteurs qui recrutent, conseils, checklist, l'essentiel y est !

Elle est disponible dans votre structure #InfoJeunesse Eurodesk et en ligne.

<http://urlz.fr/6AeR>

Rédiger son CV en anglais



Découvrez dans cette nouvelle brochure Eurodesk France les particularités du CV dans les pays anglo-saxons.

Elle est disponible dans votre structure #InfoJeunesse Eurodesk et en ligne.

<http://urlz.fr/6AeU>

Froodel



Vous cherchez des projets et événements franco-allemands dans votre région, vous avez besoin d'un contact ?

Utilisez la plateforme

Froodel de la Commission franco-allemande de la jeunesse ! Elle s'adresse aux jeunes qui recherchent des projets et événements franco-allemands et aux associations souhaitant valoriser leurs actions.

<http://dfja.eu/fr/>

Backpackr



Cette appli permet de se créer un réseau en voyageant. Elle permet aux globetrotteurs de trouver des personnes qui sont en voyage sur la même destination afin d'échanger et de partager leur expérience.

Comme pour un réseau social, il est possible de créer son profil et de poster des commentaires et des photos. Les voyageurs, en particulier ceux qui se déplacent seuls, peuvent ainsi se créer un réseau avec des personnes qui partagent le même intérêt.

<https://backpackr.org/>

Tout savoir sur le Brexit !



Qu'est-ce que le Brexit ? Quels enjeux ? Quel est le calendrier ? Quels sont les événements depuis le référendum ?

51,9% des Britanniques ont choisi de quitter l'UE. A la suite du déclenchement de l'article 50 du traité sur l'Union européenne en 2017, le Royaume-Uni et les 27 autres pays membres de l'Union européenne ont dorénavant deux ans pour préparer la sortie effective du pays. Jusqu'à cette date, le pays reste donc membre de l'Union européenne.

www.touteurope.eu

Stages en Europe Le nouveau guide d'Euroguidance



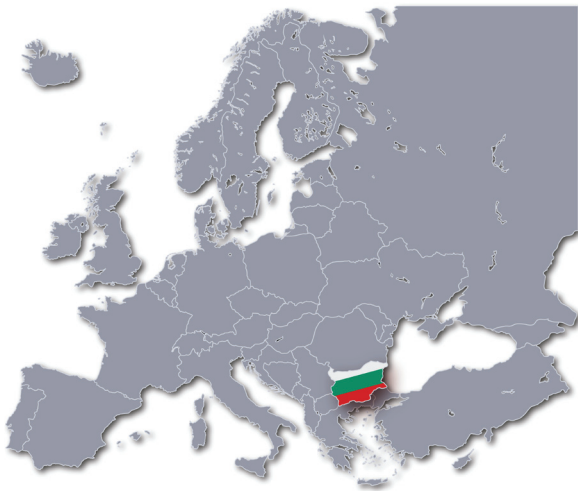
Le réseau Euroguidance a rédigé ce guide pratique à l'attention des professionnels de l'éducation et de la formation pour apporter des repères et des conseils

méthodologiques.

Il recense les différentes étapes indispensables : de l'élaboration d'un projet de stage à la valorisation de la mobilité en passant par le financement, la préparation linguistique et la logistique.

<http://urlz.fr/6D8k>

Clic sur la Bulgarie



Bulgare



Lev (BGN)

**PORTAIL EUROPEEN
DE LA JEUNESSE**

Incontournable !

<http://europa.eu/youth>

Portail européen de la jeunesse. Informations par pays sur les études, l'emploi, le stage, le volontariat et les échanges, le logement, les droits, la citoyenneté, etc.

Informations générales

www.amb-bulgarie.fr

Ambassade de Bulgarie en France

www.ambafrance-bg.org

Ambassade de France en Bulgarie

www.bulgariatravel.org

Office de tourisme bulgare

www.bulgaria-france.net

Association de promotion de la Bulgarie en France

www.bnr.bg/fr

Rédaction française de Radio Bulgarie : toute l'actualité bulgare en français

www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays

Informations générales pour les français envisageant de partir vivre ou travailler en Bulgarie

Apprendre la langue

www.deo.uni-sofia.bg/en/news

Université de Sofia, cours pour les étrangers

Etudes et formation professionnelle

www.navet.government.bg/en

Agence nationale bulgare pour l'enseignement professionnel et la formation

www.studyinbulgaria.com

Site d'information sur les études en Bulgarie

www.euroguidance-france.org

Réseau Euroguidance : Informations sur les études en Islande

www.enic-naric.net

Informations sur la reconnaissance des diplômes par pays

<http://mavoieproeurope.onisep.fr>

Formation professionnelle en Europe

www.scholarshipportal.com

Bourses d'études dans le monde

Stage

www.euroguidance-france.org

Informations sur la législation et conseils pour la recherche

Offres de stage

www.jobs.bg

Offres de stages et jobs en Bulgarie

www.kapstages.com

Offres de stages pour les étudiants

Emploi

www.az.government.bg/en

Agence nationale pour l'emploi

www.az.government.bg/en

Chambre de commerce franco-bulgare

<http://ec.europa.eu/eures>

Portail européen sur la mobilité de l'emploi : offres d'emploi, informations pratiques sur les conditions de vie et le marché de l'emploi

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr>

CV européen et passeport européen des langues

www.europages.com

Annuaire des entreprises européennes

www.tresor.economie.gouv.fr/Pays

Service économique dans le pays

Clic sur la Bulgarie

Offres d'emploi

www.karieri.bg

www.jobtiger.bg

www.jobs.bg

<http://careersinbulgaria.eu>

Logement

<http://en.journey.bg/hotels/>

Offres d'hébergement dans tout le pays

www.hostels.com/fr/bulgarie

Auberges de jeunesse et hébergement bon marché

www.deo.uni-sofia.bg/en/dorm/conditions

Logements pour étudiants étrangers inscrits à l'Université de Sofia

Transport

www.sofia-airport.bg/en/passengers

Aéroport de Sofia

www.air.bg/en

Compagnie internationale aérienne

<http://razpisanie.bdz.bg/site/search.jsp>

Site des chemins de fer bulgares

Volontariat/échanges de jeunes

<http://erasmusplus-jeunesse.fr>

Agence Erasmus + France Jeunesse & Sport. Service volontaire européen, échanges de jeunes

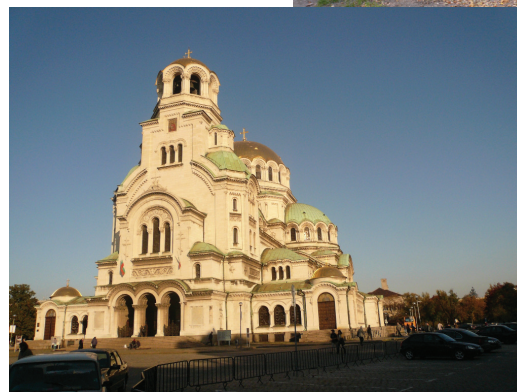
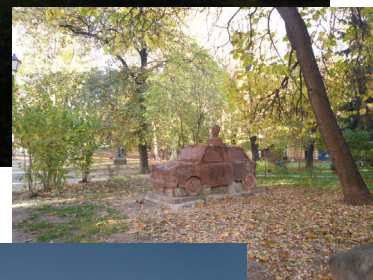
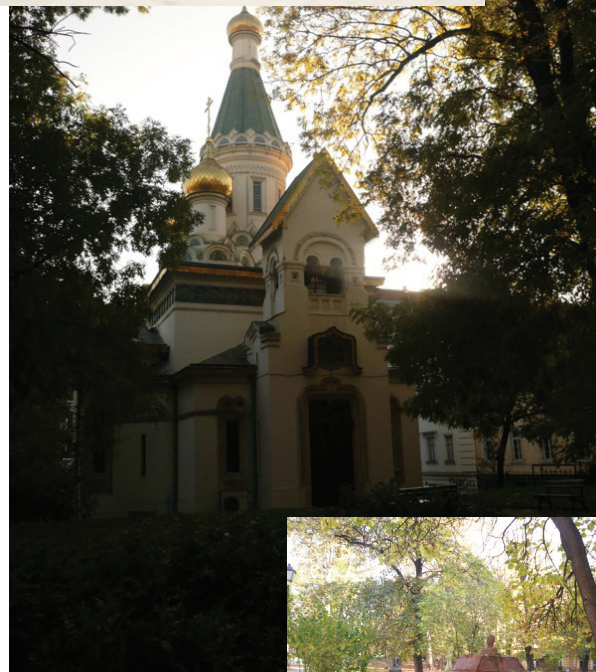
https://europa.eu/youth/evs_database

www.youthnetworks.eu

Missions de service volontaire européen

www.cotravaux.org

Réseau des associations proposant des chantiers bénévoles internationaux



Où s'informer ?



Eurodesk : un réseau d'information sur l'Europe pour les jeunes

Financé par la Commission européenne, Eurodesk propose un service d'information sur l'Europe pour les jeunes. Les partenaires Eurodesk sont en lien permanent via un intranet pour enrichir la pertinence et l'actualité de leurs informations. Pays participants : pays de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse et Turquie.

En France, le CIDJ, coordination nationale, et les 140 points Eurodesk situés dans les Centres d'Information Jeunesse (CRI, CI, BIJ, PIJ) guident les jeunes dans leurs recherches d'information sur l'Europe. Ils proposent aux jeunes des informations pratiques et des conseils personnalisés et gratuits sur les études, les stages, l'emploi, les projets et les rencontres de jeunes.



CIDJ - Coordination nationale
eurodesk@cidj.com

AUVERGNE – RHONE-ALPES

CRIJ Auvergne

☎ 04 73 92 30 50
www.info-jeunes.net

PIJ Moulins

☎ 04 70 47 34 92
pij.moulins@viltais.eu

PIJ Le Puy en Velay

☎ 04 71 04 04 46
info@pij-velay.org

PIJ Vichy

☎ 04 70 31 05 27
bij@vichy-valallier.fr

CRIJ Rhône-Alpes

☎ 04 72 77 04 37
international@crijrhonealpes.fr

BIJ Annecy

☎ 04 50 33 87 40
infojeunes@ville-annecy.fr

BIJ Bourg-en-Bresse

☎ 04 74 24 43 45
bij@mife01.org

BIJ Chambéry

☎ 04 79 62 66 87
savoieij@wanadoo.fr

PIJ Lyon Quartier Vitalité

☎ 04 78 39 36 36
quartievitalite@wanadoo.fr

BIJ Thonon-les-Bains

☎ 04 50 26 22 23
bij@ville-thonon.fr

BIJ Vienne

☎ 04 74 53 31 73
bij@mairie-vienne.fr

BIJ Villeurbanne

☎ 04 72 65 97 13
bij@mairie-villeurbanne.fr

BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE

CRIJ Bourgogne

☎ 03 80 44 18 37
documentation@ijbourgogne.com

PIJ Auxerre

☎ 03 86 72 18 18
pij_auxerre@ijbourgogne.com

PIJ Chalon-sur-Saône

☎ 03 85 48 05 12
pij_chalonsursaone@ijbourgogne.com

PIJ Chenôve

☎ 03 80 51 55 79
pij_chenove@ijbourgogne.com

PIJ Longvic

☎ 03 80 68 44 23
pij_longvic@ijbourgogne.com

PIJ Marsannay

☎ 03 80 59 64 79
pij_marsannaylacote@ijbourgogne.com

BIJ Nièvre

☎ 03 45 52 50 01
bij_nievre@ijbourgogne.com

PIJ Sens

☎ 03 86 95 18 25
pij_sens@ijbourgogne.com

CRIJ Franche-Comté

☎ 03 81 21 16 16
contact@jeunes-fc.com

BIJ Belfort

☎ 03 84 90 11 11
sophie.cheviron@jeunes-fc.com

CIJ Haute-Saône Vesoul

☎ 03 84 97 00 90
ijvesoul@jeunes-fc.com

CIJ Jura Lons-Le-Saunier

☎ 03 84 87 02 55
jessy.gris@jeunes-fc.com

BIJ Montbéliard

☎ 03 81 99 24 15
bij@montbeliard.com

BRETAGNE

CRIJ Bretagne

☎ 02 99 31 45 21
christelle.glo@crij-bretagne.com

PIJ Bain de Bretagne

☎ 02 99 44 82 01
pij@bretagneportede Loire.fr

BIJ Brest

☎ 02 98 43 01 08
accueil@bij-brest.org

PIJ Châteaulin

☎ 02 98 86 13 11
pij@polysonnance.org

PIJ Concarneau

☎ 02 98 60 40 00
pij@concarneau.fr

PIJ Guichen

☎ 02 99 52 08 91

reunan.girard@vallonsdehautebretagne.fr

PIJ Haute-Cornouaille

☎ 02 98 73 20 76

ulamir.jeunesse@hotmail.fr

PIJ Lamballe Communauté

☎ 02 96 50 87 90

pij@lamballe-communaute.fr

BIJ Lorient

☎ 02 97 84 94 50

infos@bij-orient.org

PIJ Maure de Bretagne

☎ 02 99 92 46 95

samuel.auve@vallonsdehautebretagne.fr

PIJ Morlaix

☎ 02 98 88 09 94

pijmjcMorlaix@yahoo.fr

PIJ Pays de Quimperlé

☎ 02 98 96 36 86

cecile.bazile@cocopaq.com

PIJ du Poher Carhaix

☎ 02 98 93 18 77

claj.claj@free.fr

BIJ Vannes

☎ 02 97 01 61 00

bij@mairie-vannes.fr

CENTRE – VAL DE LOIRE

CRIJ Centre

☎ 02 38 78 91 78

europa-direct@ijcentre.fr

BIJ Blois

☎ 02 54 78 54 87

contact@infojeune41.org

BIJ Chartres

☎ 02 37 23 42 32

bij.chartres@ijcentre.fr

BIJ Indre-et-Loire

☎ 02 47 64 69 13

bij37@ijcentre.fr

PIJ La Brenne

☎ 02 54 28 59 64

pij.brenne@ijcentre.fr

PIJ La Ferté Saint-Aubin

☎ 02 38 64 24 26

pij.la-ferte-saint-aubin@ij.fr

PIJ Vendôme

☎ 02 54 89 13 00

rf.ertnecji@emodnev.jip

PIJ Vierzon

☎ 02 48 52 09 18

pij.vierzon@ijcentre.fr

CORSE

CRIJ Corse

☎ 04 95 32 12 13

crijcorse@wanadoo.fr

GRAND EST

CRIJ Alsace

☎ 03 89 66 33 13

adeline.schlier@crij-alsace.fr

CRIJ Champagne-Ardenne/CIED

☎ 03 26 79 84 79

ipe-champagneardenne@crij-ca.fr

CRIJ Lorraine

☎ 03 83 37 04 46

espaceeurope@crijlorraine.org

GUADELOUPE

CRIJ Guadeloupe

☎ 05 90 90 13 10

crij.guadeloupe@gmail.com

GUYANE

CRIJ Guyane

☎ 05 94 29 64 50

cij@wanadoo.fr

HAUTS DE FRANCE

CRIJ Hauts de France

☎ 03 20 12 87 30

lille@crij-hdf.fr

PIJ Cambrai

☎ 03 27 81 20 22

ange@sejc.fr

PIJ Saint-André

☎ 03 28 52 39 92

serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr

PIJ/Mission Locale Saint-Omer

☎ 03 21 93 99 07

pijaudomarois@wanadoo.fr

ILE-DE-FRANCE

Essonne

BIJ Etampes

☎ 01 69 16 17 60

bij@mairie-etampes.fr

Hauts-de-Seine

BIJ Clichy

☎ 01 47 15 32 28

bij@ville-clichy.fr

BIJ Courbevoie

☎ 01 80 03 60 29

bij.multimedia@ville-courbevoie.fr

BIJ Issy-les-Moulineaux

☎ 01 41 23 83 50

espacejeunes@ville-issy.fr

BIJ Levallois

☎ 01 47 15 76 80

bij@ville-levallois.fr

Seine-et-Marne

CIJ Seine-et-Marne

☎ 01 64 39 60 70

contact@cij77.asso.fr

BIJ Meaux

☎ 01 83 69 01 93

bij@meaux.fr

Seine-Saint-Denis

PIJ Aubervilliers

☎ 01 48 34 81 01

pij.aubervilliers@gmail.com

BIJ Montreuil

☎ 01 48 70 61 24

lamia.lalam@montreuil.fr

BIJ Tremblay-en-France

☎ 01 41 51 43 94

information.jeunesse@tremblayenfrance.fr

Val-de-Marne

BIJ Maisons-Alfort
☎ 01 49 77 80 38
info.j@bij-maisons-alfort.com

Val d'Oise

CIJ Cergy-Pontoise/CIED
☎ 01 34 41 67 67
cij@cij95.asso.fr

BIJ Enghien
☎ 01 34 12 32 53
bij@enghien95.fr

PIJ Montmorency
☎ 01 39 64 66 31
[bij@ville-montmorency.fr](mailto:pij@ville-montmorency.fr)

Yvelines

Yvelines Information Jeunesse
☎ 01 34 98 37 07
europedirect78@yij78.org

BIJ Carrières-sous-Poissy
☎ 01 30 74 73 75
[bij_carrieres@yahoo.fr](mailto:pij_carrieres@yahoo.fr)

BIJ Vélizy-Villacoublay
☎ 01 34 58 12 28
bij@velizy-villacoublay.fr

LA REUNION

CRIJ Réunion
☎ 02 62 20 98 20
crij-reunion@crij-reunion.com

NORMANDIE

CRIJ Normandie Caen/CIED
☎ 02 31 27 80 30
europe@infojeunesse.fr

CRIJ Normandie Rouen
☎ 02 32 10 49 49
europe@crijnormandierouen.fr

NOUVELLE AQUITAINE

CIJA Aquitaine/CIED
☎ 05 56 56 00 49
europedirectaquitaine@cija.net

PIJ Arcachon
☎ 05 57 72 71 05
anim.mdjarcachon@gmail.com

BIJ Bergerac
☎ 05 53 58 11 77
bij@la-cab.fr

PIJ Blanquefort
☎ 05 57 93 12 93
sam.nunes@abc-blanquefort.fr

PIJ Capbreton
☎ 05 58 41 09 51
[bij@cc-macs.org](mailto:pij@cc-macs.org)

PIJ Castets
☎ 06 70 68 63 66
[bij@cc-cln.fr](mailto:pij@cc-cln.fr)

BIJ Hendaye
☎ 05 59 20 41 41
bij@hendaye.com

BIJ Hinx
☎ 05 58 89 56 32
[bij.hinx@orange.fr](mailto:pij.hinx@orange.fr)

BIJ Libourne
☎ 05 57 74 06 52
bij-libourne@lcali.fr

BIJ Marmande
☎ 05 53 93 46 49
bij@mairie-marmande.fr

BIJ Mérignac
☎ 05 57 00 02 40
bij@merignac.com

BIJ Mimizan
☎ 05 58 09 46 18
[bij@mimizan.com](mailto:pij@mimizan.com)

BIJ Mont-de-Marsan
☎ 05 58 03 82 63
bij@montdemarsan.fr

BIJ Périgueux
☎ 05 53 53 52 81
cij@perigueux.fr

BIJ Pessac
☎ 05 57 93 67 80
bij@mairie-pessac.fr

BIJ Sainte-Livrade sur Lot
☎ 05 53 01 47 98
[bij@ville-ste-livrade47.fr](mailto:pij@ville-ste-livrade47.fr)

BIJ Usataritz
☎ 05 59 70 52 60
[bij@ustaritz.fr](mailto:pij@ustaritz.fr)

CRIJ Limousin
☎ 05 55 10 08 00
europe@crijlimousin.org

PIJ Brive
☎ 05 55 23 43 80
sij-cdm@brive.fr

PIJ Egletons
☎ 05 55 93 12 04
espace-jeunes@cc-ventadour.fr

BIJ Guéret
☎ 05 55 52 00 40
contact@aliso.fr

PIJ Larche
☎ 05 55 84 11 12
afr.larche@gmail.com

PIJ La Souterraine
☎ 05 55 52 00 40
contact@bij23.fr

PIJ Neuvic
☎ 09 60 19 41 28
espace-jeune-ghd@orange.fr

PIJ Nexon
☎ 05 55 58 11 05
[bij.nexon@wanadoo.fr](mailto:pij.nexon@wanadoo.fr)

PIJ Saint Sulpice les feuilles
☎ 05 55 76 92 66
syndicatdelabenaize@wanadoo.fr

PIJ Ussel
☎ 05 55 72 13 23
loisirs.jeunes@ussel19.fr

CRIJ Poitou-Charentes
☎ 05 49 60 68 68
info@ij-poitou-charentes.org

CIJ Angoulême/CIED
☎ 05 45 82 62 00
europe@info-jeunesse16.com

BIJ Châtelleraut
☎ 05 49 21 02 23
le4@capc-chatelleraut.fr

BIJ Rochefort
☎ 05 46 87 40 26
bijrochefort@gmail.com

BIJ Royan
☎ 05 46 06 60 70
info@bij-ara.com

BIJ Saintes
☎ 05 46 97 49 50
cyberbij.mls@wanadoo.fr

CDIJ La Rochelle
☎ 05 46 41 16 36
cdij17@yahoo.fr

CIJ Niort
☎ 05 49 17 50 53
cij.niort@yahoo.fr

INFO 16 Cognac
☎ 05 45 82 62 00
Info16cognac@wanadoo.fr

BIJ Oléron
☎ 05 46 76 63 07
a.couturier@cdc-oleron.fr

BIJ Surgères
☎ 05 46 07 76 10
bij@cc-surgeres.fr

BIJ Saint-Jean d'Angély
☎ 05 46 33 65 35
bij@cdcvalsdesaintonge.fr

NOUVELLE-CALEDONIE

CIJ Nouvelle-Calédonie
☎ 687 28 22 66
cijnc@gmail.com

OCCITANIE

CRIJ Languedoc-Roussillon
☎ 04 67 04 36 66
info@crij-montpellier.com

BIJ de l'Aude –Acticity
☎ 04 68 11 29 30
Management-station@acticity.com

PIJ de Magalas
☎ 06 47 45 61 44
tania.bru@avant-monts-centre-herault.fr

PIJ de Saint-Quentin La Poterie
☎ 04 66 22 42 07
csi30@orange.fr

CRIJ Midi-Pyrénées
☎ 05 61 21 20 20
contact@crij.org

BIJ Auch
☎ 05 62 60 21 21
bij@imaj32.fr

RIJ Aveyron
☎ 06 30 50 24 19
lborie.rij12@gmail.com

BIJ Cahors
☎ 05 65 23 95 90
bij46.cahors@crij.org

BIJ Foix
☎ 05 61 02 86 10
bij09.foix@crij.org

BIJ du Grand Montauban et de Tarn-et-Garonne
☎ 05 63 66 32 05
b.righesso@bij82.org

PIJ Graulhet
☎ 05 63 42 16 25
europe@mjcgraulhet.asso.fr

PAYS DE LA LOIRE

CRIJ Pays de la Loire
☎ 02 51 72 94 50
crij@infos-jeunes.fr

CIJ Saint-Nazaire
☎ 02 44 73 45 10
cij@mairie-saintnazaire.fr

CIJ Les Herbiers
☎ 02 51 66 80 32
saj@villedesherbiers.com

CIJ Laval
☎ 2 43 49 86 55
cij@laval.fr

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

CRIJ Provence Alpes
☎ 04 91 24 33 50
nbordier@crijpa.fr

PIJ Euroscope - Embrun
☎ 04 92 20 69 75
euroscopeasso@orange.fr

BIJ La Ciotat
☎ 04 42 83 85 51
n.dufaur@mairie-laciotat.fr

BIJ La Gare Coustellet
☎ 04 86 50 80 10
info.jeunesse@aveclagare.org

BIJ Manosque
☎ 04 92 87 61 37
bij@diva.fr

BIJ La Londe Les Maures
☎ 04 94 01 54 38
bij@lalondelesmaures.fr

BIJ La Seyne sur Mer
☎ 04 94 06 07 80
bij83500@gmail.com

Cap Jeunesse Côte d'Azur
☎ 04 93 80 93 93
crij@ijca.fr



Lettre d'information du réseau Eurodesk en France

Eurodesk est une action réalisée dans le cadre du programme Erasmus + Jeunesse.

Directrice de la publication : Sophie BOSSET-MONTOUX

Coordination et rédaction : Claire CONLON, Valérie MONTEBAULT (CIDJ),
Natacha BORDIER (CRIJ Provence Alpes), Mirya DURAN (CRIJ Rhône-Alpes)

Conception : Mirya DURAN (CRIJ Rhône-Alpes)

Réalisation et diffusion : CIDJ - 101, quai Branly - 75740 PARIS CEDEX 15

Europe Information Jeunesse n° 55- 1^{er} trimestre 2018

Crédits photo : réseau Eurodesk France

Eurodesk : Tél 01 44 49 29 16 - eurodesk@cidj.com - www.facebook.com/EurodeskFrance

ISSN 1778-2104

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Benoît DUJOL

Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Délégué interministériel à la jeunesse

Responsable du programme n° 163 : Jeunesse et vie associative

Le programme « Jeunesse et vie associative » regroupe une partie des crédits alloués aux politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du développement de la vie associative. Les politiques de jeunesse, comme celles qui accompagnent la vie associative ou l'éducation populaire, font l'objet d'une mobilisation interministérielle importante dont il est rendu compte sur le plan budgétaire dans deux documents annexés au projet de loi de finances : le document de politique transversale « Politiques en faveur de la jeunesse » et le jaune budgétaire « Effort financier de l'État en faveur des associations ». Ces politiques revêtent également une dimension partenariale : elles sont construites en lien avec les services déconcentrés, en articulation avec l'ensemble des échelons des collectivités territoriales mais aussi en étroite collaboration avec les acteurs associatifs.

Favoriser le développement de la vie associative et de l'engagement citoyen

Les associations occupent une place essentielle dans la vie collective de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société. Avec 20 millions d'adhérents, 15 millions de bénévoles mais aussi 1,8 million de salariés - soit 10 % des emplois privés -, ce secteur est à la fois un ferment de cohésion sociale et un acteur économique majeur.

Les travaux conduits ces dernières années ont permis de poser des principes fondamentaux régissant les relations entre pouvoirs publics et associations (charte des engagements réciproques du 14 février 2014, circulaire du 29 septembre 2015 sur les nouvelles relations entre pouvoirs publics et associations) dans le sens d'un partenariat équilibré et respectant scrupuleusement l'initiative et l'autonomie associatives. Au-delà de ces premiers travaux, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des associations, de développer l'offre de services destinée aux dirigeants afin d'apporter des réponses adaptées à leurs besoins.

Il est également nécessaire de renforcer les capacités des associations. Cela suppose d'abord de porter une attention particulière à leurs ressources humaines bénévoles. C'est en effet l'une des principales ressources des associations, notamment les plus petites. La formation des bénévoles est donc un levier de professionnalisation, de fidélisation et de reconnaissance particulièrement important. Le Fonds de développement de la vie associative (FDVA), qui concourt au financement des plans de formation des associations, sera doté de 8,2 M€ en 2018. Dans le même domaine, mais dans une logique d'intervention différente, la mise en place du compte d'engagement citoyen (CEC), à partir de 2018, constitue une opportunité majeure de renforcer la formation des bénévoles.

La ressource salariée est également importante pour la structuration du projet associatif. C'est l'objet du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) qui permet, au bénéfice des associations « jeunesse et éducation populaire » pour l'essentiel, de financer des emplois dans une perspective de développement de l'action de ces organismes. À cet égard, le soutien aux associations, qui elles-mêmes soutiennent les associations telles que les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) est également essentiel. Les moyens consacrés à ces dispositifs seront de 32,6 M€ en 2018.

Il convient enfin de développer de nouveaux services numériques. Afin de libérer les dirigeants associatifs de tâches administratives fastidieuses et de leur permettre de se consacrer au développement de leur projet associatif, le ministère a engagé une action de simplification des démarches. Un formulaire unique de demande de subvention a été réalisé. En outre, le socle technique permettant de simplifier et de dématérialiser plusieurs démarches est en cours de réalisation. Il s'agit de réaliser le « Dites-le-nous une fois Associations », Ce service doit être progressivement déployé dans les différents portails administratifs que les services de l'État et les collectivités territoriales mettent à disposition des associations, notamment pour qu'elles effectuent leurs demandes de subvention. Le gain en matière de simplification, de qualité et de sécurisation des données est majeur.

Sur un plan budgétaire, 20,8 M€ seront consacrés au renforcement des capacités d'intervention des associations.

Au-delà, l'État contribue fortement au développement de la vie associative à l'aide de différents dispositifs fiscaux relevant, soit du régime applicable aux organismes (les associations loi de 1901 ne sont en principe pas soumises aux impôts commerciaux), soit d'incitations fiscales aux dons. Le total de ces mesures, rattachées au programme 163, s'élève à plus de 2 Md d'euros.

Renouveler les actions d'éducation populaire

L'éducation populaire constitue une démarche qui vise à assurer à chacun une formation tout au long de la vie, en dehors des institutions de formation initiale ou continue, en complément de l'enseignement formel. Elle ouvre l'accès à l'autonomie, développe la citoyenneté et repose sur un enseignement par les pairs. Les associations agréées « jeunesse et éducation populaire » (JEP) soutenues par le programme mènent ainsi auprès de tous les publics des actions qui ont pour objet l'accès à la citoyenneté et la défense des droits, l'engagement des jeunes et leur participation à la vie associative, la qualité éducative des vacances et des loisirs, la démocratisation des pratiques culturelles, scientifiques, techniques et environnementales. Environ 390 associations et fédérations bénéficient d'un agrément national JEP délivré par le ministre et près de 180 associations ou fédérations nationales agréées reçoivent une subvention dans le cadre d'arrêtés, de conventions d'objectifs ou de subventions d'appui à la structuration du tissu associatif versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep). En outre, environ 18 000 associations bénéficient d'un agrément JEP local délivré par le préfet ainsi que, pour une part d'entre elles, de financements du présent programme.

Les accueils collectifs de mineurs permettent à 1,6 million de mineurs d'être pris en charge dans 64 000 séjours avec hébergement ; 3 millions de places sont ouvertes dans 41 000 accueils de loisirs sans hébergement. Développer la qualité des accueils collectifs de mineurs (avec ou sans hébergement) dans un environnement sécurisé et faciliter l'accès du plus grand nombre à des loisirs éducatifs sont également des actions prioritaires du programme. Ainsi, le développement des « colos » doit permettre aux enfants et adolescents de faire l'expérience de la mixité sociale. Celles-ci doivent répondre aux critères suivants : l'accessibilité à des activités de loisirs de qualité sans considération de revenus, la proximité et la simplicité, l'éducation à la citoyenneté, le respect et la découverte de l'environnement, le développement durable, un projet pédagogique fort et lisible pour les parents.

Les accueils collectifs de mineurs doivent en outre se dérouler dans des conditions permettant d'assurer la sécurité et la santé physique et morale des mineurs. Ceci implique que les services de l'État opèrent de nombreux contrôles et conduisent des actions d'information et de conseil auprès des organisateurs et des équipes pédagogiques.

Se mobiliser pour la jeunesse

Comme les enquêtes sur les valeurs des jeunes le montrent régulièrement, ceux-ci aspirent à un parcours d'accès aux différentes formes d'autonomies de leurs aînés : autonomie économique (accéder à un emploi stable), autonomie résidentielle (accéder à un logement indépendant) et autonomie affective (fonder sa propre famille).

L'accès des jeunes à l'information, dans tous les domaines, est une condition indispensable de leur accès à cette autonomie. En matière d'emploi bien entendu mais aussi de logement, de santé, de culture, de loisirs. Trop souvent encore, les jeunes se heurtent à des difficultés liées à la grande complexité et au foisonnement des offres dans chacun de ces domaines. Le non-recours les touche particulièrement. Pour résorber ces difficultés, le ministère a entrepris de repositionner le réseau Information Jeunesse. Fort de 1 300 points d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire et capable de délivrer une information à la fois généraliste et précise, ce réseau constitue un outil très important à conforter. Le programme assurera le financement de ce réseau à hauteur de 6,3 M€ en 2018. Parallèlement le ministère a entrepris de développer un outil numérique, la « boussole des droits », qui permettra aux jeunes, de manière simple, intuitive et précise de trouver le service le plus proche ou l'information indispensable à la poursuite de leur parcours.

La mobilité internationale est également un facteur important d'intégration sociale et professionnelle des jeunes. Les bénéfices pour ceux-ci sont à la fois personnels et professionnels : la découverte d'une autre culture et la compréhension mutuelle, l'acquisition de compétences socio-professionnelles grâce à la mobilité et l'engagement, constituent de puissants atouts pour leur avenir. Le ministère dispose d'importants leviers d'intervention dans ce domaine : le service civique bien sûr mais aussi les programmes portés par deux offices internationaux – l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) – ainsi que par l'agence Erasmus +Jeunesse & Sports. Les jeunes les plus éloignés de la mobilité et de manière générale les jeunes issus de milieux défavorisés constituent des publics prioritaires pour l'ensemble des opérateurs impliqués dans cette politique. Cela suppose de développer des mesures spécifiques pour mettre tous les jeunes en situation de bénéficier d'une telle expérience et d'en tirer tous les bénéfices. À titre d'exemple, chaque année, environ 189 000 jeunes bénéficient des programmes de l'OFAJ (8,6 millions de bénéficiaires depuis sa création en 1963), qui permettent de soutenir la mobilité de plus de 60 000 jeunes Français.

Développer le service civique

Le service civique s'inscrit dans un objectif de développement des politiques de jeunesse innovantes en favorisant notamment l'insertion des jeunes dans la cité à travers leur engagement, tout en leur permettant de développer leur compétence dans un continuum éducatif. Il a vocation à faire émerger une génération de citoyens engagés souhaitant consacrer du temps au service de la collectivité à travers une expérience reconnue et valorisée dans leur parcours. Le dispositif est un succès auprès des jeunes engagés et des bénéficiaires. Les anciens volontaires sont très nombreux (85 %) à estimer que cette expérience leur a permis d'acquérir des compétences utiles dans leur avenir professionnel, de découvrir le milieu professionnel et le monde du travail et 91 % pensent qu'ils ont pu réaliser quelque chose d'utile socialement. En 2016, le taux de jeunes satisfaits de leur mission demeure stable à un niveau élevé (91 %), dans un contexte de montée en charge importante et donc d'habilitation de nouveaux organismes d'accueil (source : enquête KANTAR PUBLIC décembre 2016).

Pour permettre à chaque jeune qui le souhaite d'accomplir un service civique et continuer d'offrir cette opportunité à ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin, un objectif de 150 000 jeunes en service civique est retenu pour 2018. La dynamique observée, les conventions signées dans des secteurs à forts potentiels et l'existence de besoins avérés, dès la rentrée scolaire 2017, pour la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits » au sein du ministère de l'éducation nationale, contribueront à atteindre cet objectif. Le service civique continuera de s'appuyer sur ses principes fondateurs que sont l'accessibilité, la mixité sociale et la non substitution à l'emploi. Il accroîtra encore la qualité de l'accompagnement et de la formation dispensée aux jeunes volontaires.

Le Service Civique est le principal dispositif du programme, 447,6 M€, soit 82 % des crédits, lui étant consacrés.

Enfin, dans tous les domaines d'intervention évoqués précédemment, la question de l'innovation se pose avec une acuité particulière. La diversité et l'ampleur des difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés appellent des solutions nouvelles. En matière de vie associative, les problématiques de modèle économique ou de passage à l'échelle sont très prégnantes et appellent à dépasser les solutions classiques. C'est une des raisons d'être de l'INJEP et en son sein du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) : éclairer par la production de données, la réalisation d'études et la conduite d'expérimentation rigoureusement évaluées, la décision publique. Les moyens alloués en 2018 à cette question seront de 1 M€.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes
INDICATEUR 1.1	Part des jeunes peu ou pas diplômés engagés dans le service civique
INDICATEUR 1.2	Proportion des volontaires satisfaits de leur mission de service civique
INDICATEUR 1.3	Part des jeunes ayant moins d'opportunité (JAMO) parmi les jeunes bénéficiaires d'un soutien de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et de l'Agence ERASMUS +France Jeunesse & Sport (AEFJS)
OBJECTIF 2	Soutenir le développement de la vie associative notamment dans le champ de l'éducation populaire
INDICATEUR 2.1	Proportion d'associations faiblement dotées en personnel salarié parmi celles ayant bénéficié d'une subvention versée par l'intermédiaire du FONJEP ou au titre du FDVA
OBJECTIF 3	Renforcer le contrôle et le suivi des risques au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM)
INDICATEUR 3.1	Rapport entre le nombre de contrôles effectués et le nombre d'accueils

L'INFORMATION JEUNESSE



UNION NATIONALE DE L'INFORMATION JEUNESSE



L'INFORMATION JEUNESSE : PREMIER RÉSEAU D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES JEUNES EN FRANCE

Le **réseau Information Jeunesse** est un réseau de proximité de plus de **1300 structures** s'adressant aux jeunes pour répondre à leurs demandes et les accompagner vers l'autonomie.

Présent sur tout le territoire le réseau accueille les jeunes dans des structures locales et territoriales, Centres d'Information Jeunesse et Centres Régionaux Information Jeunesse. Le réseau est doté d'un **centre de ressources national**, le CIDJ.

Soutenu par l'Etat (Ministère de la jeunesse et de la vie associative) dans le cadre d'une **mission d'intérêt général**, le réseau s'est rassemblé dans une Union (UNIJ) associative qui a pour mission de représenter l'Information Jeunesse au niveau national, d'en développer et d'en promouvoir les activités et d'être force de proposition et d'interpellation dans les domaines touchant aux politiques publiques.

Dans une période où toutes les difficultés se cumulent en matière d'emploi, de formation, de santé, de logement..., les professionnels qualifiés du réseau Information Jeunesse, en coordination avec l'ensemble des acteurs publics, mettent tout en œuvre pour **informer, conseiller et accompagner tous les jeunes** dans leurs questionnements, dans des lieux ouverts, à proximité de chez eux.

LE DROIT À L'INFORMATION POUR TOUS LES JEUNES



Dans des sociétés complexes et dans une Europe intégrée qui offre de nombreux défis et opportunités, l'accès à l'information et la capacité à l'analyser et l'utiliser sont de plus en plus importantes pour les jeunes européens. Le travail en information jeunesse peut les aider à réaliser leurs aspirations et peut promouvoir leur participation comme membres actifs dans la société. L'information jeunesse doit être dispensée de manière à élargir les choix offerts aux jeunes et promouvoir leur autonomie ainsi que leur capacité à penser et agir par eux-mêmes.

Préambule de la Charte Européenne de l'Information Jeunesse

L'**indépendance** et la **déontologie** de l'Information Jeunesse sont garanties au niveau européen par la Charte européenne validée par la Commission Européenne et, en France par une Charte publique et un label d'Etat (Ministère de la jeunesse) qui sont les gages du professionnalisme et du respect des jeunes.

Ce cadre de travail, mis en œuvre au niveau national avec l'appui de l'Etat, permet de proposer des services adaptés aux besoins des jeunes, offrant compétence et efficacité sur l'ensemble du territoire.

L'INFORMATION JEUNESSE SE FONDE SUR LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES SUIVANTES :

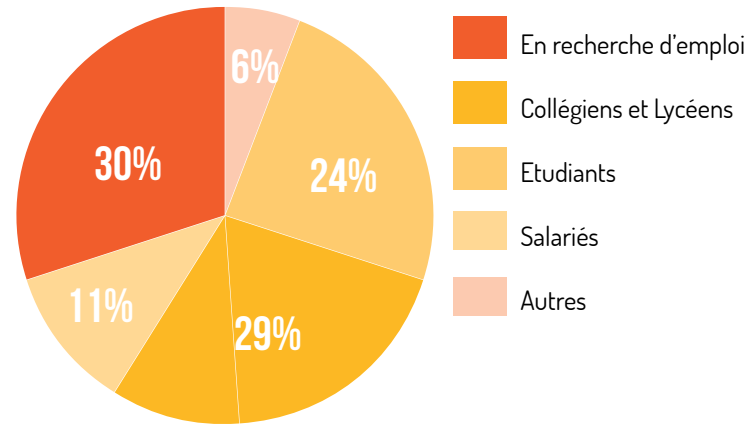
- L'information est **accessible de manière égale** à tous les jeunes, au plus près de leurs lieux de vie.
- L'information se présente comme **exhaustive, objective, exacte, pratique** et **actualisée**.
- L'accueil dans le réseau Information Jeunesse est **gratuit, personnalisé** et **adapté à la demande**, allant de la mise à disposition de la documentation à l'entretien avec conseil et aide aux démarches, et l'accompagnement pour les projets personnels.
- L'accueil et l'information sont assurés par des **professionnels qualifiés**.
- L'information répond en priorité aux besoins et aux demandes directes des jeunes qui sont accueillis dans un **souci de disponibilité** et de **respect de leur identité**.
- L'information utilise le **numérique** pour promouvoir l'accès des jeunes à de nouvelles formes d'expression culturelle et citoyenne.
- L'accueil du jeune répond à des critères de **confidentialité** : respect du secret professionnel et de l'anonymat du jeune.

3 MILLIONS DE JEUNES ACCUEILLIS PAR LE RÉSEAU*

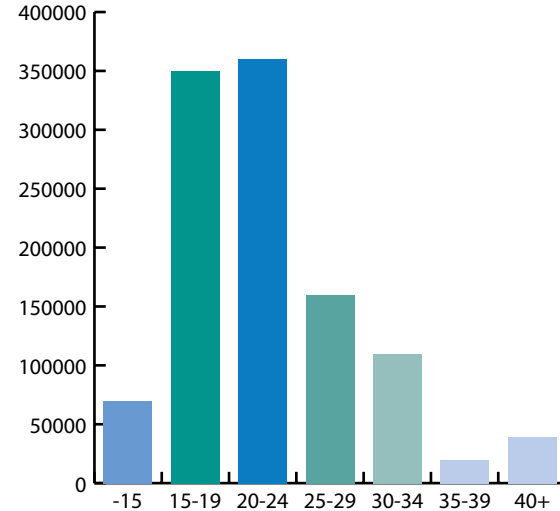
Implantés à la fois en ville et en milieu rural, les Centres IJ accueillent les jeunes sur tout le territoire en assurant des services de proximité adaptés localement à leurs besoins.
Accessible également par Internet le réseau Information Jeunesse touche tous les publics.

QUI SONT-ILS ?

Profil des visiteurs



Âge des visiteurs



2 types de publics majoritaires :
+50% de scolaires et +30% de demandeurs d'emploi

76% de 15-29 ans

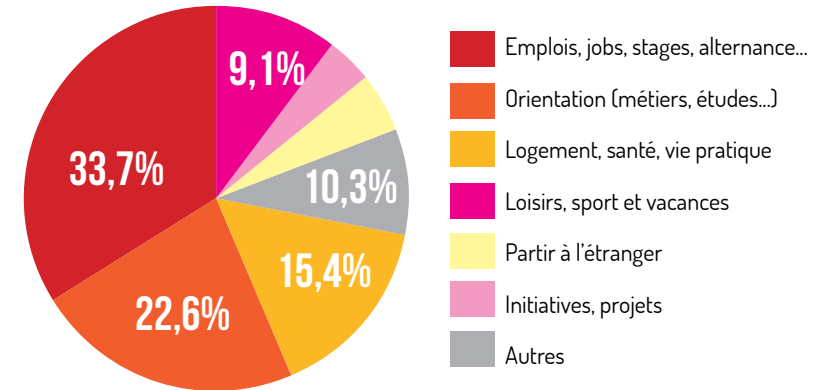
Les structures IJ accueillent tous les jeunes sans discrimination, autant de filles que de garçons, âgés en moyenne de 15 à 29 ans, les visiteurs sont pour la plupart scolarisés ou en recherche d'emploi.

POURQUOI VIENNENT-ILS ?

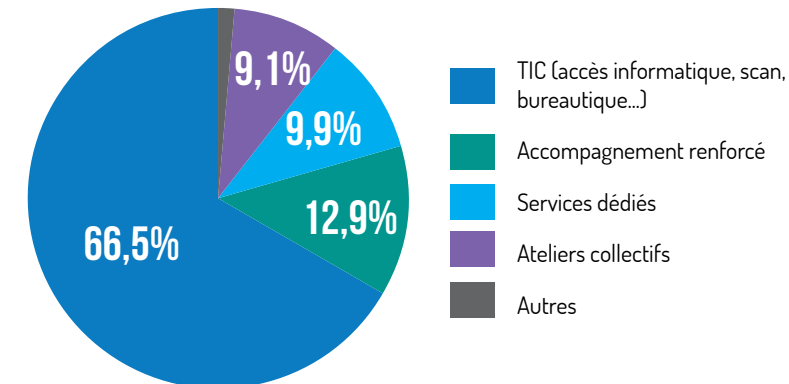
Les demandes d'information concernant l'insertion sociale et professionnelle (emploi & orientation) regroupent les deux-tiers des demandes. Suivent les questions de vie pratique ou d'urgence sociale, et enfin de conseils aux projets d'initiative et de mobilité.

Services et Informations sur place

NATURE DES DEMANDES



MODALITÉS DES RÉPONSES



LE WEB : POUR FACILITER LA VIE PRATIQUE



Actualité locale et événements, recherche d'emploi, services pratiques (jobs, logements, démarches ...), près de **500 000 nouveaux visiteurs** se connectent chaque année sur les sites internet du réseau représentant plus de **20 million de connexions**.

* chiffres 2014 issus d'une étude réalisée auprès du réseau Information Jeunesse en France

LES OFFRES ET SERVICES PROPOSÉS AUX JEUNES DANS LE RÉSEAU IJ



Le défi quotidien des professionnels de l'Information Jeunesse ?
Accompagner les jeunes vers l'autonomie.

NOS THÉMATIQUES

 MÉTIERS + FORMATIONS

 EMPLOI + JOBS

 ENGAGEMENT + INITIATIVES

 LOGEMENT + VIE PRATIQUE

 SANTÉ

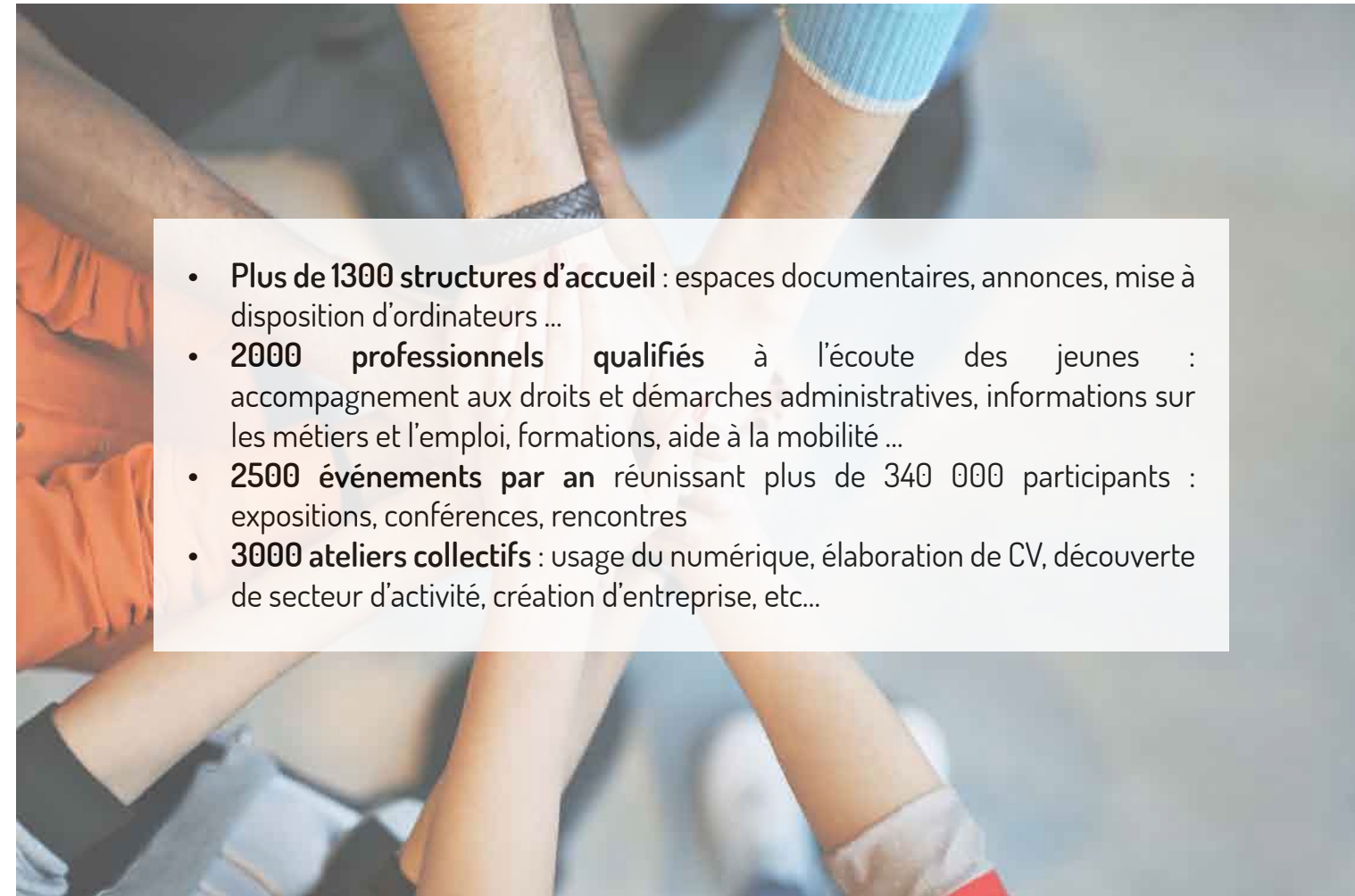
 CULTURE + LOISIRS

 MOBILITÉ INTERNATIONALE

 NUMÉRIQUE

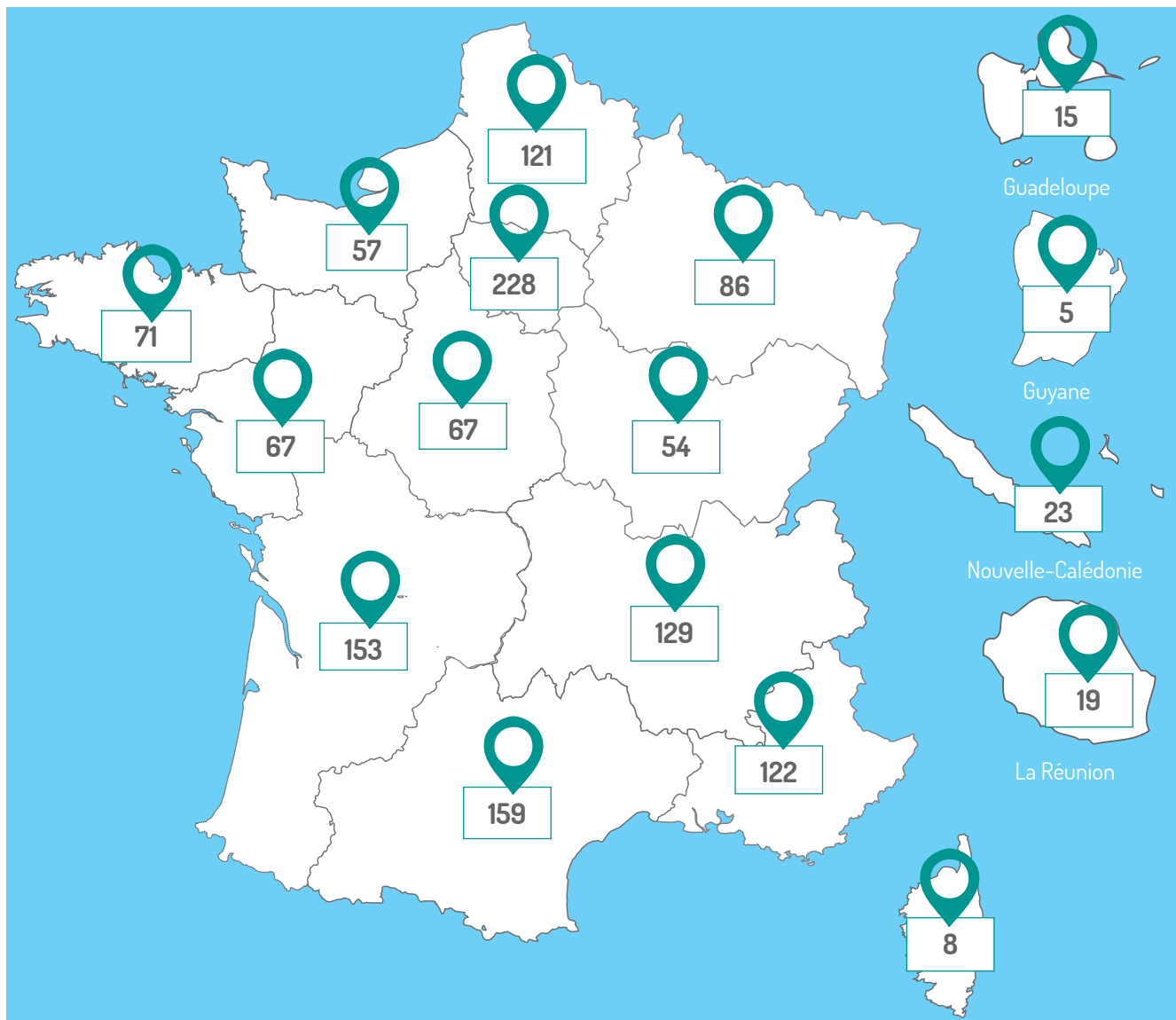
AUX JEUNES DANS LE RÉSEAU IJ

EN BREF LE RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE C'EST :



- **Plus de 1300 structures d'accueil** : espaces documentaires, annonces, mise à disposition d'ordinateurs ...
- **2000 professionnels qualifiés** à l'écoute des jeunes : accompagnement aux droits et démarches administratives, informations sur les métiers et l'emploi, formations, aide à la mobilité ...
- **2500 événements par an** réunissant plus de 340 000 participants : expositions, conférences, rencontres
- **3000 ateliers collectifs** : usage du numérique, élaboration de CV, découverte de secteur d'activité, création d'entreprise, etc...

PLUS DE 1300 STRUCTURES INFORMATION JEUNESSE EN FRANCE



www.unij.fr

Le cycle des dialogues de gestion entre la DJEPVA et les services déconcentrés vient de s'achever. Il nous revient, à présent, de confirmer les éléments de gouvernance à venir et de définir les perspectives de travail. A ce titre, la DJEPVA propose une approche renouvelée qui consiste à tracer collégalement les axes structurants d'un projet territorial JEPVA, lequel doit librement s'inscrire au sein d'un cadre d'action national réaffirmé autour d'orientations prioritaires ; la Lettre d'information #8 revient sur cette "Ambition JEPVA". Cette Lettre présente aussi l'actualité du réseau JEPVA, nationale et régionale, avec un focus sur les Assises des Outre-mer, et propose un éclairage sur les dialogues structurés territoriaux initiés dans plusieurs régions. Enfin, à l'occasion du 50ème anniversaire de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, Marianne Beseme, sa secrétaire générale, revient sur ses orientations et ses perspectives.

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse,
directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Edito

SOMMAIRE

Edito.....	p.1
A retenir.....	p.2
Actualités JEPVA.....	p.3
Zoom sur	
Les mobilisations régionales en faveur du dialogue structuré territorial.....	p.10
La parole à Marianne Beseme, secrétaire générale de l'Office franco-québécois pour la jeunesse.....	p.13

"AMBITION JEPVA" : la mise en oeuvre des politiques JEPVA 2018-2022

Ambition JEPVA a pour vocation de répondre à trois enjeux majeurs. D'abord, clarifier un cadre d'action national fondé sur une approche globale des politiques de jeunesse et de vie associative en rompant avec une logique jugée parfois trop sectorielle. Ensuite, soutenir la confiance entre les territoires et le niveau national en tenant compte des enjeux locaux et en initiant un cadre de gouvernance adaptée aux particularités locales. Enfin, dans un contexte de ressources et moyens contraints, tenir compte de la réalité des services déconcentrés qui se trouvent amenés à faire des choix prioritaires en recherchant des complémentarités territoriales. Cette ambition JEPVA promeut une orientation nationale qui se structure autour de quatre politiques publiques majeures : le développement de la vie associative annoncé par le Premier ministre le 9 novembre 2017, les politiques de l'engagement, dans lesquelles s'inscrit le service civique, la nouvelle gouvernance territoriale en matière de politiques jeunesse, la continuité éducative dans les temps et les espaces des enfants et des jeunes.

Il s'agit, pour les services déconcentrés d'assurer la déclinaison de ces axes au travers d'un projet territorial établi en collégialité et calibré en fonction des ressources disponibles. Les choix retenus feront l'objet d'une concertation avec l'administration centrale. Ces projets doivent être soutenus dans le cadre d'une forte dynamique interministérielle et présentés devant les comités d'administration régionale. La DJEPVA impulsera cette dimension au niveau des ministères sociaux dans le cadre du COMEX.

Une mise en œuvre autour de trois temps forts :

1. Le cadre national définit les quatre axes qui structurent la politique publique JEPVA portée par le gouvernement
2. Les services territoriaux, au regard de leurs moyens, compétences, expertises et partenaires, présentent leur ambition territoriale
3. Le dialogue s'instaure entre administrations centrale et déconcentrée pour déterminer les modalités d'une gouvernance partagée et poser les bases d'un accompagnement par la DJEPVA du projet porté par les territoires

A retenir

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, chargé de la vie associative, Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires et Christophe Itier, Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, ont lancé jeudi 18 janvier l'accélérateur national de l'innovation sociale et l'initiative **French Impact**.



Olivier Noblecourt est nommé **délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes**. Il veillera à la mise en oeuvre des mesures liées à la stratégie nationale issue d'une large concertation et sur laquelle la DJEPVA est mobilisée (page 3).



Le Secrétaire d'État chargé du numérique a annoncé le 12 décembre 2017 le lancement de la **stratégie nationale pour un numérique inclusif**. A l'été 2018, chaque territoire devrait être en mesure de déployer des parcours d'accompagnement et de formation au numérique en lien avec les besoins locaux.



PLAN INTERMINISTÉRIEL DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME : BILAN ET PERSPECTIVES

19 DÉCEMBRE 2017



propositions. L'avis rendu par la CNDH a été adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée plénière du 19 décembre 2017.

Votre avis nous intéresse

Vous pouvez nous faire part de vos avis, remarques et suggestions concernant cette lettre d'information [ICI](#)

Actualités JEPVA

Jeunesse

Les textes réglementaires relatifs à la labellisation des structures Information Jeunesse ont été modifiés afin de tenir compte des difficultés exprimées par les structures IJ à se conformer à certaines exigences présentes dans les textes initiaux ([décret n°2017-1648 du 30 novembre 2017](#)). [L'instruction n°2017-173 du 4 décembre 2017](#) relative au label IJ a également été publiée au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°42 du 7 décembre 2017.



Label
Information
Jeunesse

Nouvelle identité visuelle pour l'Information Jeunesse

Dans le prolongement de la rénovation du label IJ, la DJEPVA a souhaité actualiser le logo IJ, en concertation avec l'UNIJ, le CIDJ, des structures IJ, des jeunes et le bureau de la communication jeunesse et sports. Conformément à l'engagement de la DJEPVA de porter la parole des jeunes et de favoriser leur participation, ces derniers ont été étroitement impliqués à la fois dans la création

et dans le choix du nouveau logo à travers une consultation élargie des publics fréquentant les CRIJ. Le déploiement du logo au sein du réseau se fera de façon progressive, au gré des demandes de labellisation.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes à laquelle la DJEPVA est partie prenante, s'appuiera sur une concertation (décembre 2017 à mars 2018) autour de quatre principaux chantiers alimentés par six groupes de travail.

[En savoir plus](#)

REPERES

Les jeunes constituent selon l'INSEE la catégorie d'âge la plus vulnérable économiquement : en 2013, la pauvreté concerne près d'un jeune sur cinq.

Six groupes de travail

- + Éradiquer la pauvreté des enfants
- + Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion
- + Développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté
- + Accès aux droits et aux services, lutte contre le non recours
- + Un accompagnement renforcé dans la lutte contre l'exclusion
- + Piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires

   @MinSoliSante



Le document de politique transversale Politique en faveur de la jeunesse 2018 est [disponible ici](#)



Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) a remis au Gouvernement, le 30 janvier, son premier avis relatif à la mise en œuvre d'un service national universel (SNU).

Cet avis formule une analyse globale sur les conditions de création d'un service national universel réalisée par les membres du COJ dans ses diverses composantes.

[En savoir plus](#)

Mobilité internationale



Le trio de présidences (Estonie, Bulgarie et Autriche), en coopération avec le Forum européen de la Jeunesse et la Commission européenne, met l'accent sur l'implication des jeunes dans le développement de la prochaine stratégie européenne pour la jeunesse. Dans le cadre du 6ème cycle du dialogue structuré européen, le CNAJEP

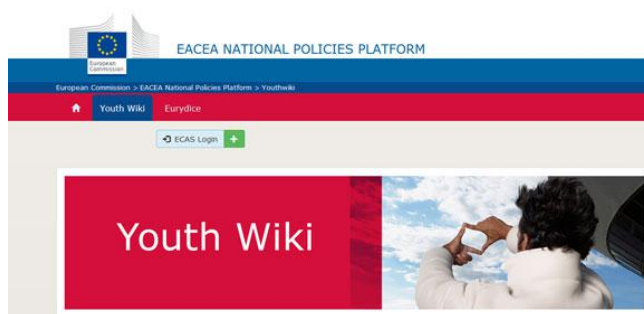
lance, en France, une grande [consultation nationale](#) à laquelle la DJEPVA est associée.



Ouverture de l'appel à projets Jeunesse IV : partenariats de coopération décentralisée jusqu'au 30 mars 2018, lancé par le ministère de l'Europe et des

Affaires étrangères, avec le soutien du ministère de l'Education nationale, du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, de France Volontaires, de l'Agence du service civique, de l'Agence Erasmus+ Jeunesse et sport et de la Fondation Schneider Electric, autour de deux volets : la formation professionnelle des jeunes et la mobilité internationale des jeunes dans le cadre du volontariat.

[En savoir plus](#)



Le lancement public, le 12 décembre dernier à Bruxelles, de l'encyclopédie en ligne des politiques de jeunesse

Youth Wiki initiée par la Commission européenne répond à la préoccupation constante de mieux connaître la jeunesse et les politiques qui lui sont destinées. Elle permet d'accéder à de nombreuses informations sur la structuration, les politiques et les actions nationales en faveur des jeunes, mises en œuvre dans les 28 Etats-membres de l'Union européenne. La DJEPVA a fourni des données complètes sur la participation des jeunes. Cette encyclopédie est accessible à tous, chercheurs, praticiens, décideurs politiques.

[En savoir plus](#)

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de la jeunesse du 20 novembre a statué sur le texte de conclusions relatif à l'animation socio-culturelle « intelligente » qui consiste à explorer les interactions entre les jeunes et les médias et technologies numériques, et à les enrichir.

Les négociations concernant le Corps européen de solidarité (CES) sont toujours en cours. Le Conseil du 20 novembre 2017 a adopté une orientation générale qui élargit le périmètre géographique du CES. En parallèle, le projet de règlement examiné en Commission Culture du Parlement européen depuis octobre devrait faire l'objet d'une adoption définitive instaurant le CES dans le courant du 2ème trimestre 2018.

[En savoir plus](#)

Dès 2018, la Commission présentera des propositions pour le cadre financier pluriannuel applicable après 2020 à la prochaine génération de programmes qui apportent notamment une aide financière aux associations JEP et aux jeunes. A ce titre, une consultation publique est ouverte jusqu'au 8 mars autour de nombreuses thématiques dont les valeurs européennes, la mobilité, l'éducation et la formation, la diversité culturelle, les droits fondamentaux, les compétences numériques... Cette consultation comporte également plusieurs questions sur des thèmes relatifs au programme Erasmus+ et aux priorités Jeunesse.

[Accéder à la consultation](#)

Vie associative



Le 9 novembre 2017, le gouvernement a annoncé son souhait de co-construire, avec les différentes parties prenantes, une stratégie pour la vie associative et l'économie sociale et solidaire qui serait présentée à l'occasion d'une grande conférence nationale et adoptée en Conseil des ministres avant la fin du mois d'avril 2018.

Dans ce cadre, un nouveau groupe de travail sur la vie associative et l'engagement est constitué, piloté conjointement par la DJEPVA, le Haut-Commissaire à l'ESS et le Mouvement associatif. La DJEPVA assure l'animation et le secrétariat du groupe. L'ensemble des ministères concernés est invité à participer, et notamment les ministères sociaux, secteur d'activité dans lequel les associations jouent un rôle essentiel. Participent également des représentants de collectivités territoriales et les grands acteurs associatifs. La première réunion plénière de ce groupe s'est tenue le 13 décembre 2017. Trois groupes thématiques se sont constitués, autour des axes suivants : la construction d'une politique renouvelée de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations ; le développement des activités d'utilité sociale ; la reconnaissance du bénévolat et le développement d'une société de l'engagement.



FDVA
FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Par la loi de finances pour 2018, le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) se voit attribuer 25 millions d'euros pour poursuivre le soutien apporté au tissu associatif sur tout le territoire par l'ancienne « réserve parlementaire », selon un mode de gouvernance plus collégial. Cette enveloppe sera entièrement déconcentrée et gérée exclusivement dans le cadre du FDVA. La répartition locale des crédits pourra être prévue dans le futur décret modifié instituant le FDVA. La mission du FDVA de soutien aux associations pour la formation des bénévoles se poursuit, à travers une ligne budgétaire distincte pérenne de 8 millions d'euros pour 2018. [En savoir plus](#)

➔ [Accéder à la newsletter Vie Associative](#)

Service civique



L'Agence du service civique dispose, depuis le 1er janvier 2016, d'un champ d'intervention élargi pour développer l'engagement citoyen et la mobilité des jeunes aux plans national, européen et international. Par l'ensemble de ses actions, elle doit proposer aux jeunes, à tous les acteurs qui les suivent, des programmes et un accompagnement de qualité. Traduisant cette volonté, le troisième contrat d'objectifs et de performance, conclu entre l'Agence et l'Etat pour la période 2018-2020 s'articule autour de quatre grandes orientations stratégiques : renforcer l'engagement citoyen et la mobilité européenne et internationale des jeunes par un développement des programmes ; développer la qualité de l'offre du service civique et d'Erasmus + Jeunesse et Sports ; renforcer la connaissance de l'impact des programmes ; améliorer la sécurisation des procédures de l'Agence.

Partenariat JEP

L'instruction interministérielle N°DJEPVA/DGCS/CGET/2017-194 du 19 décembre 2017 relative aux subventions d'appui au secteur associatif versées par l'intermédiaire du FONJEP sur les crédits des programmes 163 et 147 pour les secteurs "Jeunesse et éducation populaire", "Cohésion sociale" et "Politique de la ville", est parue.

Politiques éducatives



Le 6 novembre 2017, Anne-Sylvie Soudoplatoff, directrice générale du Groupement d'intérêt public de l'enfance en danger dont dépend le SNATED (Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger), Laurence Lefevre, directrice des sports et Jean-Benoît Dujol, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, délégué interministériel à la jeunesse, ont signé une nouvelle convention de partenariat. [En savoir plus](#)

"PLAN MERCREDI"

Dans un contexte où 43 % des communes sont revenues à une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours, le plan mercredi vise à accompagner toutes les collectivités volontaires dans l'élaboration d'une offre éducative de qualité pendant la journée du mercredi redevenue une journée sans école sur de nombreux territoires, tendance qui devrait s'accroître à la rentrée prochaine. S'appuyant sur les ressources du territoire, articulée avec les autres temps de l'enfant et découlant d'un dialogue fécond entre les acteurs éducatifs, cette offre pourra se développer, sur la base du volontariat, dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Afin de mettre à disposition des collectivités concernées des outils et des conseils techniques et pédagogiques, la DJEPVA mobilise les fédérations d'éducation populaire les plus impliquées dans l'animation des politiques éducatives locales au sein d'un comité technique chargé d'alimenter une banque de ressources en ligne. Au niveau local, le plan mercredi est en phase de préfiguration sur la région Normandie. Cette démarche est pilotée par la DRDJSCS et les DDCS/PP en partenariat avec les antennes locales des fédérations d'éducation populaire, la DRAC, les CAF et le mouvement sportif. La préfiguration vise à identifier les modalités de pilotage, les démarches d'accompagnement et les outils susceptibles d'être étendus au territoire national dès la rentrée scolaire prochaine pour assurer aux collectivités qui le souhaitent un soutien efficace de l'Etat, des CAF, du mouvement sportif et du secteur associatif dans la construction de leurs accueils éducatifs le mercredi.

La DJEPVA a publié la note de cadrage pour le soutien aux associations nationales agréées Jeunesse et Education Populaire. qui précise les critères et priorités du soutien du ministère pour 2018.

[En savoir plus](#)

RESSOURCES THEMATIQUES



Évaluer un
Projet
Éducatif
Territorial

Démarche
participative,
méthodologie et outils,
questions évaluatives



OBSERVATOIRE
DES POLITIQUES
LOCALES D'ÉDUCATION
ET DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Observatoire PoLoc
IFÉ/ENS de Lyon



Évaluer un projet éducatif territorial - Démarche participative, méthodologie et outils, questions évaluatives, Observatoire PoLoc IFÉ/ENS de Lyon, 2017.

ENQUÊTE 2017

Les nouvelles organisations
du temps scolaire



Enquête sur les nouvelles organisations du temps scolaire à la rentrée 2017, Association des Maires de France, 2017.



La Boussole des Droits, rebaptisée Boussole des Jeunes (BDJ) pour une meilleure accessibilité, a l'ambition de devenir un outil de référence dans la recherche d'information effectuée par les 16-30 ans dans des domaines tels que

l'emploi, le logement ou la santé. Si la BDJ personnalise pour le jeune la sélection des offres de service, elle garantit aussi une prise de contact directe et rapide par le professionnel à l'origine de l'offre sélectionnée. Aujourd'hui, la phase de « webdevelopment » de la Boussole suit son cours et une première version de l'outil ainsi que son guide de déploiement seront livrés fin janvier aux DRDJSCS et aux DDCS, d'une part, et à l'UNIJ, de l'autre. A cette même échéance, les territoires pionniers (Grand Reims et Cœur d'Essonne) recevront un kit de communication largement flexible et aménageable, composé d'une charte graphique, d'affiches de différentes tailles, de bannières web et d'une vidéo de teasing. En cas de succès, le kit sera proposé à compter de mars 2018 à

chaque nouveau territoire intéressé par le projet. D'ailleurs, dans 26 territoires, l'animation territoriale Boussole pourra compter sur une impulsion financière DGEFP-FSE qui se traduira par le co-financement d'environ 50% d'un poste ETP. Fin février, les DIRECCTE seront chargées de lancer cet appel à projets et d'instruire les réponses des structures hôtes (CRIJ ou issues du réseau IJ). La DJEPVA continue, par ailleurs, à chercher d'autres pistes de financement.

Lors du COPIL national du 16 novembre 2017, il a été rappelé aux partenaires présents (1) que la BDJ n'est pas concurrentielle, qu'elle s'inscrit en complémentarité des outils déjà existants. En ce qui concerne les thèmes : à la mi-janvier 2018, la V1 de la BDJ proposera des offres de services prêtes à l'utilisation uniquement pour les thèmes logement et emploi. Si le thème de la santé est l'un des objectifs phares de l'année 2018 (2), les thèmes du loisir, de l'engagement social ou de la mobilité restent encore à explorer.

(1) Une large représentation d'administrations centrales, de têtes de réseau associatives et d'organismes nationaux intervenants à différents titres dans le champ jeunesse, ont répondu à l'invitation de la DJEPVA.

(2) Le thème sera prochainement intégré dans les territoires expérimentaux du Grand Reims et Cœur d'Essonne, au titre de l'engagement de la BDJ dans la Stratégie nationale de Santé Sexuelle.



La DJEPVA se dote
d'une nouvelle signature

Pour la jeunesse et l'engagement

Au calendrier

30/01

Comité de pilotage "lutte contre la radicalisation" (DJEPVA-DGESCO-DS-référents de services déconcentrés) chargé de préparer le regroupement national des référents

5 & 6/02

Regroupement des correspondants du Fonds d'Expérimentation Jeunesse (FEJ)

28/03

Regroupement des chefs de pôle régionaux JEPVA

début avril (date à confirmer)

Regroupement des référents Boussole des jeunes

04/04

Regroupement des correspondants régionaux du FONJEP

15/05

Regroupement des délégués régionaux et départementaux à la vie associative (DDVA et DRVA)

23 & 24/05

Regroupement des correspondants statistiques

Agence du Service civique

01 & 02/02

Regroupement des référents régionaux

Etude régionale



Les pratiques numériques des jeunes en Nouvelle-Aquitaine

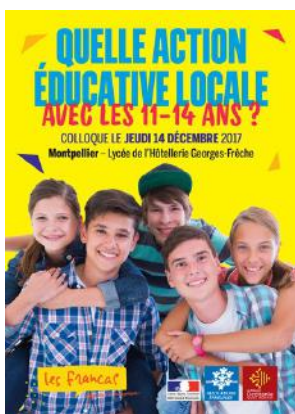
Cette enquête a été menée par la DRDJSCS et le CRAJEP Nouvelle-Aquitaine avec l'accompagnement de l'INJEP et la participation active du CIJ

d'Angoulême, des Petits Débrouillards en Nouvelle-Aquitaine Nord, de la Béta-pi, des CEMEA Aquitaine, de l'union régionale des centres sociaux de Poitou-Charentes, du centre social culturel et sportif Flep de Soyaux et du CRIJ Poitou-Charentes.

L'objectif consistait à cerner aussi finement que possible les pratiques numériques des jeunes de 12 à 17 ans sur le territoire néo-aquitain en allant au-delà des pratiques les plus visibles (jouer, écouter de la musique, regarder des vidéos), pour appréhender le degré de massification des nombreuses autres activités qu'elles génèrent chez certains jeunes: recherches, traduction, publication, éditorialisation, commentaires, discussions, rencontres...

[Accéder au document](#)

Temps fort



Le 14 décembre en Occitanie, Les Francas ont organisé une rencontre nationale d'acteurs éducatifs et sociaux et de décideurs publics et associatifs. Ce colloque a permis de questionner les enjeux des politiques éducatives territoriales, les espaces et les contenus éducatifs, ainsi que le métier, les missions et la formation de l'animateur agissant avec les adolescents de 11 à 14 ans.

Cette rubrique est dédiée aux actualités régionales, n'hésitez pas à nous informer des événements, manifestations, opérations se déroulant dans votre région (audrey.lemoine@jeunesse-sports.gouv.fr)

Focus



En région

La démarche des Assises des Outre-mer consiste à faire participer le plus grand nombre à la recherche de solutions sur des sujets tels que la création d'entreprise, la culture, l'emploi, l'environnement, la jeunesse, la santé, la sécurité. Les territoires ultra-marins sont au cœur du dispositif : une **consultation numérique** des citoyens lancée le 15 janvier 2018, des ateliers locaux et nationaux réunissant les professionnels concernés et la société civile ainsi qu'un concours d'innovation des Assises serviront à rédiger un livre bleu Outre-mer au printemps 2018.

LA REUNION



Le 4 et 5 décembre, la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) a organisé, sous l'égide du préfet et en présence de Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse, deux journées dédiées aux différentes formes d'engagement : associatif, jeunes, citoyen, économique, social et solidaire. Les visites sur le terrain ont été suivies d'une journée d'échanges et de débats. [En savoir plus](#)

MAYOTTE

Un atelier consacré à la jeunesse mahoraise a permis d'identifier sept priorités : l'accès à l'éducation pour tous, incluant la maîtrise des langues et l'ouverture de l'école vers l'extérieur, dans une perspective de mobilité, le renforcement des espaces sociaux et culturels, en prenant en compte l'éducation informelle et non formelle, l'engagement des jeunes, une meilleure information au plus près des usagers, l'accès au droit commun et la structuration de l'accès aux soins pour les jeunes. De manière complémentaire, pour répondre à l'enjeu essentiel de l'emploi des jeunes, il est proposé de réaliser une expérimentation sur le revenu de base.

Zoom sur...

Les mobilisations régionales en faveur du dialogue structuré territorial

Dans le prolongement du dialogue structuré européen, la déclinaison territoriale de la démarche, prévue par la loi égalité citoyenneté dans son article 54, consiste à mettre en place, au niveau le plus approprié, des stratégies pour assurer la participation politique des jeunes. Dans ce cadre, les dialogues structurés territoriaux portent sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat.

Plusieurs régions se sont emparées du dialogue structuré, posant des principes et mettant en œuvre une démarche et des méthodes propres à leur territoire.

Des configurations différentes en matière de pilotage

Un dialogue structuré porté par un tryptique d'acteurs régionaux

En Nouvelle-Aquitaine, la démarche est pleinement co-portée par la DRDJSCS, le rectorat et le conseil régional. Le mouvement associatif, avec l'ANACEJ et le CRAJEP, est quant à lui positionné sur une fonction de maîtrise d'œuvre en matière d'animation globale de la démarche.

Le pilotage direct de la direction régionale

En Normandie, la direction régionale qui s'est vue confier la coordination interministérielle des services de l'Etat en matière de jeunesse, assure désormais le portage direct du dialogue structuré. Celui-ci, initialement déployé en lien avec l'éducation nationale (rectorat et université), s'organise désormais dans le cadre d'une coopération avec les autres services de l'Etat et plusieurs partenaires dont le conseil régional.

Un portage fort de la collectivité régionale

En Occitanie, le dialogue structuré est impulsé par le conseil régional en lien avec le CRAJEP. La collectivité régionale a proposé une démarche de travail aux collectivités impliquées dans les politiques publiques de jeunesse, en premier lieu les conseils départementaux réunis le 6 décembre 2017. Il est envisagé de mobiliser également les métropoles dans le cadre de leurs nouvelles compétences. La concertation s'organise aussi avec la direction régionale dans un objectif d'identification des politiques publiques territoriales menées en matière de jeunesse, notamment celles portant sur l'engagement (service civique) et sur l'information et l'orientation des jeunes (réseau Information Jeunesse).

Un dialogue structuré organisé autour de d'axes spécifiques

Coordonner l'action publique régionale

En Nouvelle-Aquitaine, la direction régionale a plaidé en faveur d'une véritable coordination de l'action publique régionale alors que le conseil régional envisageait initialement de limiter le dialogue structuré à une dynamique de participation des jeunes. Les deux objectifs ont été couplés pour impulser une démarche participative destinée à affiner les priorités des politiques publiques régionales, assurer leurs mises en œuvre concrètes et opérationnelles et associer les usagers à cette mise en œuvre. De nombreux axes de partenariats entre la direction régionale et le conseil régional préexistaient au dialogue structuré, celui-ci permet de les conforter et d'en assurer une meilleure coordination sur les six thématiques retenues : l'information des jeunes - l'orientation - l'engagement - le bien-être et l'épanouissement - la mobilité - le logement.

S'adosser aux espaces existants

En Normandie, le travail initié avec les rectorats et les universités a vocation à s'appuyer sur les espaces existants, à savoir les conseils de vie lycéenne et conseils de vie étudiante. Il reste à articuler ce schéma avec des lieux d'échange animés par les partenaires de l'éducation non formelle. Il est prévu que les axes du dialogue portent sur les thématiques du Plan normand pour la jeunesse (PNJ) : le renforcement des politiques autour de l'information et des usages numériques - l'engagement et la participation des jeunes - le développement de la mobilité des jeunes : du local à l'international - l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes - la République en actes.

Identifier les adhérences entre les politiques territoriales

En Occitanie, le dialogue structuré permet d'engager un état des lieux des politiques publiques menées sur les territoires en direction des jeunes, en vue de préparer une délibération cadre qui intègre un conseil régional des jeunes 2.0. La question des 11/16 ans est mise en avant par les conseils départementaux autour de la notion de parcours éducatif des jeunes.

Les instances mobilisées au service du dialogue structuré

L'organisation d'une conférence territoriale de la jeunesse

En Nouvelle-Aquitaine, la direction régionale a proposé un cadre méthodologique structuré autour d'une conférence territoriale dont la première s'est tenue le 13 novembre 2017¹. Un comité technique réuni plusieurs fois entre février et novembre 2017 en a dressé les contours et défini la composition. Trois collèges (jeunes, associations, institutions) de 40 membres chacun ont été créés. Le processus s'organise autour de cinq temps : une phase de lancement, trois temps de concertation

(réunions de commissions thématiques) et une phase de restitution programmée en 2018.

Des rencontres territoriales et institutionnelles

En Occitanie, le conseil régional a impulsé un cycle de réunions incluant d'une part, des rencontres territoriales (13) avec les jeunes pour amplifier la démarche de dialogue structuré et les associer aux politiques publiques et d'autre part, des rencontres institutionnelles avec les conseils départementaux. La DRJSCS mène quant à elle un travail de coordination interministérielle en réunissant un comité d'administration régionale jeunesse le 25 janvier avec interventions de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le rectorat sur la problématique du décrochage scolaire. Des synergies pourraient être identifiées avec la démarche portée par le conseil régional sur la politique de la ville et l'emploi des jeunes.

Un plan territorial pour la jeunesse concerté

En Normandie, le Plan normand pour la Jeunesse (PNJ), initié par les services de l'Etat à partir de mars 2017 et dont la coordination est assurée par la DRDJSCS, constitue le levier pour asseoir le partenariat avec les collectivités territoriales et les CAF. A ce titre, un séminaire d'acteurs publics porté par l'Etat et la Région et intitulé « coordination des acteurs et co-construction de politiques jeunesse » s'est tenu le 13 décembre 2017. Fondé notamment sur les réalisations et partenariats déjà établis entre les services de l'Etat dans le cadre de l'ancien plan régional priorité jeunesse, le PNJ consiste à proposer un cadre d'actions partagé, interministériel et multipartenarial en direction des jeunes.

La mobilisation d'expertises multiples

En Nouvelle-Aquitaine, la démarche est adossée à une triple expertise : une expertise d'usage des jeunes et du mouvement associatif, et une expertise thématique menée dans le cadre d'un binôme Etat-Région.

(1) La deuxième CTJ est programmée le 27 janvier à Angoulême.

Il s'agit aussi de s'appuyer sur des données factuelles appropriables par tous, notamment sur les études et diagnostics régionaux produits dans le cadre du comité régional de la mobilité (Coremob) et du schéma territorial de l'Information Jeunesse. L'INJEP, également mobilisé, a pu apporter lors du lancement de la conférence, un éclairage sur la problématique des inégalités sociales et territoriales. Ses études et productions nourrissent en continu les travaux des membres des commissions thématiques.

En Occitanie, la démarche de concertation initiée par le conseil régional inclut une phase de diagnostic de territoire établi à travers des données de cadrage mais également des témoignages et contributions d'acteurs jeunesse. Réalisé sous un angle thématique (formation-emploi, vie quotidienne, citoyenneté), il s'agit de prendre en compte la diversité des territoires et des parcours. De manière complémentaire, un état des lieux est mené par les services de l'Etat en matière de jeunesse à partir de l'évaluation des chantiers du plan régional priorité jeunesse, de la réactualisation du portrait socio-démographique régional de la jeunesse et des feuilles de route départementales.

En Normandie, la stratégie pour la jeunesse s'appuie sur l'expertise développée lors de la construction du plan régional priorité jeunesse. Le séminaire d'acteurs publics (services de l'Etat, collectivités, CAF) organisé en décembre dernier a été structuré autour d'ateliers thématiques correspondant à quelques axes opérationnels déjà co-validés par les autres services de l'Etat, le conseil régional et les CAF. La présence de Célia Vérot, conseillère d'Etat et d'Antoine Dulin, vice-président du conseil économique, social et environnemental, auteurs du rapport Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse a permis d'éclairer les thématiques de travail à l'aune de leurs analyses, partagées avec les participants.

L'enjeu de la proximité territoriale

En Occitanie, face à la nouvelle configuration régionale, la question de la proximité apparaît centrale, justifiant pour le conseil régional de créer une instance de participation des jeunes 2.0 en articulation avec le dialogue structuré mis en place au niveau infra-régional par plusieurs conseils départementaux dont certains portent des politiques de jeunesse très structurées (Haute Garonne, Tarn, Hérault).

En Normandie, la direction régionale a mis à disposition deux postes Fonjep dans le cadre d'un conventionnement avec des structures mobilisées dans le cadre du dialogue structuré (Familles rurales et le Carrefour Rural Européen des Acteurs normands). Il s'agit d'être au plus près des publics jeunes en s'appuyant sur des lieux et des acteurs locaux identifiés.

Concernant la mobilisation des directions départementales, en Nouvelle-Aquitaine, six d'entre elles sont associées à la démarche du dialogue structuré, l'enjeu consistant à enrichir la vision régionale des points de vue des territoires. En Occitanie, si les directions départementales sont associées à la démarche du dialogue structuré, le degré de mobilisation varie d'un territoire à l'autre en fonction des dynamiques départementales et des ressources disponibles. La réflexion régionale sera portée dans un projet de séminaire régional déjà mis en œuvre tous les deux ans sur le service civique. La manière dont les territoires composant la région Normandie se sont emparés de la question du dialogue structuré est fonction des dynamiques partenariales dans chaque département et des moyens mobilisables. La réflexion au sein du réseau territorial JSCS vise à favoriser la proximité territoriale, condition indispensable à un dialogue structuré de qualité.

A.Lemoine

Cet article a été réalisé à partir d'entretiens menés avec Florence Abadie, conseillère technique et pédagogique supérieure à la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine, Nicolas Rémond, responsable du pôle cohésion sociale jeunesse à la DRJSCS Occitanie et Arnaud Crochard, attaché d'administration d'Etat à la DRDJSCS Normandie.

La parole à...



Marianne Beseme,
secrétaire générale
de l'Office franco-
québécois pour la
jeunesse (OFQJ)

Pouvez-vous nous rappeler le contexte de création de l'OFQJ ?

L'idée vient du Général de Gaulle à la suite de son célèbre voyage au Québec en 1967. Il souhaitait en effet apporter son concours à ceux que l'on appelait « les canadiens français » pour préserver et développer la spécificité de la culture francophone en Amérique du Nord. Plusieurs accords ont été signés dont le protocole créant l'OFQJ, le 9 février 1968, pour permettre les échanges entre les jeunes de France et du Québec. Depuis lors, plus de 150 000 jeunes ont tenté l'aventure.

En quoi les axes d'intervention prioritaires de l'OFQJ ont-ils évolué ?

Les premiers programmes de l'OFQJ ont été axés sur les échanges socio-culturels courts pour permettre la connaissance réciproque. Depuis les années 90, les programmes sont plus axés sur le développement des compétences. Rappelons qu'ils visent les 18-35 ans. Aujourd'hui, nous proposons cinq programmes autour de la coopération professionnelle et l'entrepreneuriat, la coopération culturelle et l'engagement citoyen, l'insertion socio-professionnelle et l'emploi, pour des mobilités courtes ou longues, individuelles ou collectives.

Quel est le mode de gouvernance de l'OFQJ et dans quels partenariats inscrit-il son action ?

L'OFQJ est un organisme bi-gouvernemental organisé en deux sections, et dont le conseil d'administration est présidé par le ministre français chargé de la jeunesse et par le ministre québécois des relations internationales. Il compte 24 membres, dont pour la France le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le Commissariat général à l'égalité des territoires, le Forum français de la jeunesse et le CNAJEP,

Régions de France, Pôle Emploi, l'Union nationale des missions locales. La DJEPVA est notre principal financeur et veille à l'application des textes et à la mise en œuvre des orientations du CA. Au niveau territorial, nous travaillons depuis de nombreuses années avec les collectivités, intéressées à co-financer nos programmes pour en faire bénéficier davantage de jeunes de leurs territoires. Nous avons d'ailleurs signé en 2013 une convention cadre avec Régions de France, l'Association des départements de France et l'Association des maires des grandes villes de France, pour promouvoir conjointement la mobilité vers le Québec.

Comment l'OFQJ déploie-t-il son action au niveau des territoires ?

La mobilité vers le Québec intéresse de plus en plus de jeunes français, sur l'ensemble du territoire. Les deux salariés de notre centre de ressources se déplacent régulièrement pour faire connaître nos programmes et animer des séances d'information. Tous les référents en DR peuvent faire appel à eux pour participer à des événements ou pour les rencontrer. Je souhaite vraiment que nous puissions être en interaction plus fréquente avec les services, en tant qu'organisme ressource du champ jeunesse. Je trouverais intéressant d'être invitée à participer aux instances de concertation régionales sur la mobilité type COREMOB. J'invite les services à nous solliciter pour mieux nous connaître.

En quoi consistent les 50 ans de l'OFQJ ?

Toute l'année 2018, nous fêterons nos 50 ans et l'amitié franco-québécoise avec des événements institutionnels, des moments festifs et une programmation spéciale. Nous souhaitons renforcer le réseau des anciens et tous ceux qui ont participé à nos programmes sont invités à se faire connaître. Au niveau territorial, nous ferons une grande tournée régionale de notre centre de ressources. Nous lancerons également trois appels à projets pour toucher partout les structures jeunesse qui travaillent avec le Québec et que nous pourrions soutenir.

[Toute la programmation est à retrouver sur le site des 50 ans de l'OFQJ](#)

Propos recueillis par A.Lemoine

Ressources utiles

- Favoriser l'engagement des jeunes à l'école - Pour une citoyenneté active, rapport du Haut conseil à la vie associative, 9 novembre 2017
- Le Baromètre numérique, 17ème édition, Septembre 2017

Directeur de publication : Jean-Benoît Dujol

Contact : Bureau de l'animation territoriale

Audrey Lemoine, responsable éditoriale

audrey.lemoine@jeunesse-sports.gouv.fr

© 2018 - Tous droits réservés



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Etude sur le dispositif Information Jeunesse en Languedoc-Roussillon

Octobre 2014

5. Les moyens dont dispose le réseau IJ pour répondre à ses missions

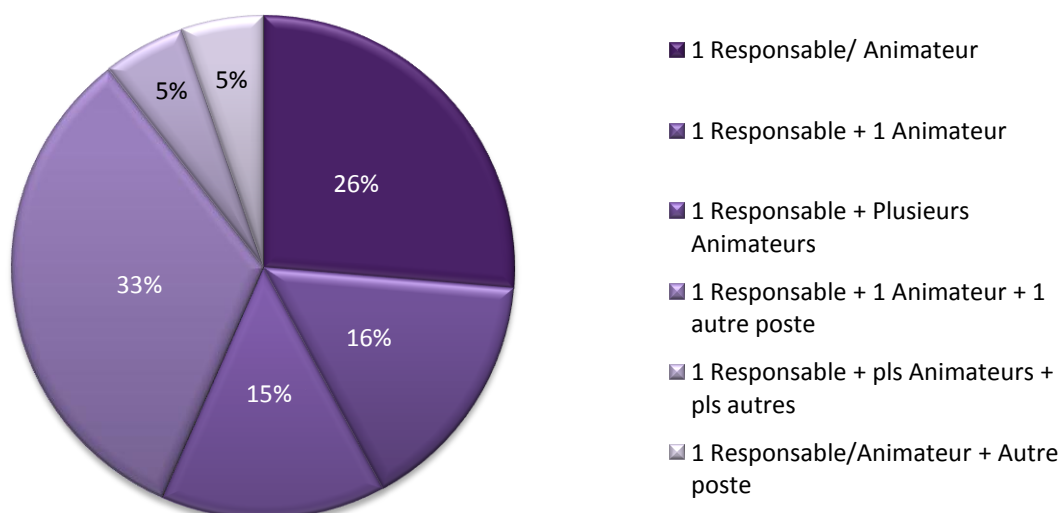
a. Les moyens humains

Le personnel présent sur les BIJ/PIJ pour animer l'information jeunesse, dépend essentiellement du budget alloué pour financer les postes, ainsi que du niveau de fréquentation.

Les BIJ/PIJ sont souvent intégrés à une autre structure (mission locale, centre social, etc...) C'est pourquoi les structures ne se composent pas uniquement d'un animateur. Dans une grande majorité des cas, il y a un référent PIJ sur les structures, mais tous les animateurs ou autres postes de la structure, sont considérés comme polyvalents et peuvent répondre aux questions des jeunes si l'animateur BIJ/PIJ n'est pas disponible.

- Dans 67,5% des cas, le responsable du PIJ est aussi animateur jeunesse
- Dans un quart des cas, l'animateur est également le responsable de la structure puisqu'il est le seul salarié.
- Un tiers des BIJ/PIJ ont un responsable, un animateur et un autre poste.

Typologie des équipes dans les PIJ



Source : Enquête Information Jeunesse, DRJSCS-LR, avril 2013

Les 75 structures ayant répondu à la question portant sur les **conditions d'emploi** regroupent un total de 199 salariés.

- **85% d'entre eux ont un contrat en CDI ou sont titulaires de la fonction publique** et 8,5% sont en CDD. Les autres sont en contrats aidés (CDI ou CDD).

➤ Parmi les animateurs, les trois quarts (77,3%) ont suivi la formation IJ⁴.

Le poste d'animateur BIJ/PIJ et le référentiel d'animateur information jeunesse étant mal connus, les animateurs se sont souvent engagés sans vraiment savoir de quoi il s'agissait. Ils ont suivi la formation initiale de base du CRIJ puis se sont formés au fil des années.

Le cahier des charges des BIJ/PIJ précise : « L'informateur responsable du BIJ/PIJ est une personne de niveau IV minimum, ayant une expérience auprès des jeunes ou une expérience d'information et d'accueil du public ».

Près de 80% ont un diplôme de niveau IV dont la moitié est titulaire d'un baccalauréat. 14% des animateurs ont un bac +2, 16% un bac +3 et 11% ont un niveau de diplôme supérieur à la licence.

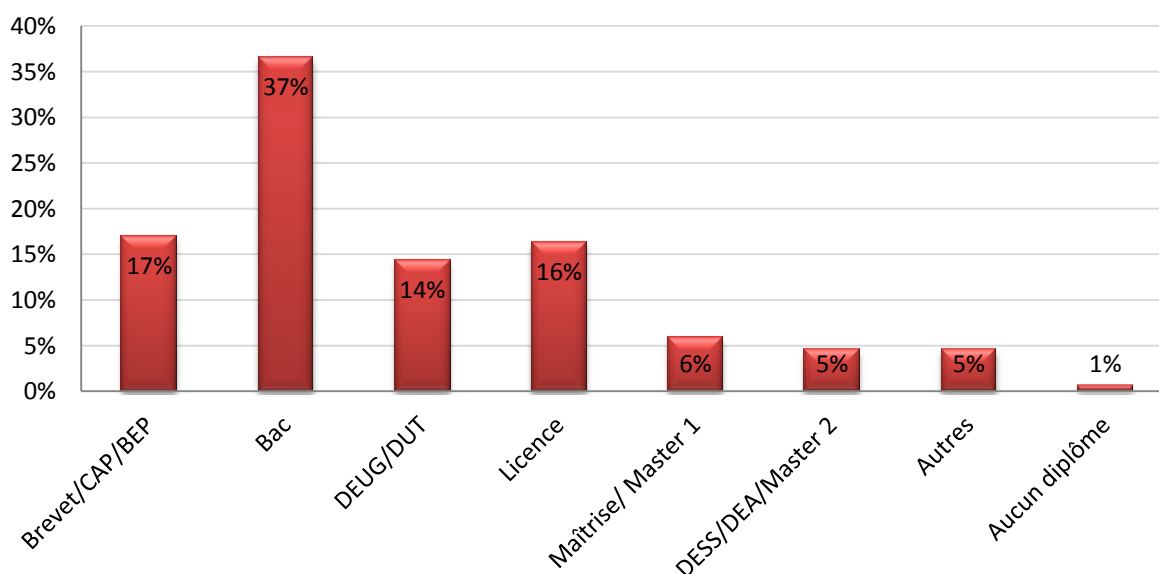
Seulement 17% des animateurs sont titulaires d'un diplôme de niveau V ou VI (brevet, CAP ou BEP).

Par ailleurs, 40% sont titulaires d'un BAFA/BAFD, et 40% sont titulaires d'un BPJEPS/BEES 1^{er} degré.

Ces diplômes sont hautement représentatifs de la fonction d'animateur (ou responsable) BIJ/PIJ.

Ces résultats témoignent d'une bonne qualification du réseau IJ.

Répartition des animateurs selon leur niveau de diplôme le plus élevé



Source : Enquête Information Jeunesse, DRJSCS-LR, avril 2013

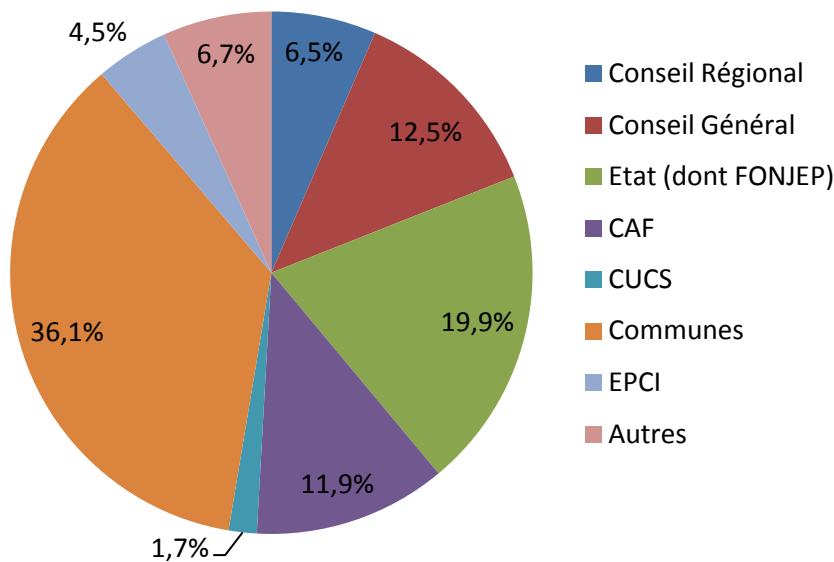
⁴ La formation IJ ou formation initiale de base aux fonctions d'Informateur jeunesse a pour objectif de professionnaliser les acteurs du réseau Information Jeunesse et de leur permettre d'accéder à une meilleure reconnaissance de leur rôle social. Elle se déroule au CRIJ.

b. Les moyens financiers

Les moyens d'actions des BIJ/PIJ dépendent de leurs moyens financiers. Ces moyens sont différents d'une structure à l'autre.

- La moitié des BIJ/PIJ répondants à l'enquête ont un budget spécifique.
- 56% bénéficient de mises à disposition de personnel par la structure support et pour 67%, elle met à leur disposition un local.

Concernant le détail des subventions allouées, seuls 47 structures ont répondu. Sur cette base, l'estimation du montant global alloué par les différents financeurs du réseau IJ se répartit de la manière suivante :



Source : Enquête Information Jeunesse, DRJSCS-LR, avril 2013
(sur la base des 47 structures ayant répondu à cette question)

c. Les outils de communication

Pour diffuser l'information auprès des jeunes et mais aussi pour se faire connaître du public, les PIJ utilisent différents outils de communication.

- Des actions de communication spécifiques sont menées auprès du public (93%) et des partenaires (81%).
- Pour 85% d'entre eux, les BIJ/PIJ disposent d'un pictogramme. Il est visible à l'extérieur et à l'intérieur dans 44% des cas.
- L'appartenance au réseau IJ est identifiée dans les différents supports de communication dans 84% des cas.